Annexe 1

## Quelques détails sur M. et Mme de Hédouville

(Extrait d’un article de l’abbé Gobaille 1865)

Nicolas-Ferdinand-Jérôme de Hédouville naquit au château de Pargny-Filain dans l’Aisne, le 30 juin 1774. Il était le second de quatre enfants dont trois fils et une fille. Le père était toujours à la Cour, soit à Paris, soit à Versailles. Leur aïeul qui avait été capitaine des Gardes du corps sous Louis XV, voulut que, dès leur première enfance, ils fussent accoutumées à une vie très frugale et à un régime sévère, propre à leur former un bon corps, sain et robuste.

Vers l’âge de 10 ans Ferdinand fut envoyé à Laon pour y commencer ses études. En 1789 son père voulut rester en France aussi longtemps qu’il crut possible d’y servir utilement la cause de son roi. Mais en janvier 1792, ne voyant plus d’espoir, il résolut d’aller rejoindre l’armée du prince de Condé au-delà du Rhin. Il rappela près de lui ses deux fils aînés, l’un de Laon, l’autre de l’école de Brienne et partit avec eux et plusieurs de ses amis dans les derniers jours de l’année 1792. En partant, M. de Hédouville père se séparait pour ne plus les revoir, de son épouse, d’une fille âgée de 16 ans et de son plus jeune fils qui n’en avait que 13. Il ne prenait avec lui ses aînés que pour les mener en exil et aux hasards des combats. “Voilà comment les hommes de cette époque comprenaient le dévouement et la religion du devoir. Ils avaient juré fidélité au Roi et nulle considération humaine ne pouvait les arrêter quand il s’agissait de remplir leur serment.”

Ce fut un rude métier que cette guerre d’outre-Rhin, où l’on manquait des approvisionnements les plus nécessaires et où il fallait suppléer par le courage et l’énergie à une foule de choses regardées comme indispensables dans une armée. La valeur des hommes fut à la hauteur des circonstances ; il n’y avait de plainte nulle part, mais il y avait des défaillances forcées et par suite de nombreuses maladies, beaucoup ne pouvant supporter les grandes privations et les extrêmes fatigues dont ils étaient accablées. C’est une des causes sans doute qui contribuèrent à la mort de M. de Hédouville père, laquelle arriva le 18 janvier 1796.

[Le fils aîné se nommait Nicolas Jean Charles. Il naquit en 1772. Il s’engagea avec son frère Ferdinand dans la Compagnie Écossaise et fit la campagne de 1792 et avec l’armée de Condé toutes celles de 1793 à 97. Tous deux entrèrent la Trappe de la Valsainte et devinrent membres du tiers-ordre puis revinrent dans le monde. Ils furent tous deux amnistiés en 1802. Nicolas Jean Charles se retira à Bourguignon puis à Sizy. Il épousa en 1803 Louise Nicole de Hédouville, sa cousine issue de germain. Il reprit du service en 1814 comme Garde du corps. Il prit sa retraite en 1815 comme capitaine de cavalerie. On le retrouve juge de paix à Anizy en 1824. Il est l’auteur d’une tragédie *Jeanne d’Arc ou la Pucelle d’Orléans* et d’un commentaire de l’Apocalypse : *Les sept âges de l’Église,* 1837. Il émigra de nouveau en 1830 à Fribourg en Suisse. Il mourut le 23 avril 1836.]

Un an après la mort de son père, le 18 janvier 1797, Nicolas Ferdinand Jérôme de Hédouville entrait chez les RRPP trappistes français de la Valsainte, sous la réforme sévère du RP abbé de Lestrange. Il raconte cette démarche si extraordinaire, dans un mémoire très curieux qu’il adresse à ses chères filles. [L’article donne des extraits presque littéraux de la présente *Relation* sur le voyage vers la Valsainte, l’arrivée au monastère. Il résume en une dizaine de pages le texte de l’ancien frère Jérôme : envoyé à Sembrancher, fuite avec sa communauté vers la Russie par l’Autriche et la Pologne, sortie de cette communauté en avril 1800 et retour, de 1800 à 1801 dans le Régiment noble à cheval d’Angoulème.]

Le 10 août 1803 il épousait Thérèse Françoise, la fille de M. l’Éleu de la Bretonne, qu’il avait connu dans l’exil et dont il demeura toute la vie l’ami et le conseiller. De cette heureuse alliance il eut trois filles : Joséphine (1805-1875), Charlotte (1810-1837) appelée familièrement Caroline et Pauline (1812-1891) et un fils nommé Charles Alexandre Simon qui naquit le second des enfants le 2 septembre 1808, et mourut à Presles, à peine âgé de 15 jours.

Quelques années après son mariage, en 1814, M. de Hédouville reprit de nouveau le service militaire sous Louis XVIII par le double motif et de vieil attachement de famille à la cause des Bourbon et de généreux dévouement à la patrie. Il n’avait d’autre ambition alors, que de servir Dieu et le Roi dans la position la plus modeste. Le général de Hédouville, son cousin, ancien ambassadeur en Russie, ancien chef d’état-major du roi Jérôme, voulait à tout prix lui faire accepter de l’avancement dans l’armée. M. de Hédouville résista toujours mais avec une modestie si pleine de politesse que le général n’en éprouva que plus de regrets et n’en professa pour lui que plus d’estime et d’affection. On voit par les lettres qu’il écrivait alors à son épouse, combien ce sacrifice coûtait à son cœur de mari et de père. C’est à cette époque qu’il reçut successivement les décorations de Saint-Louis et de la Légion d’Honneur.

En 1815, n’ayant pu, à cause de sa faible santé, suivre la famille royale dans son nouvel exil, et craignant que son attachement au roi ne le compromît, lui et sa famille, M. de Hédouville, se retira à Reims où il n’était nullement connu, jusqu’à ce que la rentrée de Louis XVIII, après les Cent-Jours, pût lui permettre de revenir au milieu de ses parents et de ses amis.

Depuis cette époque il vivait heureux avec sa vertueuse épouse et ses trois filles, toutes trois dignes d’un si excellent père et d’une si excellente mère, lorsqu’il plût à Dieu, le 16 juillet 1828, d’appeler à lui Madame de Hédouville, à l’âge de 43 ans.

L’année suivante M. de Hédouville perdait sa propre mère, pleine de jours et de mérites, le 8 juin 1829, dans la 84° année de son âge. Alors toutes les pensées et tous les vœux de M. de Hédouville se tournèrent vers l’état ecclésiastique et sur la fin de septembre 1829, il vint habiter Soissons avec ses trois filles. Son dessein était de pouvoir suivre quelques temps les exercices de piété et d’étude du grand séminaire. Il le fit assidûment, avec un zèle et une simplicité qui édifièrent singulièrement les jeunes séminaristes, peu accoutumés à voir sur les bancs un condisciple d’un âge si vénérable et d’une vertu si avancée.

Il fut ordonné prêtre le 18 décembre 1830, à l’âge de plus de 56 ans, par Mgr Jules-François de Simony qui le nomma chanoine honoraire de sa cathédrale, sans lui donner jamais aucun office à charge d’âmes. M. de Hédouville était trop modeste pour en accepter, s’il lui eût offert ; il en reçut néanmoins les pouvoirs. Il ne voulut pas même entendre les confessions des personnes les plus simples. Mais il fut assidu au chœur de la Cathédrale et s’astreignit à l’office de Semainier avec toute la régularité et l’exactitude d’un chanoine titulaire. Combien de fois n’a-t-on pas admiré son extrême modestie, sa tendre piété, son air de recueillement et de foi vive, sa profonde humilité, et son exquise politesse, même à l’égard du plus petit des enfants de chœur !

Cependant, à l’exemple de leur vénérable père, et prévenues, depuis longtemps par la grâce divine, les filles de M. de Hédouville songèrent toutes trois à se consacrer à Dieu dans la vie religieuse. On aurait peine à croire, si on ne l’avait vu, quel sacrifice ce fut pour son cœur de père, que la pensée de cette séparation. Dieu permit sans doute que la nature alors se réveillât en lui tout entière, pour lui donner l’occasion, par la violence même du combat, d’une victoire plus éclatante et d’un mérite plus abondant. Le sacrifice de lui-même à Dieu et la consécration qu’il venait de faire de sa propre personne, lui avait été mille fois moins pénible, ou plutôt n’avait été rempli que de douceurs et de consolations ; et ici ne fut que déchirements et angoisses. Mais enfin l’esprit de foi et d’amour de Dieu, toujours si vivant dans son âme, devait finir par l’emporter sur toutes les répugnances et les vains raisonnements de la nature.

L’aînée, Mademoiselle Joséphine et la plus jeune, Mademoiselle Pauline, entrèrent à la Visitation de Reims : la première le 29 juin 1830 et elle prit le nom de Sainte-Marie de Gonzague et la seconde sous le nom de Sainte-Thérèse Jéronyme, le 3 juin 1833. Quant à Mademoiselle Caroline, elle crut devoir tenter, avec l’approbation et les encouragements des supérieurs ecclésiastiques, de ressusciter, dans Soissons même, la communauté des religieuses Minimesses de saint François de Paule dans toute la rigueur de la règle.

M. de Hédouville qui avait acquis la maison de la rue Saint-Gaudin y fit ajouter une aile dans ce dessein. Mademoiselle Caroline parvint à y réunir quelques personnes ferventes comme elle. Ce fut le 15 octobre 1835 qu’eut lieu cette réunion. Mais Dieu devait se contenter de sa bonne volonté et de ses efforts. Après plusieurs années de souffrances extraordinaires et d’une patience admirable, elle remit sa sainte âme entre les mains de Dieu le 31 octobre 1837. Elle avait fait profession avec ses trois compagnes le 6 avril de la même année.

M. de Hédouville adora humblement les desseins de Dieu et se soumit avec un abandon tout filial aux ordres de sa paternelle Providence. Il offrit aux trois nouvelles Minimesses d’entrer à la Visitation de Reims, ce qu’elles acceptèrent avec empressement et il paya généreusement leurs dots, chacune de six mille francs. La maison de la Visitation eut désormais toutes ses pensées et toutes ses affections. Il en devint comme le père nourricier et l’un des plus fermes soutiens.

Dès lors il résolut de quitter la ville pour se retirer à la campagne où l’appelaient son caractère et ses goûts de solitude, de recueillement et de simplicité. Toujours la vie des champs avait fait ses plus chères délices. Il séjourna sept ou huit ans dans le petit village de Montbavin. (…) Puis se procura une petite campagne dans le village de Missy sur Aisne. Il obtint le privilège d’une chapelle domestique. C’était une de ses grandes consolations ici-bas, de pouvoir y célébrer le Saint-Sacrifice non seulement avec plus de calme et de recueillement, mais encore plus fréquemment que ne lui eût permis sa santé, s’il eût fallu se rendre à l’église. “Quand une fois j’ai le visage tourné vers l’autel, disait-il un jour, le bon Dieu me fait la grâce d’oublier toutes les choses créées et de n’avoir aucune distraction.”

À la campagne comme à la ville, sa vie fut constamment celle d’un religieux et du religieux le plus régulier. Il se montrait d’une exactitude parfaite à tous ses devoirs et à toutes pratiques de piété, quoique sans scrupules ni contrainte. (…) Ses repas étaient d’une sobriété extrême. Jamais rien d’extraordinaire ni de recherché. Son meilleur assaisonnement était la promenade. (…) C’est sans doute à ce régime sévère et modéré, qu’il dut de prolonger jusqu’à un âge fort avancé une vie qui paraissait si frêle et qui ne lui permettait aucun travail sérieux, aucune application soutenue.

Sa conversation n’avait rien d’austère ni de sauvage ; elle était au contraire pleine de douceur et d’intérêt. (…) Toutes les fois qu’on l’abordait on s’en voyait accueilli avec un sourire si bon, si simple et des paroles si cordiales qu’on ne pouvait se lasser d’admirer la charité et la franche piété qui en étaient le véritable principe. “Il avait l’imagination vive et faisait un récit avec beaucoup de naturel, d’agrément et d’esprit. S’il entrait personnellement pour quelque chose dans le sujet de la narration, il savait toujours s’effacer parfaitement, ou si cela lui était impossible, il savait s’y faire une si mauvaise part que l’orgueil n’avait rien à y prendre. On a dit de lui que sa vertu, son humilité, cachaient son esprit et qu’il n’était pas assez connu. Et en effet, au lieu de chercher à se faire valoir, il n’aimait que l’obscurité, se rangeant toujours volontiers du côté de ceux qui avaient l’air de lui supposer peu de talent ou de science.”

Ceux qui étaient à même de le connaître plus intimement surent toujours lui rendre justice. “Il était le conseil de tous les siens et ses avis donnés avec toute la défiance d’une humilité sincère, ont toujours été trouvés les meilleurs. Il avait le sens très droit parce qu’il l’avait éminemment chrétien.”

Il faisait grand cas des petites mortifications inaperçues et que Dieu seul connaît, de celles surtout qui tendent à maîtriser la nature. (…)

Sa charité, sa bonté de cœur n’était pas moins remarquable. Jamais il ne parlait en mal de qui que ce fût. (…) Jamais surtout ne lui échappait un mot contre les supérieurs ; il se contentait de les plaindre parfois et de gémir sur la pesanteur et les difficultés de leur charge.

On a remarqué qu’il pardonnait avec une facilité merveilleuse, toujours disposé à faire les premières avances et à s’humilier devant ceux qui l’offensaient. Il faisait l’aumône à quiconque la lui demandait. (…)

Sa santé depuis sa sortie de la Trappe a toujours été faible et maladive. Mais, jusque dans les moments des plus fortes crises, on le vit constamment résigné et d’une patience qui allait même jusqu’à une sorte de gaîté. Lorsque son corps le mettait ainsi à l’épreuve, il prenait le parti d’en rire et de s’en moquer. (…)

Les quatre dernières années de sa vie furent marquées par une plus grande faiblesse corporelle mais aussi par un redoublement sensible de piété et de ferveur. Loin de se laisser abattre par le poids du corps, comme il n’arrive que trop souvent, à mesure qu’il se voyait approcher du terme de sa course, il s’animait à de nouveaux efforts. On l’entendait s’entretenir plus souvent avec Dieu, même pendant la nuit, répétant tout haut quelque parole de confiance et d’amour, comme celle-ci : “Mon Dieu ! Mon Dieu ! Soyez si bon, ayant pitié de moi !” Tantôt il s’adressait à la sainte Vierge, récitait le *Memorare* ou se contentait de dire : “Ma Bonne Mère ! Ma bonne Mère !” Parfois aussi il se plaignait amoureusement de ses aridités spirituelles : “Aujourd’hui, disait-il, mon cœur est à sec. Je ne trouve rien à dire.” Mais il avait appris à s’humilier de tout, sans se décourager de rien.

Les infirmités ne firent que croître de jour en jour. Le 11 juin 1854 il eut une première attaque d’apoplexie avec paralysie du côté gauche qui inspira dès lors les plus vives inquiétudes. Lui-même reconnut aussitôt la gravité de son état mais sans aucune appréhension de la mort. Sa seule peine alors et il me le dit les larmes aux yeux : “C’était de se voir dans l’impossibilité d’offrir désormais le Saint-Sacrifice… C’est une si grande grâce, (…) on est bien fort. Jusqu’à la communion j’étais toujours plus faible, après, j’en avais jusqu’au soir. J’avais quelques fois bien de la peine pour dire la sainte messe, mais j’en étais bien dédommagé par les consolations dont Notre Seigneur me comblait. (…) D’être prêtre, j’avoue que ça été pour moi une source de grandes bénédictions par le bonheur de pouvoir dire la sainte messe.”

(…) Le Seigneur pour achever l’œuvre de sa purification et pour l’édification de tous, lui réservait encore deux années d’épreuve. (…) Il ne se plaignait jamais, il savait trop bien que toute la perfection était de savoir souffrir en vue de Notre Seigneur. (…) Le propre des saints est de ne voir que leur néant et leur corruption… mais cette vue les humilie, sans les inquiéter, parce qu’ils espèrent tout de la bonté de Dieu. (…) Il eut une seconde attaque d’apoplexie. (…) Il parut vouloir prononcer quelques mots. Et comme on lui demandait ce qu’il voulait dire, on put recueillir ses derniers mots : “Vous n’avez pas besoin de m’entendre, je parle à Dieu…” Et il continua de dire : “Mon Dieu ! Mon Dieu !” Sa figure était si bonne, si calme, si édifiante… Il expira tranquillement vers huit heures et demi du matin le mardi 24 juin 1856, à l’âge de 82 ans moins quelques jours. Il avait sur les lèvres un admirable sourire de paix et de félicité, comme pendant sa vie et mieux encore.

Annexe 2

## Avertissement pour MM les hôtes

Règlements de la Valsainte = Rglt, tome 1, p. 245-248, : On supplie très humblement ceux que la divine Providence conduira en ce monastère, d’agréer qu’on les avertisse des choses suivantes :

On évite la rencontre des religieux en tout temps, mais surtout durant qu’ils sont occupés au travail… (…)

Si l’on assiste à l’office au chœur et qu’on désire de chanter, on se conforme à notre manière qui est de ne point traîner à la fin des versets ou de la médiation et de ne point reprendre avant les chantres, afin que la pause soit bien marquée. (…)

Les hôtes qui viendront dans cette maison ne trouveront point mauvais si le religieux qui les reçoit n’a pas de longues conversations avec eux, quand ils sauront que le propre d’un moine est de garder le silence et que le Saint-Esprit a dit que l’homme qui aime à parler beaucoup ne prospérera point sur la terre. (Ps 139)

[Les visites du monastère sont] moins rares que dans les anciens monastères par le motif de la charité ; les hôtes, par le même motif de charité voudront bien avoir soin de ne rien faire qui soit capable de troubler la retraite et la profonde solitude à laquelle nous nous sommes consacrés.

 Il est des endroits [ : les lieux réguliers] où le silence est inviolable, tels que l’Église, le réfectoire, le dortoir, les cloîtres…

Si l’on aperçoit quelqu’un qu’on eût connu dans le monde, il faudrait bien se donner de garde de se faire reconnaître à lui, quand bien même ce serait son fils, son frère ou son neveu. Si ayant demandé une entrevue avec ceux des religieux auxquels on pouvait avoir affaire, elle n’était pas accordée, on est trop raisonnable pour le trouver mauvais, puisque nous avons tout quitté pour ne parler plus qu’à Dieu dans la solitude et ne nous y occuper que de l’affaire de notre salut qui est la seule importante, renonçant à toute autre relation avec le monde que celle qui nous est indispensable, comme nos prières à Dieu et la pénitence que nous sommes obligés de faire pour ceux qui ont le malheur d’y être engagés, et pour nos propres péchés.

On prévient MM. les hôtes qu’on ne reçoit rien pour l’hospitalité. Celle qu’on se fait un devoir d’exercer à leur égard, nous parait trop précieuse pour en vouloir vendre et le mérite et la récompense. On les prie de croire que c’est avec peine qu’on leur offre une nourriture si simple…

Nous avons supposé d’ailleurs que ceux qui viendraient visiter notre maison n’y seraient conduits que par l’esprit de piété…

\*

*Avertissement pour les religieux qui sont chargés des Hôtes*

Rglt tome 1, p. 248-249 : Ne parler que par nécessité et pour édifier.

Ne penser et ne dire jamais mal de personne et n’en entendre que malgré soi et avec réserve…

Couvrir de la bonté des intentions les choses qui, de quelque côté qu’on les tourne, ne peuvent avoir qu’un mauvais sens.

Regarder comme personnes suspectes, celles qui nous parlent au désavantage des autres et n’y ajouter jamais de foi, quand même elles diraient avoir vu…

Ne faire jamais de questions curieuses et même détourner adroitement les discours d’affaire du monde…

Aussitôt que quelqu’un s’annonce comme postulant, ne pas manquer de l’avertir que dès ce moment il faut qu’il s’accoutume au silence, qu’ainsi il ne lui est point permis de s’entretenir avec les hôtes, non pas même avec les autres postulants, s’il en survenait, mais bien avec Dieu dans l’oraison et la prière, parce qu’ici on ne conçoit pas une bonne idée de ceux qui aiment tant à se répandre au dehors…

Annexe 3

## La première journée de Dargnies à la Valsainte

Dargnies - Lettre 2, p. [5-7]. Il était environs 7 h 1/2 du soir lorsque j’y arrivai [à la Valsainte]. On chantait le *Salve*. J’y fus reçu avec les cérémonies accoutumées et laissé entre les mains du religieux hôtellier qui se nommait le père François de Sales. Il me fit l’accueil le plus gratieux et d’autant plus que j’avais déclaré au portier en arrivant que je venais pour me faire trapiste. Cependant les effets de sa charité à mon égard ne s’étendirent pas fort loin. Il avait fait fort chaud pendant l’après-dîner et la chaleur, jointe à la difficulté que j’éprouvais à marcher, fut cause que j’étais tout trempé de sueur en arrivant. Il ne me fit aucune question sur les besoins que je pouvais avoir. Loin de m’offrir de me faire du feu, il me conduisit aussitôt dans une chambre toute en pierre (les archives), où il ne se trouve pas un poulce de bois, me montra mon lit et me dit d’attendre, qu’il allait me chercher à soupper. Je le vis revenir quelques minutes après, portant une souppe froide sur laquelle nageaient quelques [6] morceaux de pain noir qui n’étaient pas trempés, deux portions, dont l’une était de quelques graines farineuses mal cuites et l’autre des pois noirs et blancs aussi dures que des balles, noyés dans un brouet grisâtre, le tout à peine tiède. Il placea devant moi en silence ces mets délicieux, y ajouta une petite miche de pain noir plus que moisi, un petit pot d’une boisson dont l’odeur seule suffisait pour ôter la tentation d’en goûter (Cette boisson était faite avec une mesure d’orge, une mesure de poires sèches, une demie mesure de poires sèches que l’on mettait dans un toneau, on le remplissait d’eau et après 6 semaines d’infusion on s’en servait pour les malades et pour les étrangers.) puis il me dit d’une voix basse, mais toujours avec un air gratieux : “ Je suis bien fâché de ne pouvoir vous entretenir plus longtems, nous sommes dans le grand silence. ” Ces paroles à peine achevées il disparrut, sans seulement me proposer de me donner de la lumière, quoi que l’on vit à peine pour lire. Je ne pouvais revenir de mon étonnement. Volontier que j’aurais cru être servi par une main enchantée. Mais je n’attribuai point à l’enchantement la répugnance qui m’empêcha de toucher à mon souper. Le benedicite et les grâces se suivirent de près et comme j’étais extrêmement fatigué, après une courte prière, je me préparais à me jetter tout habillé sur la couche, en me demandant à moi-même où j’étais venu me fourer, lorsque je vis entrer dans ma chambre un jeune homme d’une trentaine d’années qui, moins scrupuleux que l’hôtellier sur l’article du grand silence (qui était pour moi une énigme : il est deffendu de parler après les complies.), se mit à m’entretenir de la belle manière. Sur les réponses aux questions qu’il me fit de mon pays, de ma profession, etc… il me dit que je ne pouvais pas, en conscience, songer à me faire trapiste, étant curé, que je devais me réserver pour des tems plus favorables, que d’ailleurs si lui, qui était dominicain, avait besoin du consentement de son supérieur, comme on l’exigeait avant de le recevoir, à plus forte raison, moi avais-je besoin de celui de mon évêque à qui j’avais promis obéissance et que l’abbé ne pouvait me [7] donner l’entrée de sa maison si je n’étais muni de sa permission.

Ces discours et bien d’autres sur le régime de la maison, joints à l’échantillon que j’en avais sous les yeux, surtout lorsqu’il me fit observer que c’étaient là les mets choisis et délicats, me découragèrent tellement que déjà j’avais formé en moi-même le projet de repartir le lendemain de grand matin. Et certes je l’eusse fait si je ne me fusse annoncé en arrivant, comme venant pour m’engager dans le monastère. Ce fut dans ces pensées que l’essayais, mais inutilement, de m’endormir, étant d’ailleurs tout transis de froid pendant la nuit.

Cependant après avoir pris un peu de repos sur le matin, des réflexions plus sérieuses me firent bientôt changer de résolution. Je me représentai à moi-même que je ne venais dans cette maison que pour y mourir. Ce qui ne pouvait se faire sans que j’eus beaucoup à souffrir de toute manière. En conséquence, je pris le parti ferme d’y rester à quelque prix que ce fut. Telles furent les résolutions dans lesquelles me trouva le religieux hôtellier lorsqu’il vint dans ma chambre le matin. La première chose que je fis, fut de demander à voir le R.P. et à lui parler. On me dit qu’il était à l’infirmerie pour cause d’une foulure qu’il s’était faite en revenant de Fribourg, que cela cependant ne l’empêcherait pas de venir. En attendant, le bon religieux m’instruisit de tout ce que j’avais à faire, il me donna de l’occupation et me présenta pour déjeuner le même pain que la veille auquelle il ne me fut pas possible de toucher malgré ses pressantes sollicitations et plus encore celles de mon estomac. Il me recommenda beaucoup le silence, ce qui me mit dans le cas de lui raconter la conversation que j’avais eue la veille avec le postulant dominicain. Je ne pus aussi m’empêcher de lui faire mes plaintes sur le froid de la chambre où il m’avais mis [8] dans un moment surtout où j’étais échauffé par le voyage. Le fruit de mes plaintes fut qu’il me changea d’appartement et m’interdit toute communication avec le dominicain que je ne vis plus et dont je n’entendis plus parler depuis.

L’usage de la Valsainte étant de servir les postulants pendant trois jours comme les étrangers c’est-à-dire avec une souppe, deux portions, un dessert et un petit pot de genevrette. On continua à en user envers moi de la même manière, mais quelque fut mon appétit, je mangeais à peine deux onces par chaque repas. Si le pain eut été bon, je me serais dédomagé de ce côté mais il était si dur et si moisi que je ne pouvais me résoudre à en manger un seul morceau. Je tâchais seulement de vaincre ma répugnance pour avaler précipitament quelques cuillerées des pulments que l’on me présentait (ce fut bien pis lorsqu’au bout de trois jours l’on m’apporta la souppe la portion et le pain de la communauté, la première fois, il ne me fut pas possible d’y toucher.), ce qui contristait fort le père hôtellier et lui faisait pronostiquer que je ne resterais pas à la maison.

Annexe 4

## Dom Augustin entraîneur d’hommes

Rglt tome 1, p. 122 [Le premier supérieur] doit toujours allier ensemble dans sa manière d’agir la fermeté et la douceur, sans séparer ces deux choses, (…) être sévèrement doux et doucement sévère.

Rglt tome 1, p. 137 - Le premier supérieur sera comme le premier maître des novices et s’il veut facilement conserver le bien dans sa maison et entretenir la paix, la charité et l’union la plus tendre parmi ceux qu’il aura à conduire, il ne doit jamais se décharger de ce soin sur personne. - P. 141 Un inconvénient, c’est que malgré toute sa bonne volonté, malgré tous ses soins, malgré toute sa vigilance et sa promptitude, ce supérieur ne pourra contenter et l’amour qu’il a pour ses frères et l’amour que ses frères ont pour lui, cet amour mutuel qui leur fait trouver aux uns et aux autres tant de consolation à s’entretenir ensemble. (…) Les inférieurs ont pour leur supérieur la confiance la plus parfaite et celui-ci a pour eux l’amour le plus tendre, ce qui est assurément le plus grand bonheur d’une communauté.

Dom Augustin de Lestrange avait un réel charisme d’entraîneur et de meneur d’hommes. Plusieurs de ceux qui l’ont approché ont relevé ce trait… Dargnies - p. [12] “Il était aimé et avait la confiance de tous. (…) P. [207] Si nous n’avons pas toujours été d’accord avec le R.P. abbé dans notre manière de voir et de penser sur bien des choses, je suis sûr d’avoir toujours eu son cœur, comme je puis l’assurer qu’il n’a jamais été un seul instant sans posséder le mien.”

Sœur Stanislas Michel, *Cîteaux*, 1984, p. 202 - Nous arrivâmes dans le milieu de mois de mars à la ville de Constance. (Il faut observer que les détours que nous avions été obligés de faire nous avaient occasionné cent lieues de plus de chemin pour arriver à cette ville qui n’est éloignée du Valais que de quarante lieues et nous en fîmes cent quarante.) À notre arrivée nous trouvâmes notre RP [dom Augustin] qui nous y attendait depuis longtemps. Sa rencontre nous dédommagea de tous nos maux et fatigues, il nous remplit de consolations et après avoir séjourné quelques jours auprès de lui, remplies de confiance et d’espérance de conserver notre saint état, nous le quittâmes…

Dom Augustin le dit lui-même indirectement quand, en avril 1791, à la Trappe, en proposant à la communauté, son projet d’une fondation en Suisse, il termine en avertissant qu’on ne doit pas prendre un tel parti de se joindre au groupe des fondateurs (…) par affection ou inclination pour celui qu’on s’imaginerait devoir être à la tête de cet établissement” (Rglt tome 1, p. 27).

Annexe 5

## L’office de complies

Rglt tome 2, p. 168 - De complies - 3°- On récite cet office avec des pauses bien plus longues que tous les autres. Il fait dire le verset lentement, mais sans traîner et de manière qu’on puisse ordinairement aller à la médiation sans avoir besoin de s’arrêter pour respirer. Il vaut mieux que le verset soit dit moins lentement et que la pause soit plus longue, que d’abréger la pause pour avoir le temps de traîner le verset. La pause doit être au moins d’un demi *Ave Maria*, si le temps le permet. 4°- Après le grand office, l’on récite les complies de la Sainte Vierge avec la mesure et les cérémonies ordinaires.

En semaine complies durent trois quarts d’heure avec le *Salve*, l’Angelus et l’examen.

Règle de saint Benoît = RB : 18, 55 - L’office de complies comprend tous les jours les psaumes 4, 90, 133.

Rglt, p. 169 - 5°- Après les complies du petit office, le chantre impose solennellement le *Salve* que l’on continue très posément et sur un ton élevé. Pour pouvoir chanter ainsi et que néanmoins il soit à la portée de tout le monde, il ne faut pas l’imposer de manière à n’être point obligé de le relever de tout le courant de la pièce, mais le reprendre plus haut à *Et Jesum*, et pour que cette reprise soit moins choquante, il est bon qu’elle soit ordinairement d’une quinte. Pendant les premiers mots de cette antienne, à savoir : *Salve Regina, Mater misericordia*, l’on est sur les articles. L’on s’y met encore par trois fois à la fin du Salve, c’est-à-dire après chacune de ces paroles : *O Clemens, O pia, O dulcis Virgo Maria*.

Rglt tome 2, p. 203 - Quoiqu’on le dise en tout temps cet office [de complies] sur un ton plus grave que les autres heures, il demande cependant d’être chanté [le dimanche] avec une gravité qui réponde à celle dont on a dû célébrer le reste de l’office. On y fait de plus longues pauses, mais sans traîner pour cela sur la finale des versets. Le *Salve* est chanté plus solennellement encore que de coutume et les pauses que l’on fait aux larmes qui s’y trouvent doivent être mieux marquées et plus sensibles que les autres jours.

Dom François-Nicolas Moreau, moine cistercien de Lucelle, de passage à la Valsainte en août 1792, (cité par Raemy, *Les émigrés français…*, p. 316) : J’ai eu le bonheur de chanter avec ces anges incarnés à tierce, sexte, none, vêpres et complies. Le chant est le même que le nôtre de Lucelle, mais extrêmement lent. Le *Salve Regina* de complies dure déjà un quart d’heure.

Le chanoine Fontaine, écrit dans une lettre du 5 novembre 1803 : Tous les soirs, à 5 heures, ils [les élèves des trappistes] viennent à notre église [St-Nicolas à Fribourg] chanter le fameux *Salve Regina* des trappistes. Ils le font avec beaucoup de justesse, de précision et d’ensemble, mais leur chant n’est pas mélodieux, il est dure, triste et d’une lenteur fatigante, on ne comprend rien à ce qu’ils chantent. Pour le *Salve*, les enfants sont à genoux par terre, rangés en demi cercle autour de l’autel du milieu et les quatre instituteurs debout derrière eux. Le tout fini par un coup de théâtre qui ne m’a pas édifié. Lorsqu’ils chantent *O clemens ! o pia ! o dulcis virgo Maria* ! à mesure que la note monte, ils se lèvent de terre et lèvent insensiblement leurs bras jusqu’à ce que, à la plus haute note, ils les aient tendus raides vers le ciel ; sur quoi ils se prosternent jusqu’à terre, et cela trois fois de suite. J’avoue que cela m’a déplu, quoique ce fût très bien exécuté. (Cité par Raemy, *Les émigrés français…*, p. 324)

*Histoire de la Trappe du Val-Sainte-Marie*, [Jérôme Verniolle], 4° édition, 1843, p. 173-174 - De tous les offices, c’est [complies], sans contredit, le plus touchant : récité très lentement et avec une pause qui dure l’espace d’un *Ave Maria*, il inspire un recueillement profond et excite dans les cœurs des sentiments d’amour et de repentir. (…) L’antienne à la Vierge qui suit les complies, le *Salve Regina* est célèbre dans le monde chrétien comme un morceau achevé et capable d’attendrir les cœurs les plus endurcis. Les trappistes mettent un quart d’heur environ à le chanter. Ils pèsent beaucoup sur les notes et s’arrêtent un moment quand ils sont arrivés à la fin de chaque verset. Il est impossible de dire combien ce chant imprime dans l’âme de sentiments de confiance et d’amour envers la Mère de Dieu. (Nous apprenons que maintenant [en 1843] les trappistes ne font plus la pause aussi longue pendant les complies et le *Salve Regina* à cause des grandes fatigues que leur causent les travaux de la campagne.)

*Vie du RP dom Urbain*, p. 88 - À cette invocation *O clemens*, voilà qu’on aperçoit tout aussitôt les enfants qui, avec un ensemble parfait, élèvent vers le ciel leurs petites mains, se prosternent à terre, puis se relèvent jusqu’à trois fois, pour se prosterner encore à ces mots : *O pia, o dulcis, o Virgo Maria* ! comme de petits anges qui, s’adressant à Dieu dans l’innocence de leurs cœurs, s’efforceraient de faire monter jusqu’à lui le parfum de l’encens le plus pur et la douce voix de la prière.

Annexe 6

## Dispositions intérieures - Obéissance aveugle

Rancé - Lettre à la marquise d’Alègre, 15 novembre 1682 :

Je connais, Madame, que vos dispositions sont presque toujours les mêmes. Vous servez Dieu et vous voudriez que ce fût d’une manière parfaite et que votre amour-propre fût tellement détruit que vous n’en ressentiez plus ni de mouvements ni d’atteintes. C’est ce que Dieu n’accorde guère en ce monde. (…) Il faut Madame que vos intentions soient pures, qu’elles aillent droit à lui, que nous lui donnions dans notre cœur la préférence à toutes choses et que nous nous abandonnions à lui dans une grande confiance, en lui laissant le discernement de ce qui nous touche. Car autrement, cette application scrupuleuse avec laquelle nous nous regarderions nous priverait de tout repos et nous n’aurions pas un seul instant d’une paix véritable. (…) Vous pouvez, Madame, lui demander qu’il vous délivre de tout ce qui peut vous empêcher d’être à lui autant que vous le souhaitez. Cependant, réglez tous vos désirs par le cours de sa Providence et soyez persuadée que la situation qui vous convient davantage et qui vous est le plus utile est précisément celle dans laquelle il veut que vous soyez. Un état médiocre, quand c’est Dieu qui nous y place, nous vaut beaucoup mieux qu’un état supérieur quand nous y sommes par notre propre conseil, parce que tout le bonheur d’une âme qui est à Dieu consiste dans une conformité parfaite à toutes ses volontés et à tous ses desseins. (…) Prenez sur votre esprit et sur votre cœur ce que vous ne pouvez prendre sur votre chair et sur vos sens et croyez que la mortification secrète et intérieure est incomparablement plus grande que non pas celle qui est extérieure, qui frappe les yeux et qui tombe sous la connaissance des hommes.

RB 58, 1-6 : Le moine promettra stabilité, changement de vie et obéissance, devant Dieu et ses saints, en sorte que s’il lui arrive d’agir autrement, qu’il le sache, il sera condamné par celui dont il se moque.

RB 5 - De l’obéissance : L’obéissance sans délai convient à ceux qui estiment n’avoir rien de plus cher que le Christ. En raison du service sacré dont ils ont fait profession, ou de la peur de l’enfer, ou de la gloire de la vie éternelle, dès qu’un ordre leur est donné par un supérieur, ils l’exécutent comme s’il s’agissait d’un ordre de Dieu, sans souffrir le moindre retard.

(…) Les moines ne vivent pas selon leur gré, ils n’obéissent pas à leurs désirs ni à leurs plaisirs, mais ils marchent selon la décision et l’ordre d’autrui et demeurant dans des monastères, ils souhaitent avoir un abbé à leur tête. Sans nul doute de tels moines imitent le Seigneur formulant cette sentence : Je ne suis pas venu faire ma volonté, mais la volonté de celui qui m’a envoyé. (Jn 6, 38) Cette obéissance sera agréable à Dieu et douce aux hommes si l’ordre s’exécute sans agitation ni lenteur ni mollesse, sans récrimination ni désaccord exprimé. Car obéir aux supérieurs, c’est obéir à Dieu qui a dit lui-même en effet : Qui vous écoute m’écoute (Lc 10, 16). Les disciples doivent obéir de bon gré car Dieu aime qui donne avec joie (2 Co 9, 7). Si donc le disciple obéit de mauvais gré et s’il récrimine non seulement en paroles mais même en son cœur, l’ordre fût-il exécuté, cela n’agréera point à Dieu qui voit le cœur récriminer. Une telle façon d’agir ne procure nul avantage (…).

[Rancé], *Sainteté et devoirs de la vie monastique*, 2 tomes, Paris, 1683, tome 1, p. 94 - Saint Bernard enseigne [*Traité du précepte et de la dispence*] que l’obéissance parfaite ne connait point de loi ni de limites, qu’elle n’est point resserrée dans les bornes étroites de la perfection, qu’elle s’élève par une volonté pleine dans la vaste étendue de la charité, qu’elle embrasse dans une disposition libre et remplie d’allégresse et de vigueur toutes les choses qui lui sont commandées. Il nomme une moindre obéissance, une obéissance imparfaite, lâche et servile…

Rglt tome 1 p. 53 - [Discussion de la communauté sur le chap 5 de la RB - De l’obéissance] - Le résultat des avis de la communauté fut :

1°- Qu’ils reconnaissaient tous n’avoir jusqu’alors pratiqué ce chapitre que d’une manière bien imparfaite. Plusieurs se prosternèrent en disant dans un esprit de componction, qu’il n’avaient jamais été de vrais obéissants, mais que, reconnaissant combien cette vertu est indispensable pour un religieux de saint Benoît, ils priaient instamment le R. Père de les y exercer continuellement, de la leur faire pratiquer par toute sorte d’épreuves, afin de les forcer, pour ainsi dire, à n’avoir d’autre volonté que la sienne.

2°- Qu’on s’appliquerait davantage à relever son obéissance par des vues de foi, en regardant la personne de Jésus Christ même dans celle du supérieur, conformément à ces paroles *Qui vos audit, me audit : Qui vous écoute m’écoute*.

3°- Qu’on s’étudierait à obéir au moindre signe de la volonté du supérieur afin d’alléger un peu le poids de la supériorité qui est déjà si grand par soi-même et qui devient insupportable lorsque les inférieurs n’obéissent que difficilement.

Rancé, *Sainteté*… p. 296 - Le sentiment des saints a été qu’un religieux pouvait satisfaire au devoir de prier sans cesse lorsque la volonté de Dieu réglait toute sa vie, que son cœur était rempli de son amour, qu’il se tenait dans son ordre en toutes choses, qu’il n’avait qu’un seul désir qui est celui de lui plaire, que dans toutes ses actions il le regardait comme sa fin et qu’il n’en entreprenait pas une qu’il ne lui demandât, selon l’enseignement de saint Benoît, par d’instantes prières, qu’il y donnât sa bénédiction et qu’il lui plût de l’achever. Quand un solitaire observe cette exactitude et qu’il vit dans cette piété, on peut dire que toutes ses voies sont saintes que sa vie n’est rien qu’un sacrifice de louange, qu’il prie toujours et que si Dieu dans ses différents exercices échappe quelques fois à son esprit, il le conserve dans la fidélité et dans la disposition de son cœur.

Rglt tome 1, p. 80 - Instruction aux religieux sur quelques points de ces réglemens - Nous sommes venus ici avec tant d’empressement, que dans l’espérance d’y trouver et encore plus de perfection dans les Règles et plus de fidélité, plus d’exactitude à les observer. Mais ce qu’il ne sera peut-être pas hors de propos de remarquer, c’est l’estime et l’amour que nous devons avoir pour ces Règlements. Or je crois que ce qui peut davantage exciter en nous ces sentiments, c’est de considérer d’où ils sont tirés, de quoi ils sont composés et dans quelle sources ils ont été puisés. Ils son tirés, mes Frères : 1° de ce qu’il y a dans la Règle de saint Benoît, de plus clair et de plus conforme à son esprit ; 2° de plus certain et de plus pur dans le *Nomasticon* ou recueil des premiers usages de l’Ordre de Cîteaux ; 3° de plus antique et de plus vénérable dans le Rituel ; 4° de plus régulier et de plus exact dans les Réglemens de Mr. l’abbé de Rancé, notre digne Réformateur ; 5° enfin de plus prudent et de plus selon Dieu dans nos délibérations.

Rglt tome 1, p. 85 - Quel respect ne mérite pas de notre part cette Règle sainte [de saint Benoît] qui, après l’Évangile, sera la matière la plus sérieuse de notre jugement ? Et surtout quel respect ne mérite pas l’esprit même de cette Règle, ou plutôt la lettre de cette Règle, prise ainsi selon son esprit ? Car au grand jour des justices, ce ne sera pas sur la lettre seule que nous serons examinés, mais sur la lettre jointe à l’esprit. Nous avons fait vœu de l’observer et nous ne pouvons pas en omettre volontairement et sans raison le moindre article, que nous ne déplaisons à Dieu et que nous ne devenions infidèles à nos promesses.

C’est dans cette perspective de vouloir à chaque instant connaître l’exacte volonté de Dieu pour l’exécuter que les *Réglemens* ont été dressés de façon si minutieuse.

Tome 1, p. 91 - Les motifs [des moines qui ont rédigé les Règlements] ? Les mêmes absolument qu’ont eu nos Pères et les saints fondateurs de l’Ordre de Cîteaux, s. Robert, s. Albéric, s. Étienne et s. Bernard, je veux dire, le désir d’observer la sainte Règle dont nous avons fait profession, le plus littéralement et le plus parfaitement qu’il nous serait possible, celui d’assurer notre salut et par-dessus tout de contribuer en quelque chose à la gloire de Dieu.

Tome 2, p. 172 - S’il y a tant de mérite et tant de bonheur en un seul jour passé dans la maison du Seigneur (Ps 83), si une seule action et une des plus petites actions que l’on puisse faire, telle que de donner un verre d’eau froide au nom du Seigneur, doit avoir une récompense, disons bien plus encore, si un seul instant peut nous mériter le plus grand de tous les biens, l’amitié de Dieu, le plus précieux de tous les trésors, celui de la grâce, le plus ineffable de tous les bonheurs, la bienheureuse éternité, oui, si je le veux, dès cet instant même je suis l’ami de Dieu, si, dis-je, il en est ainsi d’un seul jour, d’une seule action, d’un seul instant, que sera-ce d’une semaine entière remplie d’une continuité et succession de bonnes œuvres, qui n’y laissent pas le moindre vide et dont tous les moments étant réglés par l’obéissance, on ne voit plus subsister qu’une offrande continuelle, qu’une immolation perpétuelle de ce que nous avons de plus cher et par conséquent que le plus méritoire, le plus parfait et pour tout dire en un mot, le plus glorieux pour Dieu de tous les sacrifices, celui de notre propre volonté ?

Lettre de dom Urbain à Mgr Plessis, Bardstown le 4 sept. 1809

(…) Je ne pus m’empêcher d’admirer la régularité de La Trappe, l’obéissance que des vieillards tout blancs rendaient aveuglément à de jeunes supérieurs. Je me rappelle que le premier novice qui me fut confié avait 75 ans et moi 22 [en 1786] . Cependant il m’obéissait avec la plus grande exactitude, quoique souvent mes commandements se ressentissent beaucoup de ma jeunesse et de mon étourderie. J’ai même été depuis (encore laïc) chargé d’un novice prêtre très âgé, ancien directeur de Saint-Sulpice, homme d’une grande sainteté et d’une prudence beaucoup au-dessus du commun qui était, quoique mon novice, mon professeur de théologie. Si l’on excepte les 2 premières semaines, je puis dire qu’il me déconcertait par la simplicité de son obéissance, quoique je ne croie pas qu’on ait jamais fait passer un novice par de pareilles épreuves, car j’inventais tout ce que je croyais capable de l’humilier et de lui persuader qu’on le méprisait, et véritablement si on n’avait pas su qu’il le faisait par obéissance, on l’aurait souvent pris pour un fou. Voici les premières paroles qu’il entendit de moi : “Il parait que vous êtes un pauvre prêtre français qui, ne trouvant pas de quoi vivre dans le monde, venez chercher du pain à La Trappe !”

Annexe 7

## La journée monastique décrite par Dargnies

Dargnies, p. [256] donne une description dans une annexe à ses *Mémoires en forme de lettres*, : “ Observations sur ce qui peut et doit occasionner tôt ou tard la chute de la réforme de la Trappe si on ne la réforme pas ” J’exposerai simplement ce qui se passe en moi lorsque je suis fidèle à remplir ce que les réglemens me prescrivent.

Je me suppose être dans le tems des jeûnes que l’on sait être, selon la Règle, depuis le 14 septembre jusqu’à Pâques. Je me lève au son de la cloche et je vais au chœur pour y chanter les louanges de Dieu. Le sommeil que je viens de prendre a rendu à mon corps sa chaleur naturelle et réparé mes sens. J’en jouis pleinement. Je chante de bouche et de cœur. Mais il est statué que l’office, qui pourrait ne durer qu’une heure et demie, deux heures au plus, sera prolongé jusqu’à trois et quatre heures, que j’y assisterai immobile, la tête entièrement découverte, les deux bras pendans et croisés les uns sur les autres. Bientôt mon attention fatiguée, lorsque le tems de sa portée est écoulé, ne peut plus se soutenir. Le froid glaçant qui me frappe sur la tête et qui semble me déchirer les mains sans qu’il me soit permis de rien faire pour le repousser, m’ôte toute ma présence d’esprit. Je ne suis plus occuppé que de ce que je souffre et j’attens avec impatience la fin de l’office pour y apporter remède.

Je sors donc de l’église gelé et morfondu. Je m’empresse de m’approcher d’un fourneau échauffé jusqu’au rouge, où je ne puis rester qu’un quart d’heure. Je m’y brûle plutôt que je ne m’y réchauffe et en en sortant, la grande chaleur que j’y ai éprouvé ne sert qu’à me faire sentir encore plus vivement le contraste du froid excessif auquel je vais être [257] exposé, car la Règle n’est pas de s’aller reposer mais je dois aller sous des cloîtres vastes et spacieux, bâtis en pierre, mal fermés, où le vent circule de toutes parts, ou bien dans la salle du chapitre qui est aussi froide qu’une glacière. C’est là que je dois m’occuper à la lecture ou à la méditation.

Le faire partout ailleurs serait une immortification, une désobéissance. Mais qu’arrive-t-il ? C’est qu’au lieu de profiter comme il faut du tems précieux qui m’est accordé pour ces saints exercices, à peine ai-je ouvert le livre ou me suis-je mis à genoux pour prier, qu’un sommeil irrésistible, accompagné des plus inconcevables rêvasseries, s’empare de moi. Mes frères qui s’en apperçoivent, ont la charité de m’exciter. Je m’excite moi-même et tout l’intervalle se passe dans ce pénible travail, sans que j’ai lu une seule page dont je puisse me rendre compte à moi-même, sans qu’il soit sorti de mon cœur un seul sentiment qui puisse mériter le nom de prière. Si je n’y suis pas accablé par le sommeil, l’impression vive du froid qui me pénètre, m’occupe tout entier et me détourne de l’attention que je voudrais avoir. D’où il suit que j’ai été sous les cloîtres, j’ai été dans le chapitre pour obéir à ma Règle, non pour y lire et y prier comme elle le veut, mais bien pour y combattre le sommeil et y être transis par le froid.

Je retourne à l’église pour y faire oraison avec la communauté. Je n’en ai qu’un quart d’heure. Il sera sans doute bien employé. Mais hélas, j’y suis dans un tel assoupissement qu’il ne m’est pas possible de posséder mon esprit une seule minute et souvent je me trouve à la fin sans l’avoir commencée. Si pour ne pas perdre le tems, je veux l’employer en prière vocale, je suis quelque fois obligé de reprendre un psaume, jusqu’à dix et vingt fois, sans pouvoir, pendant tout le quart d’heure, conserver assez de présence d’esprit pour le terminer. Il m’arrive même souvent d’être surpris par le sommeil avec une telle promptitude que perdant l’équilibre, je vais mesurer la terre.

L’oraison est suivie de primes. Comme l’on chante, le chant me soutient. L’office d’ailleurs n’étant pas long, je m’encourage facilement contre [258] le froid qui me presse. De primes je vais au chapitre où le sommeil me fait encore la guerre. Si après cet exercice je reste sous les cloîtres pour m’y occuper à la lecture en attendant la messe, j’y suis toujours aux prises avec les mêmes ennemis et bien plus encore car la faim qui commence déjà à se faire sentir, me rend bien plus sensible au froid et plus porté à l’assoupissement et les idées de nourriture qu’elle excite dans mon imagination affaiblie, deviennent pour moi une nouvelle source de distractions.

Ces idées me suivent à la messe pendant laquelle, si je ne chante pas au lieu de m’unir au prêtre, le plus souvent je dors debout. J’ai l’air d’un homme yvre. Je chancelle et suis prêt à chaque instant à tomber. Je dors même quelque fois en chantant. Qui pourra me tirer d’un état aussi pénible ? Le travail ? Oui s’il est un peu actif, car s’il s’agit d’écrire ou de coudre, j’y dormirai encore. Mais pendant le travail actif au moins je soutiendrai mon attention vers Dieu, je pourrai m’unir à Lui. Hélas ! À peine pourrai-je avec efforts le faire dans les instans où on donnera le signal pour lui élever mon cœur. Le reste du tems, la faim qui me presse et qui abbat mes forces, m’occupe tout entier et me fait souvent, malgré moi, compter les quarts d’heure qu’il me reste à attendre jusqu’au moment du repas.

C’est ainsi que se passe tout mon tems jusqu’à ce que l’on sonne l’office qui précède le dîner. Alors mes forces qui semblaient m’avoir totalement abandonné, se raniment parce que dans peu je pourrai satisfaire enfin les cris impérieux de la nature. En entrant au réfectoire j’offre ma réfection à Celui de la main duquel je la tiens. Je voudrais me posséder en la prenant, y joindre quelque mortification, mais le besoin qui me presse l’emporte sur toutes les considérations et souvent en sortant de table j’ai à me reprocher d’avoir pris mon pauvre repas avec plus de sensualité et de gourmandise que celui qui a été assis à une table chargée des mets les plus choisis.

Au moins je vais à présent pouvoir m’occuper de mon Dieu. La nourriture a ramené la chaleur dans mes membres glacés. (Qu’on ne croit pas que j’exagère en rien l’activité du froid dans l’intérieur de la maison de la Valsainte. Quand à moi je puis dire qu’il m’est impossible d’exprimer ce qu’il me fait souffrir, car depuis trois heures du matin jusqu’à ce que j’ai pris ma réfection, il semble que l’on me serve sans discontinuer de l’eau glacée entre les épaules et le long des bras. Un pareil supplice qui se renouvelle tous les jours, doit-il laisser beaucoup de présence d’esprit ? Jusqu’à quel point ne doit-il pas exalter l’imagination pour peu qu’elle soit vive et sensible ?)

La faim n’excitera plus de pensées importunes dans mon imagination. Je reste donc à l’église pour y adorer le très saint Sacrement et qu’y fais-je ? Mon [259] estomach tendu par une trop grande quantité de nourriture (car ayant été vingt-quatre heures sans en prendre, j’ai cru qu’il m’était permis de le contenter), mon estomach, dis-je, envoie à mon cerveau des vapeurs qui l’obscurcissent, ou je tombe dans l’assoupissement, ou incapable d’aucune réflexion sérieuse, je sors pour chercher à me distraire.

Cet état d’engourdissement me dure jusqu’au moment où je vais me coucher, moment que j’attens avec impatience car je suis tellement fatigué et harrassé que l’instant qui m’est donné pour faire l’examen des fautes de la journée se passe à luter contre le sommeil. Souvent même lorsque je vais au chapitre réciter le *miserere*, la face prosternée contre terre, je m’y endors et j’y resterais jusqu’au lendemain si le bruit de mes frères qui se relèvent ne me faisait sortir de mon assoupissement.

Voilà ce que j’éprouve dans les tems des jeûnes et particulièrement en hyver, en pratiquant les observances de la réforme. En été j’aurais plus de facilité pour vaquer aux choses de Dieu, mais alors on ne m’en laisse pas le tems. On n’accorde que des intervalles très cours pour les lectures et prières particulières, pendant lesquels la fatigue d’un travail pénible dont la plus grande partie se fait à jeun, ne me rend pas capable d’une grande application et tout le tems que dure ce travail que puis-je faire, que de dire avec le prophète : *Vide humilitatem meam et laborem meum*?

En été, c’est-à-dire depuis Pâques jusqu’au 1° octobre, le travail commence à 4 h du matin et se fait sans avoir rien pris, jusqu’à 8 h 1/2, le plus souvent 9 h et quart. Après cela on a quelques instans pour lire ou prier, puis l’oraison et la grande messe. Pendant ces différens exercices, la fatigue et le besoin qui se font sentir ne laissent à l’esprit aucun relâche. En chantant la messe dès le matin avant le travail, les religieux y eussent trouvé l’avantage de pouvoir y donner toute leur attention mais il semble que c’est ce dont on a pris à tâche de les priver. Il faut qu’après cinq heures de travail à jeun ils restent debout pendant deux heures. On comprend qu’il est bien difficile, de quelque dévotion que l’on soit animé, d’être pendant tout ce tems parfaitement maître de soi-même. (…)

Mais si je regarde autour de moi et que je considère ceux qui vivent avec moi sous la même discipline, sans [260] en excepter même les supérieurs, tout m’indique qu’ils sont soumis aux mêmes épreuves que moi. Si je les considère à l’oraison, je les vois presque tous chanceler, souvent même mon voisin me tombe sur le corps et faillit à me renverser. Il n’est pas rare de voir un prêtre s’endormir à l’autel pendant que l’on chante au chœur. Combien de fois n’est-il pas arrivé que dans le cours de l’office l’hebdomadaire, après avoir dit le *Dominus vobiscum* s’est trouvé saisi par le sommeil et à laissé le chœur dans le silence ?

Si lorsque je suis sous le cloître, au lieu de m’appliquer à la lecture, je regarde ceux qui m’environnent, je vois celui-ci se lever, faire des mouvements et des grimaces pour se réveiller, celui-là frappé comme d’une attaque d’apoplexie, presque au même instant où il s’assied, laisse tomber son livre avec bruit, un autre plus indulgent, ronfle, en accordant à la nature ce qu’elle lui demande.

N’avons-nous pas vu le R.P. lui-même dans la dernière retraite qu’il fit avec nous, s’endormir en lisant à haute voix le sujet de la méditation et cela non pas une fois seulement, mais tous les jours de la retraite ? S’il se retire le matin dans son cabinet pour y écrire, on le voit tomber la tête sur le papier, pendant que sa main y trace des pieds de mouches qu’il est obligé de déchirer. Est-il rare de voir le lecteur s’endormir en lisant pendant le repas ? Enfin l’expérience prouve qu’en tout tems, dès que les trappistes de la nouvelle réforme ne sont pas en action ou pour chanter ou pour travailler, ils sont incapables de soutenir leur attention pour lire, réfléchir ou méditer.

Certes je me garderai bien de les accuser tous de tiédeur et de lâcheté. Mais s’ils sont comme moi vexés par le sommeil ; la faim qui les presse ne leur donne pas plus de relâche qu’à moi. J’entends le R.P. me dire que s’il lui arrive de s’assoupir le matin avant l’heure du repas, sa bouche, pendant ce léger sommeil, semble s’ouvrir comme pour saisir une portion de nourriture et c’est ce qui m’est arrivé cent fois à moi-même, surtout pendant les méridiennes des jours de jeûnes qui se prennent avant la réfection, preuve la plus certaine de l’emprise de la nature sur nos sens et notre imagination.

Annexe 8

## Le jeûne

Règle de saint Benoît, Chap. 39 - De la mesure dans la nourriture -

Il suffit de deux plats cuits de sorte que celui qui n’aura pu manger de l’un se restaure avec l’autre. (…) 4°- Une livre de pain bien pesée suffira chaque jour. 6°- Si le travail a été plus pénible, il appartiendra à l’abbé de juger s’il convient d’ajouter quelque chose. 7°- évitant surtout l’excès, car jamais le moine ne doit se laisser surprendre par l’indigestion.

RB - Chap. 40 - Chacun tient de Dieu un don qui lui est propre, aussi ce n’est pas sans scrupule que nous fixons la mesure de l’alimentation pour autrui. 5- Le supérieur est habilité à juger si les conditions de lieu, de travail, l’ardeur de l’été exigent davantage.

Chap. 41 : À quelle heure les frères doivent prendre leur repas. Pendant le temps pascal, à la sixième heure (midi) et le soir, avant la fin du jour. Le reste de l’été ils jeûneront jusqu’à la neuvième heure (15 heures) le mercredi et le vendredi, les autres jours il mangeront à la sixième heure (midi). S’il y a des travaux pénibles, les mercredis et vendredi, l’abbé pourra mettre le raps à midi. L’abbé réglera et disposera toute chose de telle manière que les frères sauvent leur âme et travaillent sans avoir motif à récriminer.

Du 13 septembre au début du carême, repas à la neuvième heure (15 h). An carême jusqu’à Pâques, ils mangeront après l’heure des vêpres, de telle sort qu’ils n’aient pas besoin de lampes pour manger.

Chap. 49 - De l’observance du carême - 5- Pendant ces jours-là, ajoutons quelque chose à la tâche habituelle de notre service : prières particulières, abstinence de nourriture et de boisson. 6- Que chacun prive son corps de nourriture, de boisson, de sommeil, de bavardage, de plaisanterie et qu’il attende la sainte Pâques dans la joie du désir spirituel. 10- Tout doit se faire avec l’assentiment de l’abbé.

\*

Le jeûne dans la Règle de saint Benoît se caractérise par le report du moment du repas journalier de deux heures. La nourriture est toujours abondante. Les Règlements l’acceptent : Rglt tome 2, p. 220 : “Les trois premiers vendredis de carême nous n’avons qu’une seule portion avec une livre et demie de pain régulier, les trois derniers, nous jeûnons au pain et à l’eau, nous avons alors deux livres de pain (650 g env.).” La difficulté venait surtout du déséquilibre d’une telle alimentation, très carencée en graisse et en protéines. Ce manque se traduit par la faim : non l’appétit qu’une alimentation ordinaire laisse apparaître au bout de quelques heures, mais une faim véritable, venant du fait que le corps ne trouve pas dans l’alimentation les éléments nutritifs dont il a besoin pour s’entretenir et faire face aux dépenses énergétiques.

De plus, cette nourriture abondante devait être prise en une seule fois chaque jour, avec la boisson indispensable. Dargnies note que l’estomac avait de grosses difficultés à travailler correctement dans ces conditions.

Rglt tome 2, p. 147 - [Les Anciens] On en a vu un grand nombre ne rien prendre habituellement qu’une fois la semaine et c’était en vivant de la sorte qu’ils arrivaient communément sans infirmité à l’âge le plus avancé. Voilà, mes frères, ce qui doit confondre notre lâcheté, notre intempérance, notre immortification. Que ces exemples au moins servent à nous humilier, à nous préserver de tous retour d’une secrète complaisance, dans la pensée que nous vivons d’une manière qui passe pour austère, puisque c’est à la seule lâcheté de nos jours qu’elle doit cette réputation et qu’elle aurait autrefois paru peut-être bien relâchée.

Rglt tome 2 - p. 148 - Saint Benoît, animé de cet esprit de charité et de discrétion qui fait le caractère propre et particulier de tout ce qu’il (p. 149) a établi, témoigne ne régler l’article de la nourriture qu’avec une sorte de crainte. La connaissance de nos faiblesses si multipliées lui inspirait ce sentiment qui a rendu sa Règle la plus modérée sur cet article qui eût encore paru et c’est avec la même crainte que nous allons en parler. Nous aurons soin comme lui, de considérer en ce que nous allons régler, non les plus fervents et les plus forts, mais les plus faibles et les moins courageux, afin d’ôter tout prétexte de se relâcher jamais et quoique nous ne voulions pas entrer dans un trop grand détail par esprit de discrétion, de peur de rendre ensuite cet article trop difficile à pratiquer, nous tâcherons cependant de dire un mot sur chaque chose en divers paragraphes.

Rglt tome 1 - p. 61 - Discussion de la communauté sur le chap. 39 de la RB - Le résultat des avis fut que : 1° On ne servirait par jour à chaque religieux qu’une livre de douze onces de pain régulier. 2° Comme il serait possible que cela ne suffît pas à plusieurs, dans un air aussi vif et un climat aussi froid que celui-ci, bien différent de celui où vivait saint Benoît, on crut pouvoir user de la permission que donnent les *Us* de servir au-delà de cette livre, un pain plus grossier à ceux qui n’en auraient point de reste pour le repas du soir, quoique cette permission ne soit pas selon la pureté de la Règle.

On arrêta aussi qu’outre le pain des infirmes, on en ferait de deux sortes pour la communauté et qu’ils seraient tous composés de la manière suivante :

• Le pain des hôtes et des infirmes, d’un tiers de seigle et de deux tiers de froment, si on le pouvait et que tout le son serait ôté.

• Le pain régulier dont on servirait douze onces par jour à chaque religieux, de plus de moitié d’orge et le reste de seigle, tout le son ôté pareillement.

• Le pain de surplus de la livre, qu’on nommerait pain d’indulgence, fut réglé dans une autre séance. L’on décida qu’on y emploierait la moitié de la plus mauvaise farine qu’il y aurait dans le monastère et dont on n’ôterait point le son, mais seulement la paille et que l’autre moitié serait de la seconde farine appelée communément reprein ; qu’on pourrait y mettre aussi un quart de pommes de terre ou de son de froment, c’est-à-dire 3 mesures sur 12, ou du moins ce qu’on en pourrait avoir, et qu’on servirait de ce pain le soir, quand on en aurait, à ceux qui auraient fini le leur le matin, étant possible que quatre onces ne fussent pas suffisantes pour quelques uns au repas du soir.

Rglt tome 2, p. 149 - Du pain - (3 pages) Une livre par jour (Cf. *Explication de la Sainte Règle* par Rancé, Rglt tome II, p. 198) la livre de douze onces. - Deux sortes de pains, pour les infirmes et les hôtes le pain sera blanc, c’est-à-dire que ce sera le pain que l’on mange ordinairement chez les gens du pays qui ne sont ni riches ni pauvres. Le pain de la communauté sera bis, s’il est tout entier de froment, on ne fera que passer le grain au crible avant que de le porter au moulin et on mettra ensuite tout ce qui en reviendra dans le pain. Une troisième sorte, pain d’indulgence : la RB n’en parle pas, mais toléré par les Us. On le fera avec le plus mauvais grain du pays où l’on vit, de la manière la plus simple et la plus pauvre, de façon qu’il y ait une différence notable entre ce pain et le pain régulier de la communauté ; on peut y mettre des pommes de terre et autres choses semblables.

Rglt tome 2, p. 151 - Dans les grands travaux des foins et de la moisson, on pèse à chacun une livre et demie de pain régulier pour la journée et le soir on donne six onces de pain d’indulgence à ceux qui sont dans le cas d’en avoir. 5°- Si quelqu’un trouve que cette quantité de pain n’est pas suffisante, qu’il y a des gens à qui il en faut davantage, on peut répondre que les portions étant d’ordinaire copieuses et abondantes, surtout les jours de jeûne et de travaux extraordinaires, elles peuvent très facilement suppléer à une plus grande quantité de pain que pourrait exiger la constitution de certaines personnes.

Rglt tome 2, p. 152 - De la boisson - (2,5 pages) On ne boira jamais ni vin ni bière, ni cidre, ni d’autre capable d’enivrer, mais de l’eau pure.

Rglt tome 2, p. 156 - Les infirmes on pourra faire pour eux quelque boisson fortifiante, pourvu qu’on observe deux conditions, la première que ce ne soit pas trop recherché et la seconde que ce ne soit point une boisson capable d’enivrer. Pour notre maison de la Valsainte, on la fera avec des fruits sauvages ou avec des fruits secs, du genièvre et de l’orge. Pour les hôtes, la boisson sera celle du pays si le monastère est assez riche pour s’en procurer.

Rglt tome 2 p. 156 - Des portions et du dessert - 1°- On ne donnera jamais aux religieux sous quelques prétexte et à quelques occasion que ce puisse être, plus de deux portions cuites. Le lait et le fromage seront considérés comme portions et donnés en cette qualité selon l’usage de nos Pères. Mais ce qui serait servi en place de pain, si on en manquait, ne serait point compté et considéré comme une portion. Le potage sera toujours regardé comme une des deux portions cuites que nous accorde la sainte Règle.

2°- Si on a quelques fruits ou raves, ou petits oignons ou quelque autre chose semblable qui se mange cru, on en pourra ajouter une troisième portion que l’on nomme dessert, mais on n’en achètera point pour cela.

Rglt tome 2, p. 157 - 3°- On ne servira jamais à souper aucune portion chaude, si ce n’est dans le cas où ayant passé la journée à travailler dans la compagne loin du monastère, on n’en aurait pas eu à dîner, alors on pourrait la servir à souper. Ce repas consistera en deux portions : l’une sera une salade de quelques herbes crues ou de quelques racines, ou bien du lait, l’autre sera de fruits ou de fromage, dont on donnera deux onces lorsque ce sera du fromage ordinaire et trois lorsque ce sera du fromage blanc. Les jours où il n’est pas permis de donner du fromage, on sert du fruit en place.

Rglt tome 2, p. 158 - 5°- La viande, le poisson, les œufs, le beurre sont interdits à tous ceux qui sont en santé. 7°- Il n’entrera jamais dans l’assaisonnement de notre nourriture ni beurre, ni sucre, ni miel, ni aucune sorte d’épicerie, toutes ces choses n’ayant pour objet que de flatter la sensualité. On se contentera des herbes communes qui se trouvent dans les jardins et dans le pays où l’on sera et en général on apprêtera les portions le plus simplement qu’on pourra. On sait combien saint Bernard était ennemi de tous les ragoûts : il condamnait l’usage du poivre, du gingembre, du cumin, de la sauge et autres drogues ou herbes aromatiques qui ne servent, dit-il, qu’à flatter le goût et allumer le feu de la concupiscence. Il ne croyait pas que les religieux pussent en conscience en user : le sel et l’appétit étaient, selon lui, les seuls assaisonnements que les religieux devaient employer. (S. Bernard, lettre 2a) On pourra toutefois mettre du beurre dans la portion des infirmes et servir du miel aux hôtes.

Rglt tome 2, p. 159 - 8°- On ne fera usage d’aucune sorte de nourriture qu’on soit obligé de faire venir de loin ou que le pays ne produise pas. Il faut excepter celles qui, quoiqu’elles ne soient pas des productions du pays, y seraient cependant à plus bas prix que les productions elles-mêmes et telles que les pauvres pourraient s’en procurer.

Rglt tome 1, p. 221 - 7° - Les jours de jeûne il (le cellérier) donne à chacun une livre de pain régulier, c’est-à-dire 12 onces et les jours de deux repas il ne donne que huit à dîner et réserve les quatre autres pour le souper, soit aux infirmes, soit aux religieux de la communauté et à ce repas du soir il ajoute du pain d’indulgence pour ceux qui auront mangé tout celui qu’on leur avait servi à dîner.

Tome 2, p. 219 - En Carême la pratique du jeûne est plus rigoureuse que dans tout le reste de l’année, soit pour la quantité, soit pour la nature et l’espèce des mets dont on use. 1° Conformément à la Règle, nous ne dînons qu’à la fin de la journée, c’est-à-dire à quatre heures et un quart. 2° Nous n’usons de laitage en aucune manière et nos Pères ont regardé cet usage comme si sacré que, quoiqu’ils aient parlé trois fois dans le *Nomasticon* de la nourriture quadragésimale, ils ont toujours cru qu’il était inutile d’exprimer ce saint temps et que personne ne douterait qu’il ne fallut se borner à celle-là. (…) 3° Nous nous privons de dessert. 4° Chacun demande ordinairement au supérieur la permission de faire quelque retranchement particulier pour avoir une offrande à présenter à Dieu de pleine et de libre volonté, comme nous y invite notre saint législateur. 5° Les trois premiers vendredis de carême nous n’avons qu’une seule portion avec une livre et demie de pain régulier, les trois derniers, nous jeûnons au pain et à l’eau, nous avons alors deux livres de pain. (…)

Pour pratiquer plus parfaitement en ce saint temps le recueillement de l’esprit et réparer en ces saints jours les fautes que nous avons commises dans les autres temps, nous augmenterons conformément à la sainte Règle, le temps de la lecture, du silence et de la prière.

1°- Le temps de la lecture, car nous avons tous les jours une heure de lecture publique et extraordinaire que l’on appelle lecture régulière, pour laquelle on nous distribue solennellement des livres choisis, faite en commun (…) ; 2°- Le temps du silence : car pendant cette lecture régulière qui ne dure pas moins qu’une heure, on ne doit point parler du tout dans le monastère (…) ; 3°- Le temps de la prière : car ce que nous retranchons du sommeil, nous le donnons à la prière en récitant le chapelet pendant ce temps ; outre cela, les offices sont plus longs (…)

Tome 2, p. 140 - 10°- Chacun mangera au réfectoire selon ses véritables besoins et personne ne s’avisera sans une permission expresse et particulière du supérieur, de se retrancher le nécessaire sous prétexte de pénitence et de mortification.

\*

Témoignages de sœur Marie-Joseph (princesse Louis-Adélaïde de Bourbon-Condé) dans une lettre :

Coucher sur des planches, toutes vêtues, est fait, dit-on pour affliger la nature. Sans doute, mais croyez-vous, Monsieur, que le corps ne se fait pas aisément à cette pratique ? Voilà une année entière que je couche de la sorte, que je pratique les jeûnes de la Trappe et grâce à Dieu ma santé se soutient bien et j’ai vu plus de novices surprises du peu qu’il en coûte pour se faire à notre genre de vie, que je n’en ai rencontrées qui l’aient trouvé plus dur qu’elles ne s’y attendaient.

Je me porte très bien, je mange et dors bien ; j’ai faim ce qu’il faut seulement pour dîner et je suis tout étonnée de m’être crue si longtemps obligée de déjeuner et de souper. Je mange même très modérément à dîner, ayant cru devoir enrayer dans les commencements sur la quantité de pain, à cause de sa qualité ; pour les fricassées, je les trouve très bonnes et elles ne sont point malsaines ; ceux qui en disent du mal font des calomnies. Au total, mon très bon père, et pour le moral et pour le physique, et pour le temps et pour l’éternité, c’est sur Jésus Christ seul sur qui je compte, sur qui je m’appuie, à qui je m’abandonne entièrement et sans réserve aucune, aucune par grâce et très grande miséricorde. (Cité par Kervingant, *Des moniales*…, p. 99 et p. 101)

\*

Dargnies - p. [18] Environné de gens que je voyais, non pas manger mais dévorer leur énorme pitance, m’entendant sans cesse répéter qu’il n’y avait de salut dans le régime de la maison que pour ceux qui mangeaient, (…)

P. [37] Tout le fruit de mes représentations [au père abbé, par rapport au régime alimentaire trop déséquilibrée] fut que l’on augmenta considérablement la quantité de nourriture sans la changer et que l’on obligea même les religieux, en vertu de l’obéissance, à manger tout ce qui leur était présenté. Je n’exagère rien ici car quelques jours après que j’eus présenté mon mémoire au R.P., dans un moment où nous venions de perdre plusieurs de nos frères, le résultat fut de faire mettre dans la soupe 12 onces de pain et comme je lui objectai qu’une pareille soupe était seule suffisante pour tuer un religieux, il me traita d’opiniâtre et m’ordonna de la manger toute entière. J’y essayai pour lui obéir mais j’eus une telle indigestion que dans les violents efforts que je fis pour débarrasser mon estomac, je crachai le sang le lendemain.

Dargnies p. [250] - Il faudrait, au lieu de 8 à 9 livres pesant de bouillie épaisse et mal cuite, que l’on donne aux religieux dans un repas, on ne lui en donne que quatre. (…) Alors ils seraient [251] vraiment nouris parce que les humeurs seraient réparées, au lieu qu’en accablant leur estomach en prenant dans une seule réfection ce qui suffirait pour deux et même trois.

P. [253] Est-il possible d’ailleurs de jeûner sans être tourmenté par la faim ? Et n’est-ce pas pour souffrir de la faim que l’on jeûne ? Ne serait-ce pas une prétention chimérique que de vouloir ne manger qu’une fois en 24 h, sur des montagnes toutes couvertes de neiges, sans être dévoré par la faim ? Quoi de plus incompatible que le froid et le jeûne ?

P. [273] Frère Palémon [malade à l’infirmerie] je ne vis dans sa situation qu’une cachexie scorbutique portée au suprême degré qui n’était que le fruit d’une nourriture plus que grossière, prise en trop grande quantité, après un jeûne trop longtemps prolongé. Comme l’on attribuait sa maladie à la faiblesse et à l’épuisement [pour avoir beaucoup travaillé à la menuiserie pour faire les stalles], on lui donnait abondament de la nourriture. On l’obligeait même de manger, ce qu’il faisait par obéissance et ce qui, bien loin de le rétablir, ne faisait qu’accélérer sa fin.

P. [274-275] F. François avait occupé à la Trappe l’emploi de la pharmacie. Plus que sexagénaire, son expérience, l’étude et du bon sens l’avaient rendu fort entendu pour le soulagement des malades (…) Il était d’un fort tempérament et grand mangeur, aussi mettait-il tout le salut des religieux, lorsqu’ils tombaient malades, dans l’augmentation de la nourriture, prétendant qu’ils ne pouraient que d’épuisement et de faiblesse. Mais la violence de son appétit et son indulgence pour le contenter, fut pour lui, comme pour bien d’autres, la cause de sa perte. (… Atteint de maladie) il lui eut fallut de la diète Le R.P. avait en lui beaucoup de confiance mais il eut été à souhaiter qu’il ne l’eut pas tant écouté sur l’article de la nourriture, nous aurions encore aujourd’hui plusieurs de nos frères qui ont été les victimes de ses mauvais principes. Heureusement le R.P. a ouvert les yeux depuis et on laisse au moins à chacun, sains ou malades, la liberté de ne manger que selon ses véritables besoins, ce qui n’eut pas lieu pendant les cinq premières années de la réforme.

P. [307] Est-il possible que le tempérament d’un [308] jeune homme qui n’est pas encore formé tienne à une privation habituelle de sommeil, à ne prendre de la nourriture qu’une seule fois en 24 h, dans une quantité qui excède évidemment la capacité de son estomach ?

Annexe 9

## Modérer leur ardeur

Rancé, *Sainteté*… p. tome 1, 310 - Ce que la prédication est à l’apostolat, la confession de la foi de Jésus Christ au martyre, la pénitence l’est à la vie solitaire. Et comme l’apôtre est destiné de Dieu pour annoncer ses vérités, le martyr pour les défendre par l’effusion de son sang, le solitaire doit aussi les honorer et les soutenir par ses souffrances. Mais comme la pénitence d’un religieux tire son institution, sa force et son mérite de la pénitence de Jésus Christ, il faut aussi qu’elle en soit un retracement parfait, et une imitation fidèle, et quoi que selon l’apôtre, tous les chrétiens doivent le suivre dans ses souffrances, s’ils veulent le suivre dans sa gloire (Rm 3, 17), cependant c’est l’avantage et la prérogative des moines, c’est ce qui les regarde principalement dans la vie de Jésus Christ, c’est à eux préférablement aux autres hommes qu’il présente le calice de sa passion, et bien qu’il soit écrit que tous les pécheurs de la terre, c’est-à-dire tous les hommes, doivent y boire après lui (Ps 34, 9), néanmoins le partage des religieux, ou plutôt leur bonheur, est de souffrir pour Jésus Christ, comme Jésus Christ a souffert pour eux.

P. 313 - La pénitence d’un solitaire doit être intérieure et extérieure. Il faut que l’âme en soit affligée comme le corps et qu’il joigne à la mortification de l’esprit celle des sens, c’est-à-dire qu’il vive tout ensemble dans une sainte tristesse, dans une humiliation profonde et dans une austérité rigoureuse. Ainsi, vous ne vous tromperez point, mes frères, quand vous ferez consister la pénitence intérieure dans l’humiliation, la méditation de la mort, les jugements de Dieu et la componction et que vous considérerez la retraite, le silence, l’austérité dans la nourriture, le travail des mains, les veilles, la pauvreté, la patience dans les infirmités et dans les maladies, comme des vertus et des pratiques qui sont l’essence et le fond de la pénitence extérieure.

P. 314 - Par quel moyen un religieux peut-il vivre en son monastère dans la pratique des humiliations ? Ce sera par l’application d’un supérieur vigilant et charitable qui aura soin de l’exercer par des reproches, des répréhensions vives, des paroles piquantes, des confusions publiques, par des travaux, par des occupations ravalées et par tout ce qu’il estimera capable de contribuer à son abaissement.

Rglt tome 1, p. 43 - Histoire de l’établissement des religieux de la Trappe en Suisse -

Toutes les fois qu’il se présentait quelque occasion de parler au chapitre de l’austérité de la vie, le supérieur n’avait (44) qu’une chose à faire qui était de modérer leur zèle, car ils auraient été prêts d’y ajouter encore beaucoup, si cela leur avait été permis.

Tome 2, p. 157 - 4°- Lorsque le travail aura été plus long et plus pénible que de coutume, le supérieur, s’il le juge à propos, pourra faire augmenter le repas de quelques chose. Cette augmentation ne consistera qu’à donner ou une demi-livre de pain en plus, (…) ou à augmenter la quantité de la portion ou bien celle du dessert, mais jamais à ajouter un nouveau met aux autres, pas même un morceau de fromage.

La manière dont cette constitution a été faite parmi nous est trop remarquable et trop instructive pour nos descendants, pour la leur laisser ignorer. Comme dans les commencements de cet établissement les travaux ont été très considérables, puisqu’ils ont duré quelques fois jusqu’à quatorze heures, le R.P. voulut un jour faire ajouter au repas ordinaire, par esprit de discrétion, un peu de fromage, mais le zèle de tous les religieux pour la régularité et la mortification s’alarma de cette petite condescendance et quoiqu’ils fussent très touchés de l’indulgence et de la compassion que leur supérieur leur témoignait en cela, ils se réunirent pour le prier de ne jamais en suer ainsi, mais de se contenter de faire donner des portions plus fortes quand cela lui paraîtrait nécessaire.

Rglt tome 1, p. 59 - Histoire de l’établissement des religieux de la Trappe en Suisse - On lut ce chapitre RB 36 - Des frères malades - et voici ce qui fut décidé : Plusieurs religieux témoignèrent un grand désir que l’usage de la viande fût interdite entièrement, mais la prudence et la discrétion du supérieur l’ayant empêché d’y consentir, il fut statué, conformément au vœu unanime : 1°- Que l’usage en serait fort rare, et ne s’accorderait que dans des maladies graves et avec toutes les modifications prescrites par les Règlements de M. l’abbé de Rancé qui sont les mêmes que les nôtres à cet égard.

Archive de la Trappe, cote 55, pièce 69, note sur dom Eugène -

Dans son enthousiasme juvénile, le père Eugène Bonhomme, ancien novice de la Trappe qui avait rejoint le groupe des fondateurs par ses propres moyens, proposa au supérieur que les religieux manifestent leur reconnaissance à Dieu en décidant de ne manger que tous les deux jours. L’idée ne fut pas retenue. [cité par H. Laffay, p. 92]

Lettre de dom Urbain du 10 octobre 1796, pièce 19 -

Pour nous, nous sommes 21 y compris 6 enfants dont le sixième vient d’arriver tout à l’heure (c’est un pauvre exilé que notre vicaire vient de ramasser au milieu du chemin ne sçachant où aller). Comme nous sommes d’autant plus pauvres que nous avons employé tout ce que nous possédions à faire le bâtiment des religieuses qui est assez bon, et que nous n’avons même qu’une maison trop petite dont le toit de planches est tout pourri et laisse passer l’eau de tous côtés, sans que nous ayons le moyen de le refaire, manquant même de couvertures pour nous couvrir la nuit ou pour tout dire en peu de mots, manquant de toutes les choses nécessaires à la vie, tu nous feras plaisir si tu peux nous aider soit par toi-même ou par quelqu’âme charitable.

Que ce récit n’épouvante pas ces deux saintes filles [ses belles-sœurs religieuses, chassées par la révolution qu’il invite à entrer à Sembrancher]. Dieu soutient ceux qu’il appelle à un état si pénible et je puis t’assurer qu’il n’y a pas d’homme sur la terre aussi heureux que moi ; nul d’entre nous ne changerait son état pour un royaume. Plusieurs mêmes trouvent qu’il n’y a pas assez de pénitence. Je sçai que cela parait incroyable, mais mon cher frère, tu peus croire celui qui aimerait mieux mourir que de faire un petit mensonge. C’est l’œuvre de Dieu et non des hommes. Sçachant combien je suis incapable de tout, tu ne seras pas moins surpris de voir un pauvre imbécile comme moi, prêtre et supérieur. C’est encore là que paraît la puissance de Dieu, si j’avais été un brillant sujet, on aurait pu m’attribuer cette œuvre, mais elle est d’autant plus à Dieu que l’instrument dont il se sert est, comme le sçais, plus vil.

Dargnies p. [11] - L’austérité de la vie était alors portée au *nec plus ultra* des forces humaines. La maison des chartreux étant divisée par cellulles n’était guère propre aux exercices de l’Ordre de Cîteaux, les religieux selon les constitutions de cet Ordre devant être jours et nuits toujours réunis. On eut cependant pu, si on avait voulu, trouver deux à trois appartements sains pour en faire des dortoirs et il en serait encore resté suffisament pour les autres lieux réguliers. Mais non, pour affecter une plus grande mortification, au lieu de coucher dans les cellulles elles-mêmes, on couchait dans les souterrains dont l’humidité était telle que l’eau glacée autour des voûtes représentait des lustres que le moindre rayon de lumière faisait briller avec éclat. Les habits étaient faits d’une laine dure et piquante, plus grise que blanche.

La nourriture était presque rebutante. On ne mangeait que très peu de pain et quoi qu’ayant, dans la maison, un moulin, un four et un boulanger et qu’on put le manger bon, on le faisait exprès longtems avant de s’en servir afin de le manger, je ne dirai pas seulement moisi, mais presque pourri. En place de pain on donnait quelque fois un morceau de ces fromages nouveaux de rebut parce qu’ils gonflent. Et le plus souvent on ne les avait pas encore salé. D’autrefois c’était quelques poignées de petits quartiers de pommes ou de petites poires sèches. Et dans le tems des pommes de terre, on ne connaissait alors ni les pois, ni les fèves, ni les lentilles etc… Ces mets étaient uniquement réservés aux infirmes. Mais la communauté avait tous les jours, avec une soupe si mauvaise que les animeaux la rebutaient, une portion d’orge mal grué, à peine cuit, sans autre assaisonnement que l’eau et le sel.

Le lait étant alors très rare, on faisait du fromage pour vendre avec ce qu’on [12] en avait. et le petit lait pur était la portion du soir les jours où il était permis de faire deux repas. Si le jardin fournissait quelques légumes, on s’en servait pour faire la souppe et la portion avec d’autres herbes communes que l’on allait ramasser dans les prés mais on se faisait gloire de ne les pas éplucher. On les lavait à peine et la terre était une des principales bases de l’assaisonnement.

Les religieux et les novices, avides des humiliations ne se contentaient pas des pénitences mortifiantes qu’on leur donnait tous les jours au chapitre pour les moindres fautes mais on les voyait encore à toutes les heures du jour prosternés aux pieds des supérieurs pour s’accuser et demander encore de nouvelles pénitences qui leur étaient d’autant moins épargnées que l’on savait qu’ils les regardaient comme de bonnes fortunes. (…) Enfin l’austérité de la vie était aussi grande qu’il est possible de se l’imaginer.

Annexe 10

## Le dortoir

Rglt Tome 1, p. 439 - Du dortoir - Les religieux qui ont l’esprit de leur état, je veux dire l’esprit de charité, d’union entre eux, de véritable fraternité, trouvent une vraie consolation et quelques fois des délices inexprimables lorsqu’ils s’y voient réunis avec leurs frères, sous les yeux du supérieur, comme des enfants rassemblés autour de leur père ou entre les bras de leur mère. (…)

La sainte Règle ordonne trop expressément que tous reposent dans un même lieu pour ne pas prendre toutes les précautions possibles afin qu’on ne manque jamais à ce point de règlement. Rien d’ailleurs n’est plus propre que cette pratique à entretenir l’esprit de désappropriation et de pauvreté, d’union et de charité dans les religieux et à leur faire éviter des fautes de toute espèce. Rien n’est plus propre à entretenir les religieux dans le véritable esprit de leur état. (…)

1°- Hors le cas de maladie, on couchera toujours sur de simples planches, les premiers religieux de cette maison ayant voulu s’assujettir à cette petite austérité pour suppléer aux autres points de la sainte Règle qu’ils ne pouvaient plus observer à cause des changements arrivés depuis saint Benoît, comme sept heures de travail pendant une grande partie de l’année, des lectures de trois heures de suite, etc… ou même pour remplacer certaines pratiques sur lesquelles la distance qui se trouve entre la ferveur de nos Pères et la nôtre nous rend bien plus indulgents, comme

• certaines pénitences publiques dont saint Benoît fait mention dans sa Règle et qui ne sont point d’usage parmi nous ;

• ne jamais user de médecines, puisque saint Bernard écrivant aux religieux de saint Anastase qui leur demandaient de pouvoir se servir de remèdes, parce qu’ils étaient dans un air malsain qui les rendait souvent malade, leur dit : “Il est contraire à la pureté, à l’honnêteté et à la simplicité de notre Ordre de rechercher les médecins et de prendre des breuvages de médecine” ;

• ne prendre jamais le mixte étant à la communauté, car nos Pères étaient si fervents pour le jeûne que, quand ils n’étaient pas assez malades pour aller à l’infirmerie, ils ne le rompaient jamais et il n’y avait absolument que le lecteur et le serviteur de cuisine qui prissent le mixte ;

• ne s’asseoir à l’office que pendant les seules leçons, puisqu’il n’est parlé de s’asseoir dans la sainte Règle que pour ce seul moment ;

• ne jamais avoir de pain d’indulgence, mais se borner à la livre permise par la sainte Règle, car il n’y est fait mention en aucun endroit de cette seconde sorte de pain et en effet, de quelque espèce qu’il soit, c’est toujours une sorte d’infraction de ce qu’a réglé saint Benoît pour la quantité. Si nos Pères l’ont permis, ce n’est sans doute qu’à regret et qu’en conseillant de s’en abstenir à tous ceux qui pourraient le faire.

Le dessein des premiers pères de cette maison a été en cela non de faire une compensation juste, car une planche ou la natte que permet saint Benoît ne sont guère plus tendres l’une que l’autre et la différence n’est presque pas sensible, mais ils se sont proposé d’avoir au moins quelque chose qui leur rappelât tous les jours combien ils étaient inférieurs à leurs Pères et ont voulu donner à Dieu et à leur saint législateur cette preuve du désir qu’ils auraient eu d’observer leur Règle strictement et dans toute l’exactitude de la lettre si les circonstances le leur avaient permis, puisqu’ils voulaient compenser en quelque sorte ce qu’ils n’avaient changé que pour des raisons légitimes. La pratique de réciter tous les jours avant d’aller se coucher le *Miserere* au chapitre, la face prosternée contre terre a été introduite dans la même intention. (…)

2°- Toute la garniture du lit consistera en un drap de serge qui ne sera point redoublé et qui aura pour objet d’empêcher que le frottement des planches n’use trop nos habits ; en une couverture de laine et des couvertures piquées autant qu’on en aura besoin. Ces couvertures seront faites avec de la mousse, s’il y en a dans le pays et de la grosse toile d’étoupe qui n’ait point été blanchie ou quelqu’autre chose d’aussi vil et aussi commun. On donnera aussi un couvre-pieds composé de la même matière à ceux qui en auront besoin. (…) C’est la pauvreté qui nous a fait prendre cet usage, l’expérience nous a fait voir que c’est très suffisant et l’esprit de pauvreté nous dit à présent que, puisque cela suffit, nous ne devons rien chercher de plus. On aura aussi un oreiller, il sera de paille enveloppée dans une grosse étoffe de laine et n’aura en aucun sens plus d’un pied et demi. Il pourra être moins gros pour ceux qui n’aiment pas avoir la tête si élevée.

Annexe 11

## Le travail

Rglt tome 2, p. 124 - Du travail - Celui qui ne regardera cet exercice que d’un œil tout humain n’y trouvera sans doute rien de bien important, mais celui qui le considérera d’après les lumières de Dieu en jugera bien autrement. Il se rappellera que le travail est la première pénitence à laquelle le Seigneur a condamné l’homme et il verra dès lors qu’il faut qu’il se soumette au travail, qu’il aime le travail et un travail pénible qui fasse couler (comme Dieu dit au premier homme) la sueur de son front, *In sudore vultus tui vesceris pane* et qui soit capable de lui faire faire pénitence, ou qu’il renonce à la qualité de pénitent et au Ciel qui doit en être la récompense. Il remarquera que saint Benoît lui dit beaucoup de choses et croit lui avoir tout dit en lui disant que l’oisiveté est l’ennemie de son âme, qu’il lui prescrit un temps très considérable pour cet exercice et dès lors bien loin de se plaindre le soir de la fatigue du travail du jour, il tremblera lorsqu’il aura passé un seul jour sans travailler assez. (…) Enfin il avouera que tant que les religieux ont aimé les travaux pénibles, ils ont été fidèles à leurs autres devoirs et se sont maintenus dans la régularité, mais que, dès qu’ils se sont ralentis sur ce point, on les a vus tomber dans toute sorte de relâchements et il aura autant de crainte de n’avoir point assez de zèle pour le travail, qu’il en aura de renverser à jamais cette réforme.

Rglt tome 2, p. 127 - 12°- On ira au travail d’une manière qui n’ait rien de précipité, ni aussi qui marque de la lâcheté et de la négligence, mais les religieux porteront à cet exercice, selon les termes de l’apôtre, la mortification de Jésus Christ dans leur corps et dans leur âme, c’est-à-dire qu’ils s’y emploieront avec affection et courage et en même temps avec des sentiments tout particuliers d’humilité et de pénitence, considérant que le travail des mains est la première peine du péché, un exercice qui convient à l’état d’un pénitent et d’un pauvre et que c’est un moyen très puissant pour les sanctifier dans leur profession.

Rglt tome 2, p. 444 - Des travaux extraordinaires - Comme on ne peut faucher aisément que le matin, on tâchera d’y aller le plus tôt possible ; pour cela nos Pères chantaient l’office plus promptement. Il nous semble que nous ne pourrions pas aller plus vite qu’à l’ordinaire sans nous exposer à le célébrer d’une manière peu décente. Nous aimons mieux nous lever alors une heure plus tôt. Cependant comme ces travaux sont pénibles et qu’on sera quelques fois dans le cas de s’y employer plusieurs jours de suite, on tâchera de gagner par la méridienne le temps qu’on aura pris sur le repos de la nuit. - Aussitôt après l’office de la nuit on va au dortoir ranger sa couche et on prend en même temps sa fourche et son râteau ou sa faux, parce que durant ce temps on doit les garder sous sa couche ou vis-à-vis.

Annexe 12

## De la rasure

Rglt tome 1, p. 294 - Du raseur - Comme la tonsure des religieux est une des principales marques extérieures de leur état et de leur profession, elle est aussi la marque de la principale obligation qu’ils contractent lorsqu’ils s’y engagent, qui est le renoncement général à toutes les créatures pour se consacrer entièrement et uniquement à Jésus Christ : car le retranchement des cheveux qui sont des superfluités du corps, signifie le renoncement à toutes les choses extérieures qui est un moyen certain de s’attacher à Dieu sans division ni partage, comme à l’unique bien qui peut nous rendre heureux et qui seul mérite d’être l’objet de nos pensées, de nos désirs et de nos affections.

Comme cette vérité est l’essence de notre profession, nous devons l’avoir incessamment devant les yeux. Le renouvellement des tonsures (Rglt tome 1, p. 296 - 12 fois par an pour les moines de chœur et 7 fois pour les convers) en rappelle le souvenir et nous marque que nous devons incessamment retrancher toutes ces dispositions, ces inclinations de la nature qui renaissent incessamment en nous, quelque soin que nous puissions prendre de l’empêcher. Pour la forme et la figure de la couronne, elle nous représente celle que nous devons attendre de la main de Dieu, si nous nous séparons sans ménagement et sans réserve de toutes les choses ici-bas par lesquelles nous pouvons lui déplaire. (…)

Les couronnes : elles doivent être grandes et faites entièrement, prenant un peu au-dessus du front et faisant le tour de la tête, sans cependant trop enfoncer. Le cercle ne doit être que la largeur d’un petit doigt. (…)

On se lave soi-même : on ne se sert du savon que pour la barbe et jamais pour les cheveux. (…) On ne rase point les cheveux des novices, on les coupe seulement avec des ciseaux. (…)

On ne doit pas plus perdre de vue dans cet exercice que dans tous les autres, que notre vie est une vie de souffrances et il se trouve bien des religieux pour qui ces jours sont des plus pénibles qu’ils aient à passer à cause du peu d’aptitude des raseurs, mais ils ne doivent pas oublier que Dieu voit tout ce qu’ils souffrent et leur en tient compte, quel qu’en soit l’occasion, pourvu qu’ils reçoivent ces souffrances en esprit de pénitence.

Annexe 13

## Habits des religieux

Rglt tome 1, p. 274 - On sera vêtu, selon la sainte Règle d’une robe et d’une coule avec un scapulaire que l’on prendra lorsqu’on quittera la coule, c’est-à-dire pendant le travail [les novices ont une chape à la place de la coule]. Nous y avons ajouté un petit scapulaire, parce que cet habillement a toujours été regardé comme un vêtement mystérieux : nous le portons habituellement sur la robe. Nous y avons ajouté aussi une autre robe plus courte que nous portons en tout temps sur la chair et que nous appelons une serge. Nous y ajoutons enfin une autre espèce de tunique pendant l’hiver, que nous nommons un garde-corps. On peut, outre cela, en avoir encore d’autres avec la permission du supérieur et selon la température du climat où nos maisons sont situées.

L’usage et l’honnêteté nous ont autorisé à porter des caleçons. Nous avons aussi un mouchoir que nous protons dans la poche de la robe. On aura en tout temps une ceinture de cuir ou une corde si la pauvreté ne permet pas d’avoir des ceintures, à l’un des bouts de laquelle pendra un petit couteau que l’on ne portera que pendant le jour.

La chaussure consistera en des espèces de bas dont la partie inférieure est séparée et forme ce qu’on appelle des chaussons, auxquels on joindra des souliers ou des sabots, si l’on n’a pas le moyen d’avoir des souliers. (…)

Tous les habillements des religieux de chœur seront d’une étoffe blanche, excepté le scapulaire de travail qui sera d’une étoffe brune qui ne soit pas teinte. Tous les habillements des frères convers, excepté la serge, les bas et les chaussons, seront aussi de la même couleur brune. (…)

De la coule - 1° - La coule doit descendre à quatre pouces de terre par devant et à deux par derrière, elle doit couvrir entièrement la robe. 2° - La largeur de la coule au-dessous des bras sera de trente-cinq pouces pour les plus gros, trente-quatre pour les moyens et trente-trois pour les plus minces. Sa largeur au bas sera de trois pieds dix pouces à trois pieds six pouces dans la même progression. 3°- Le capuce aura quatorze pouces, tant de hauteur que de profondeur et douze pouces et demi de largeur à la couture sur la coule. Il sera doublé en devant tout autour et au-dessus jusqu’à la pointe. Les deux côtés du capuce doivent se joindre au bas, en devant. 4°- Les manches seront larges en haut, c’est-à-dire depuis le commencement jusqu’à l’échancrure, de dix-huit à vingt pouces, des plus petits aux plus grands et dix par le bas pour tout le monde. Elles ne descendront que jusque vers les genoux lorsqu’elles sont abattues et pour cela elles auront, depuis la couture du capuce, deux pieds dix pouces de longueur pour les plus grands, un pouce et demi de moins pour les moyens et autant de moins encore pour les plus petits : ainsi leur longueur, à prendre depuis la couture du capuce, peut aller à deux pieds dix pouces pour les plus grands, deux pieds neuf pouces pour ceux d’une taille moyenne et à deux pieds huit pouces pour les plus petites. 5°- La coule sera fermé de toute part ; elle n’aura aucune fente ou ouverture en devant ni aux côtés. [Et ainsi des autres pièces de vêtement.]

Annexe 14

## Charité - Bonheur d’être ensemble

Rglt tome 1 p. 43 - Ce sentiment de charité se manifestait sur leur visage d’une manière sensible, principalement dès qu’il s’offrait une occasion de rendre service à quelqu’un de leurs frères : on ne pouvait s’empêcher de remarquer leur empressement, les égards, les soins avec lesquels ils s’y portaient. C’est surtout cette disposition de leur cœur qui répandait sur leur vie toute sorte de douceurs et de charmes, qui leur rendait le joug de la pénitence si léger, que plusieurs se plaignaient et qu’on en a vu même pleurer de ce qu’ils n’avaient pas assez à souffrir. C’est elle qui faisait que les journées ne leur paraissaient que des instants et qui les rendait si heureux, qu’ils n’auraient pas changé leur état pour la possession de l’empire de plus florissant. (…) Puisse l’image du bonheur dont on y a joui, inspirer à tous ceux qui y vivront, l’amour de cette précieuse vertu à laquelle il était dû d’opérer de semblables prodiges et qui fera toujours le bonheur des monastères et des cœurs où elle régnera !

Déclarations imprimées à la suite des Règlements, Rglt tome 2, p. 471 ss.

• De F. Nicolas : Qu’il est doux d’habiter ensemble, en s’aimant tendrement comme des frères. Je le sens, je l’éprouve, voilà pourquoi je ne changerai pas mon sort contre celui de qui que ce soit.

• De F. Colomban : (…) Il n’y a que ceux qui se chargent du fardeau et du joug de Jésus Christ qui puissent éprouver combien ce fardeau est léger et combien ce joug renferme de douceur. Ce qui met le comble à ma félicité, c’est le bonheur inappréciable d’avoir en notre digne et respectable supérieur le meilleur et le plus tendre de tous les pères, de trouver toujours en lui une ressource et un asile assuré et qu’après Dieu il fait tout à la fois le bonheur de ma vie, ma joie et ma consolation.

• De F. Bernard : Je préfère, avec la grâce de Dieu, notre saint état à tous les trésors de la terre et j’ai plus de joie d’être le dernier dans la maison du Seigneur, que d’être roi et bien loin d’avoir du regret d’avoir embrassé l’état de trappiste, je puis dire que depuis le jour de mon entrée dans le monastère, jusqu’à celui-ci j’ai toujours été content de plus en plus. Au sujet des jeûnes et autres austérités, les jours de mon plus grand bonheur et contentement ont été ceux où les jeûnes ont été plus rigoureux et la pénitence plus austère.

• De F. Urbain : Jamais je n’ai davantage connu le bonheur de mon saint état que depuis que la divine Providence a daigné me placer dans cette sainte maison, où la sagesse et la prudence de notre supérieur et l’union des cœurs que la charité fait régner parmi nous, nous fait à tous passer ces jours heureux que goûtaient nos saints Pères que nous nous efforçons d’imiter en nous approchant le plus près qu’il nous est possible de leur esprit et de l’observation exacte de la Règle de notre Père saint Benoît.

Annexe 15

## Chapitre des coulpes

Rglt tome 2, p. 88 - Du chapitre des coulpes - Si on aime vraiment le bien de l’Ordre et si l’on veut voir persévérer la régularité, l’on ne doit avoir rien tant à cœur que la pratique fidèle des Règlements. (…)

5° On s’accuse de la manière la plus vraie et la plus simple, car l’amour propre, toujours ingénieux à se reproduire partout, ne laisse pas de trouver son compte dans des exagérations…

6°- On ne accuse point d’une manière vague et générale, mais toujours de quelque faute précise et déterminée.

7°- On ne s’accuse que des fautes extérieures, à moins d’une permission du supérieur et on ne dit rien des motifs secrets qui ont fait agir, soit qu’ils aggravent ou diminuent les fautes, à moins que le supérieur ne les demande ou ne l’ait permis d’avance.

8°- En général on n’ajoute point de réflexions ni d’observations sur les fautes dont on s’accuse, mais on écoute celles que fait le supérieur. Une des siennes est plus utile que mille qu’on voudrait ajouter soi-même et elle humilie P. 92 - Lorsque celui qui s’accuse a cessé de dire ses fautes, ou lorsque le supérieur témoigne ne plus vouloir l’écouter, si l’on remarque qu’il ait oublié de s’accuser de quelque manquement dont on s’est aperçu, on se lève et se tenant debout et découvert, on a la charité de le proclamer.

9°- On ne fait point de proclamation sur de simples soupçons, mais de ce qu’on a vu ou entendu soit par soi-même, soit par le rapport d’un autre. Elles doivent toujours être appuyées sur la saint Règle, les Règlements ou sur le coutumier général de la maison.

10°- On dit la faute dont on veut avoir la charité d’avertir le frère, d’une manière simple, claire et qui annonce que c’est la charité la plus tendre qui fait parler. On évite toute circonstance, tout détail inutile, tout geste, toute parole tant soit peu aggravante ; on pourrait seulement ajouter quelque mot qui tendît à diminuer la faute ; ce qu’on ne doit cependant pas affecter, la vérité simple n’étant point contraire à la charité. (…)

(Celui qui est proclamé) se prosterne à sa place sans rien répondre. 2°- Si l’on doit conserver partout l’amour et le désir des humiliations et si jamais il n’est permis de s’excuser, c’est surtout au chapitre (des coulpes) que cela se doit pratiquer et on regarde comme une très grande faute non seulement de s’excuser ouvertement, mais même d’ouvrir la bouche ou de faire quelque signe pour pallier ou diminuer tant soit peu la faute dont on est repris, quand même on serait innocent. (…) Si une proclamation faite contre un religieux l’inquiète, le tourmente et le trouble de telle sorte qu’il ne soit pas capable de supporter sa peine, il peut, ou plutôt il doit même aller trouver son supérieur après le chapitre pour lui déclarer la tentation, afin que les avis qu’il lui donnera calment les mouvements de son cœur et lui rendent la paix qu’il avait perdue. (…)

S’il se trouvait quelque religieux qui ne fit jamais ou presque jamais de proclamations, sa conduite serait regardée comme provenant d’un défaut de zèle pour le bien et la régularité de la maison, ou d’un défaut de charité pour ses frères à qui il refuserait le service très important de les avertir de leurs fautes. (…) Qu’on ne conclue pas cependant de ceci qu’on doivent examiner et scruter curieusement la conduite de ses frères. Si on ne doit pas dissimuler les fautes qu’on aperçoit, on ne doit pas non plus les rechercher.

Annexe 16

## Charité - Actes à poser

Rglt tome 2, p. 457 - De la charité qui doit régner dans notre réforme - Personne ne peut bien connaître l’union et la charité dans laquelle nous avons vécu dès le commencement de cet établissement, que nous-mêmes qui avons si souvent été charmés et ravis par l’abondance des douceurs qu’elle nous a fait goûter. Mais si c’est elle qui nous a rassemblés, c’est elle aussi qui nous a séparés, puisque ce n’est que le désir ardent de contribuer au salut des âmes qui nous a fait consentir à laisser partir ceux de nos frères qui ont été former [sont allés fonder] de nouveaux établissements. Les montagnes qui nous entourent sont les témoins qui peuvent encore attester avec combien de larmes et de gémissements nous leur avons dit adieux. Mais comme cette charité, grâces à Dieu, n’est point changée, comme notre unique dessein est qu’elle ne change jamais, c’est cette même charité qui nous a fait faire les règlements présents, à l’exemple de nos Pères qui n’eurent rien de plus pressé, aussitôt qu’ils se multiplièrent, que de former la Charte de Charité.

Rglt tome 2, p. 102 - Quelques pratiques générales - La perfection des religieux, comme des chrétiens, consiste dans la charité. (…) Quoi qu’elle doit principalement résider dans le cœur, il faut aussi qu’elle se montre au dehors de manière à ne pouvoir être méconnue, parce que rien ne contribue tant à la fortifier dans l’intérieur que les pratiques extérieures où elle est vivement exprimée.

Tome 2, p. 103 - 2°- Tous les religieux auront une attention extrême à ne jamais rien laisser paraître qui puisse donner la moindre atteinte à la charité et si par fragilité il échappait à quelqu’un le moindre signe de mécontentement, d’humeur, de vivacité, il ne manquerait pas de reconnaître à l’instant sa faute en se jetant aux genoux de celui qu’il aurait pu offenser, lequel de son côté, se mettant pareillement à genoux et se reprochant d’avoir troublé la paix de l’âme de son frère, lui témoignerait par un air ouvert et plein d’affection, que le petit mouvement qui lui est échappé ne l’a blessé en aucune manière et le ferait aussitôt relever.

Tome 2, p. 104 - 4°- Comme rien ne contribue davantage à entretenir la charité que les services qu’on se rend mutuellement, on ne manquera point, lorsqu’on verra un de ses frères dans l’embarras, comme chargé d’un fardeau trop lourd etc, de voler à son secours et en général on sera toujours prêt à sacrifier ses aises, ses commodités et ses propres intérêts pour le bien de son frère.

5°- En général, on recevra tous les services qui seront offerts, parce qu’on ne peut guère les refuser sans contrister celui qui les offre. Cependant s’il étaient tout à fait inutiles, on pourrait remercier avec toutes sortes d’égards. 6°- On s’obéira mutuellement.

Tome 2, p. 106 - 1° - On s’étudiera à garder partout une grande modestie, évitant également un air de légèreté et de dissipation, et une contenance morne, triste et chagrine, ou un air de gêne et de contrainte. On doit même regarder comme faisant partie de la charité qu’on doit à ses frères, l’attention à conserver un air de paix et d’aménité parce que rien ne soutient davantage au milieu des pratiques de la pénitence que de voir une douce satisfaction peinte sur le visage de tous ceux avec qui l’on vit.

Témoignage de sœur Sainte-Marie de Bigaux, écrit en 1797

Nos pratiques extérieures seules et détachées des motifs surnaturels qui les doivent animer ne sont rien et ne nous conduisent à rien de solide puisque saint Paul nous assure que, sans la charité, en vain livrerions-nous notre corps aux flammes, etc… Nous n’en recevrions nulle récompense. En effet, Dieu pourrait-il agréer notre genre de vie si nous n’avions son saint amour dans nos cœurs et si la charité qui doit nous unir ensemble ne régnait parmi nous ? Oui, par la miséricorde du Dieu de Charité, elle est, cette divine vertu, le lien sacré qui tient étroitement unies des personnes de différentes nations, d’âge et de condition si opposées qu’il est vrai de dire que seule la charité peut opérer tout le bien que l’on trouve dans cette maison… Je trouve tous les moyens de remplir mes engagements sans d’autres obstacles que ceux que met ma lâcheté aux secours que nous trouvons dans notre profonde solitude. (Cité par Kervingant, *Des moniales*…, p. 98)

Annexe 17

## Frère Michel

Dargnies, p. [284] - Frère Michel dit Jean-Baptiste Renaud, franc-comtois, entré le 27 avril 1793 âgé de 29 ans, mort en 1797. Après avoir fait son novitiat et fait profession à la Valsainte, comme il était d’une très faible santé, le R.P. l’envoya au Valais comme cellérier pour essayer si le changement d’air ne le rétablirait pas. Mais ses infirmités ne firent qu’y prendre de nouveaux accroissements. Le rhumatisme fixé sur la hanche gauche dont il était attaqué, augmenta considérablement. Il s’y établit même un dépôt froid considérable. Les jambes enflèrent, la poitrine s’attaqua et le R.P. le fit revenir à la Valsainte. Je crus le soulager en évacuant l’humeur du dépôt par un coup de trocart mais ce fut inutilement. L’écoulement continuel qui s’y établit le fit bientôt tomber dans l’épuisement et le marasme.

Les chaleurs étant survenues, la gangrenne se mit dans les téguments. Il se forma un escare considérable qui mit à découvert une partie des muscles de la fesse. Il devint tout à fait impotent et forcé de rester sur la couche, ce qui dura plus de [285] six semaines. Pendant tout ce tems il fit paraître des sentiments vraiement héroïque de soumission à la volonté de Dieu, protestant souvent hautement qu’il était content d’être dans l’état où il était et de mourir pour honorer le souverain domaine de Dieu sur ses créatures et qu’à cette fin il lui faisait bien volontier le sacrifice de sa vie. Il reçut ses sacrements à l’infirmerie et mourut sur la paille en pleine connaissance. Ses deux petits frères ont été les premiers enfants que l’on ait reçu au monastère, mais ils n’y sont pas restés.

Annexe 18

## Infirmerie

Rglt tome 1 - p. 60 - Résultat des avis de la communauté sur le chapitre 36 de la RB Des frères malades (…) 4° - Les religieux considérant que l’infirmerie est un lieu où l’on perd souvent l’esprit de pénitence et de mortification qui doit nous accompagner jusqu’à la mort et que cela peut venir de la condescendance dont les supérieurs croient devoir user alors, ils supplièrent le R. Père de ne pas leur accorder facilement ce qu’ils pourraient désirer dans ces moments, où il est trop ordinaire d’oublier son âme pour ne penser qu’à son corps et de les aider à se préserver d’un pareil désordre, en prenant lui-même plus soin de leur âme que de leur corps. (…) 5°- Ils le prièrent aussi de ne point se servir de médecin et chirurgien étrangers et de n’user même qu’avec réserve de celui de la maison.

Rglt tome 1, p. 196 - Chap. 14 - De l’infirmier, [14 pages] - L’emploi de l’infirmier est un des plus considérables et des plus importants de la maison et la régularité dépend en grande partie de lui car c’est par les infirmeries que le relâchement a coutume de s’introduire. Il n’est pas rare de voir des personnes qui, pour peu qu’elles souffrent, s’imaginent en faire toujours trop et devoir être dispensées de tout aussitôt qu’elles sont malades et quoique les souffrances soient un grand moyen de salut et comme le remarque l’auteur de *l’Imitation* *[de Jésus Christ]*, très peu deviennent meilleurs. La vigilance de l’infirmier, pour maintenir la régularité parmi les infirmes et aller au-devant de toute décadence spirituelle, doit donc être extrême, suivant ces paroles du Seigneur (Mt 6, 25) : *Nonne anima plus est quam esca* ? Il s’appliquera beaucoup à connaître ce qu’ils peuvent et doivent faire dans leur état et avertira le R. Père de leurs divers manquements, de toutes les négligences, paresses et sensualités où ils se laisseraient aller. S’il omettait de le faire, il répondrait à Dieu, en chef et par la perte de son âme, de tous les maux spirituels qui dévasteraient les infirmeries, parce que le supérieur et la religion se reposent principalement sur lui et qu’il est comme le lieutenant du R. Père dans cette partie.

Rglt tome 1, p. 443 - Nos Pères étaient si fervents pour le jeûne que, quand ils n’étaient pas assez malades pour aller à l’infirmerie, ils ne le rompaient jamais [par le mixte] et il n’y avait absolument que le lecteur et le serviteur de cuisine qui prissent le mixte.

Rglt tome 1, p. 87 - [À propos de la plus grande facilité que la Règle à accorder le mixte] - Pour nous, sachant par expérience que ce petit soulagement peut suffire quelques fois pour remettre un religieux [en santé], nous avons cru que, d’être un peu plus facile à cet égard, ce serait épargner à plusieurs la peine que leur amour pour la vie commune leur fait souffrir lorsqu’ils se voient obligés d’aller à l’infirmerie.

Annexe 19

## Maisons dans le Valais

**AEvS 377 18** - Bail de la ferme et métairie de St-Pierre des Clages, par l’évêque de Sion, à P. Gérard Boulangier, de Vicklisbach.

Au nom du Seigneur. Amen.

L’an mil sept cent quatre-vingt treise, le vingt quatrième jour du mois de mars à Sion dans la résidence épiscopale, fut présent, le Révérendissime et Illustrissime Joseph Antoine Blatter, évêque de Sion, compte et préfet du Vallais, prince du S. Empire Romain. Lequel a fait bail à ferme et loyer du jour de la chandeleur prochaine en mil sept cent quatre vingt quatorze, pour trois à six ans et autant d’épouilles de tous fruits consécutives et accomplies et promet de faire jouir durant ledit temps au révérend Père Gérard prieur de la maison de Dieu de Notre-Dame de la Miséricorde, observance de La Trappe situé au Vicklisbach dans le canton de Soleure, à ce présent et acceptant au nom de sa maison, ayant obtenu par arrêt du conseil souverain de l’État du Vallais du neuvième mars de l’année courante la permission d’établir sur le territoire de la république une maison religieuse de leur Ordre. En conséquence de quoi ledit révérend Père Gérard prend pour lui et ses confrères la ferme et métairie sise à St-Pierre des Clages, apellée la ferme du prieuré, consistante en maison, granges, étables, écurie, cour avec toutes ses terres labourables, prés, champs, vignes, mayen et ses dépendances, pour jouir par lesdits révérends priseurs, durant ledit temps, de tous revenus apartenans à ladite ferme et selon que Jacques Amrhein précédent fermier de ladite ferme en a joui ou dû jouir, moyénant la quantité de vingt fichelius de froment et quarante fischelius de seigle, le tout bon grain, sec, net, et loyal mesure de Sion, rendu dans les greniers de l’évêché, avec la somme de soixante cinq écus bons en argent payable à la chandeleur, pour ladite ferme et loyer, le tout que lesdits priseurs promettent et s’obligent à payer solidairement audit révérend évêque en sa maison toutes les années au susdit jour, outre ledit loyer et sans diminution d’icelui, lesdits R.R. Pères s’obligent solidairement comme dessus, faire et accomplir les charges qui en suivent, c’est à savoir que lesdits R.R. preneurs promettent de donner au Révéredme évêque toutes les fois que les fruits soit pommes et poires réussiront, une certaine quantité indéterminée, selon la fertilité de l’année. Plus de fournir un char pour conduire les grains de la recouvre de l’évêque dans la majorie, jusqu’aux greniers de l’évêché… Plus de surveiller à l’entretien du pont du Rhône près de Riddes, d’avoir soin, dans le tems des grosses eaux, de faire débarasser ledit pont des bois et racines qui pouraient s’attacher aux pieds du pont, comme aussi de faire les petites réparations, doit de faire changer les solancs à leurs frais, moyénant que le bois à ce nécessaire leur soit fourni… Plus lesdits révérends locataires promettent payer annuellement au (…) Révérendme évêque, six écus neufs, moyénant quoi ils sont déchargés du péage que les fermiers précédents étaient obligés de recouvrer… Plus desdits preneurs se chargent de la recouvre de l’huile pour l’entretien de la lampe dans l’église, et de supléer à ce qu’il manquera pour toute l’année. Promettent finalement lesdits révérends locataires, de tenir lesdits bâtiments et bien, en dû et bon état, de les entretenir de toutes menues réparations nécessaires qui ne passeront pas le prix de soixante baches… Ainsi fait et passé les jours et an que dessus, en présence de son Illustre Révérence Mons. Imeng grand doyen et official etc. et du soussigné secrétaire épiscopal. Pour foi de quoi les deux parties contractantes ont signé et fait contresigner par ledit secrétaire.

F. Gérard religieux de la Trappe Jos. Antoine évêque de Sion

F. Mathurin. Dekalbermatten secrétaire épiscopale.

**AEvS 377- 23 -** Lettre de dom Augustin de Lestrange à l’évêque de Sion, de la Valsainte, le 21 janvier 1796 -

Monseigneur,

Connaissant tout l’intérêt que votre Grandeur prend à notre établissement dans ses états, je crois qu’il est de mon devoir de vous informer du lieu de notre établissement. C’est la paroisse d’Outre-Rhône que nous avons choisi au-dessus de la chapelle d’Alesse, un quart d’heure plus haut. C’est un endroit fort solitaire et où le terrain n’est pas précieux et c’est ce qu’il nous faut, mais il n’y a point de bâtiments. Il est donc question d’en faire construire un promptement en bois et dans le goust du magnein de Votre Grandeur, et en particulier deux chapelles. J’ai pensé que vous pourriez Monseigneur, nous aider beaucoup en cela sans qu’il vous en coûtât rien et serait de faire paraître votre zèle pour cette bonne œuvre en accordant 40 jours d’indulgence à tous ceux qui travailleraient et s’emploieraient à aider pour construire ce monastère, toutes les fois qu’ils y auraient travaillé la valeur d’une journée. Ce serait d’ailleurs une occasion pour Votre Grandeur de détruire l’éloignement comme naturel qu’il ont pour les religieux habillés de blanc, en nous recommandant à toute la paroisse et en leur disant quelque chose de notre réforme contre laquelle on s’efforce de les prévenir. J’espère que votre Grandeur voudra bien m’accorder cette grâce si digne de sa piété et de sa religion et qui fera tant de plaisir à Mr le curé. J’aurai l’honneur d’attendre la réponse à l’abbaye de St-Maurice. J’aurais bien pu m’adresser au pape pour avoir lesdites indulgences, car le St-Siège en a accordé plusieurs fois pour de pareils sujets, mais ce serait trop long et peut-être que cette espèce de recommandation ne serait pas si efficace que celle qui viendra de votre part, Monseigneur, qui êtes tout à la fois leur prince spirituel et temporel. Je me recommande instamment à vos prières et ai l’honneur d’être avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur, fr Augustin, abbé quoique indigne de la Maison de Dieu de la Valsainte de Notre-Dame de la Trappe au canton de Fribourg en Suisse, 21 janvier 96.

[Ce projet n’aboutira pas.]

**AEvS 377/30** - (13/07/1796) - Nous, Joseph Antoine Blatter, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, évêque de Sion, comte et margrave du Valais. S.R.I. prince, etc…

Au révérendissime et très religieux père dans le Seigneur Augustin, prêtre, abbé des monastères de la Valsainte au diocèse de Lausanne et de la Sainte Volonté de Dieu, près de Sembrancher du diocèse de Sion, de l’Ordre cistercien de la stricte Observance issus de la Trappe et placés sous le patronage de la Bienheureuse Vierge Marie ; et à tous les révérends et religieux pères et religieux, frères et moniales de ce même Ordre demeurant dans notre diocèse en vertu de notre consentement et de notre approbation et de ceux du très illustre et suprême Sénat du Valais, y stabiliés et y servant Dieu, ainsi qu’à leurs supérieurs salut et appui pour toujours, dans le Seigneur.

Puisque nous croyons que la puissance du Christ agit dans l’Église de Dieu, nous devons manifester notre bienveillante sollicitude à l’égard de ceux qui sont sous notre juridiction et c’est cependant vis-à-vis de ceux-là qui sont au milieu des brebis à nous confiées, que notre autorité pastorale doit surtout s’exercer, eux qui jugeant que rien n’est plus cher pour eux que le Christ, ont choisi de tout abandonner pour lui-même et d’embrasser nus sa croix nue.

C’est pourquoi, révérends père Augustin, fils très cher, désirant se procurer paternellement la paix et le repos à toi et à tous ceux qui te succéderont, pris au plus intime de nous par le zèle et la résolution dont vous faites preuve en la matière de religion et de rigueur dans la réforme voulue, à toi et à tes frères et sœurs, nous accordons volontiers notre accord pour construire ou établir dans notre diocèse dans le lieu dit plus haut, établissement ou monastère de la Sainte Volonté de Dieu relevant de votre Ordre cistercien selon la Règle et la stricte Observance de cet Ordre et nous nous soumettons pour toujours nous et nos successeurs aux règles de droit et de juridiction qui sont l’apanage des supérieurs actuels du dit Ordre cistercien et de leurs successeurs dans le futur et nous vous concédons notre sollicitude et notre protection et celles de nos successeurs.

Dargnies, p. [46] Dom Gérard de Soleure, (…) étant venu à mourir et ayant laissé le R. dom Augustin légataire de tout ce qu’il pouvait avoir tant à Soleure que dans le Valais, où j’ai dit qu’il avait commencé un espèce d’établissement (à Saint-Pierre de Clages qui fut abandonné au profit de Sembrancher), il fallut encore sortir souvent pour arranger toutes ses affaires. Il ne voulut pas laisser imparfait ce qui était commencé dans le Valais. Il y envoya des religieux. Il y battit une maison, une église. Il y établit des enfans, etc…

Sembrancher - Sœur Stanislas Michel -

Que le Seigneur soit servi, aimé et loué par toutes celles qu’il appellera dans ce monastère que vous devez regarder comme l’arche sainte qui a été construite pour vous préserver des eaux du déluge. Ce fut en l’année 1796 que cette maison prit naissance. Le Révérend Dom Augustin de Lestrange, abbé de la Valsainte, cet homme divin dont le monde n’était pas digne, avait par ses soucis et son zèle, établi depuis la Révolution de France, une communauté de religieux de la Trappe au monastère de la Valsainte au canton de Fribourg en Suisse, ainsi que vous pouvez voir au premier livre de nos Règlements. Mais l’ardeur de son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes le porta à établir une maison pour des filles en l’année 1796, où l’on garderait en tout les mêmes observances qu’au monastère de la Valsainte. Pour remplir ce projet et ouvrir un asile à tant d’âmes qui gémissent dans le monde, il choisit un lieu près de St-Brancher au Bas-Valais, où il fit édifier une maison et fit venir des sujets de bonne volonté propres à remplir ses vues. Ce fui la 14 septembre, jour de l’Exaltation de la Sainte Croix que nos premières mères y firent leur entrée, embrassèrent la Croix et se rangèrent sous ce divin Étendard pour combattre avec courage les ennemis de leur salut. Elles furent au nombre de huit en ce premier jour. (…) Le Révérend Père aussi ne négligeait rien, il venait journellement faire des exhortations, tenir le chapitre afin de les former aux usages et pratiques de l’Ordre et bientôt on vit à la gloire de Dieu un grand nombre de sujets remplir cette pauvre (201) et sainte maison ; le nombre fut si grand qu’elle ne pouvait plus les contenir, et allait jusqu’à soixante.

“ Relation pour la fondation du monastère de nos Mères de la Trappe (dans le Valais) jusqu’à l’entrée de nos mères dans la maison de la Riedera au canton de Fribourg Suisse. ” (Sœur Stanislas MICHEL 1756 - 1774 - 1797- 1813. Écrit en 1806) dans *Cîteaux Commentarii cistercienses*, 1984, p. 185-214, Mère Marie de la Trinité KERVINGANT.

**AEvS 377-34** - (1797)

Nous serions d’avis qu’il soit donné accord à la requête du révérendissime abbé Augustin de l’Ordre de la Trappe, de la manière et aux conditions suivantes :

Primo - 1°- Les ruines du château de Tourbillon avec les terres incultes qui l’entourent d’une manière bien nette cependant à l’exception du bois et de la vigne qui ici et là y touchent ou en sont proches, puissent être concédés à l’Ordre dont il est question plus haut en propriété à charge cependant de dédommager la mense épiscopale au titre du service, mais aussi d’une livre ‘maurisienne’ de rente perpétuelle pour notre renonciation à notre doit de propriété ;

Secundo - 1°- Du cas où en raison de difficultés et d’obstacles imprévus, le lieu serait de nouveau abandonné par l’Ordre, tout le terrain qui ne fait qu’un tout avec le monastère relevé et réédifier à cet endroit, retournerait de plein droit à la mense épiscopale dont il état séparé sans la moindre réparation en argent.

2°- Quant aux édifices et bien fonciers du séminaire nous considérerions qu’ils seraient échus en propriété à l’Ordre des trappistes dont question plus haut à la suite d’une vente, mais sous réserve d’un droit de récupération pour la mense épiscopale et cela sans limite de temps au cas d’une disparition de l’Ordre lui-même ou d’un départ vers un autre endroit.

2- Que soient payées tant les édifices que les biens selon les estimations établies pour les taxes à payer par les fondés de pouvoirs en la matière.

3- Que les valeurs des édifices soit apurée par tranches biannuels, mais que soient payées une taxe de 2 % en l’espace de 10 ans, et ensuite jusqu’à apurement d’un capital qu’un document écrit prouverait atteindre deux mille pièces d’or mais perçue une taxe de 4 %.

3- Dans cette vente que soient inclues seulement les biens fonciers qui constituent un monticule auquel est à joindre le droit de pâturages et aussi jardins et maison s’il y en a sur le plateau côté glandée.

4- Tous tant d’Église que les biens meubles du séminaire que l’on peut déplacer de l’endroit où ils sont peuvent même soient aussi inclus dans cet acte de vente.

5- En outre cette cession des biens fonciers du séminaire, nous voulons qu’elle se fasse avec l’approbation du Saint Siège.

Si en ce qui concerne le don fait par nous et notre chapitre, et à supposer qu’un jugement de changement de propriétaire rendu envers l’Église et par ailleurs le Sénat suprême permettrait de céder tout ce qui a été concédé ou vendu du dit Ordre, qu’il arrive que puisse se trouver ailleur dans la patrie peu importe où, un acquéreur.

Le Révérendissime dom abbé Augustin de Letrange abbé de la Maison Dieu de la Valsainte, dédiée à la Bienheureuse Marie de la Trappe de l’Ordre Cistercien de la primitive Observance.

**AEvS 377-31** - (7/11/1797) - Certificat du nouvel établissement du Tiers-Ordre de la Trappe à Saint-Maurice.

Nous, Joseph Antoine, par la grâce de Dieu et du Siège apostolique, évêque de Sion, comte et margrave du Valais, S.R.I., prince, etc…

À ceux qui verront les présentes, saluts éternel de par le Seigneur.

Nous estimons que c’est sous la conduite de la divine Providence d’un caractère bien particulier, que s’est produit le fait qui à côté de la double colonie des moines et des moniales du même Ordre des cisterciens de la congrégation Notre-Dame de la Trappe, érigée dans notre diocèse au départ de l’abbaye de la Valsainte, sous le nom de la Sainte Volonté de Dieu, près de Sembrancher, une autre de même, tout récemment à Agaune, ainsi appelée, elle, du nom du Tiers-Ordre de la Trappe, par le zèle du très révérend Père en Dieu Augustin de Lestrange, abbé du même Ordre et avec notre approbation et a vu le jour à la satisfaction de tous ceux qui ont un jugement bon et conforme à la foi catholique, se greffant sur cette fondation, une vie très pieuse empreinte de sentiments religieux et pleins de confiance dans le Seigneur, nous espérons que — ce qui est une chose très désirable pour ces temps-ci — l’éducation de la jeunesse dont cette institution a pris sur elle remarquablement et bien ouvertement la charge sera la meilleure et sera profitable au maximum pour la société chrétienne et déjà elle se révèle porteuse d’un tel témoignage que nous souhaitons que cet exemple des fidèles d’Agaune se répercute en d’autres endroits aussi de notre diocèse. C’est pourquoi nous unissons aussi nos prières aux très humbles prières de supplication du très révérend père abbé pour que de la part du Saint Siège cette institution mérite confirmation et appui par un décret apostolique venant de lui.

En foi de quoi nous authentifions les présentes par notre signature et notre sceau.

Sion dans le Valais le 14 décembre 1797.

Joseph Antoine évêque

J. Valleran, a sacris

*Une partie du texte a été publié par Kervingant,* Des moniales*…, p. 86, traduit du document des Archives de La Trappe.*

Annexe 20

## Dom Urbain

Le supérieur de la communauté de Sembrancher était Père Urbain Guillet, né le 13 février 1764 à Nantes, prise d’habit à la Trappe le 13 avril 1786, Lettre de dom Urbain du le 4 sept. 1809 - “Le jour que je pris l’habit, [en 1785] me voyant attaqué d’un violent crachement de sang, le médecin me prédit (faussement) que je ne vivrai pas un an.” À sa deuxième tentative en 1786, de novice de chœur il passa aux frères donnés et fut admis définitivement parmi les choristes par la prise d’habit le 14 août 1788.profession seulement le 17 septembre 1789, à cause de sa mauvaise santé, il fut le dernier reçu avant la fermeture de l’abbaye. Il fit partie du groupe fondateur de la Valsainte en 1791, reçut la prêtrise le 11 avril 1794, envoyé en Hongrie le 2 octobre 1794 pour une fondation qui échoua, revint à la Valsainte le 25 avril 1795. Il fut envoyé dans le Valais le 2 octobre 1795 et commença le monastère de Sembrancher le 20 février 1796. Il accueilli les premières religieuses le 14 septembre 1798. Il ferma ce monastère et vendit le tout pour partir le dernier pour la Russie le 20 février 1798. Il fut supérieur d’un groupe de moines, dont celui qui s’établit en Podolye, en un lieu dont le nom n’a pas été conservé. Au retour de l’Odyssée il fut envoyé en Amérique par dom Augustin en janvier 1803, s’embarqua à Amsterdam avec 40 personnes, dont 4 prêtres, six convers, huit membres du tiers-Ordre et des enfants, le 10 mai 1803, ils arrivèrent à Baltimore le 15 septembre. Après bien des tentatives de fondation, des difficultés sans nombre, il revint en France en 1814, racheta les bâtiments de Bellefontaine et mourut quelques temps après à Chollet le 2 avril 1817. (Cf Ar. Bellefontaine, dossier Guillet, pièce 117 et *Vie de RP Urbain Guillet*)

Dargnies p. [32] - Ce religieux s’appelait Urbain. Il était venu de la Trappe à la Valsainte comme frère donné. Le R.P. le fit étudier et en moins de deux ans il fut ordonné prêtre. Il occupa la place de maître des novices et de prieur. Il fut chargé de confesser toute la communauté. Il avait toutes les qualités propres pour servir le R.P. dans les entreprises. Comme j’avais été sous lui pendant mon noviciat {il} persuada au R.P. que j’étais l’homme qu’il lui convenait pour aller en Russie… mais il se trompa, faute de me connaître. (…) Je dois lui rendre ici la justice, que quoiqu’il fut peu instruit, il a été le meilleur maître des novices que j’ai connu tout le tems que j’ai demeuré à la Valsainte.

Lettre de dom Urbain 4 sept. 1809

(…) Le jour que je pris l’habit, me voyant attaqué d’un violent crachement de sang, le médecin me prédit (faussement) que je ne vivrai pas un an.

Dom Urbain Pièce 19 - Écrite à Sembrancher

Ayant été, depuis que j’ai quitté ma famille, dans un état d’infirmités très grandes surtout depuis mon entrée à la Trappe et même hors d’état de me tenir debout, je semblais devoir finir mes jours dans notre premier monastère, mais enfin Dieu m’ayant rendu la santé, il y a deux ans je fus aussitôt envoyé en Hongrie pour y former un nouvel établissement. N’ayant pas pu pénétrer dans ce royaume, je suis revenu à Fribourg d’où je suis encore sorti pour fonder un nouveau monastère dans le Valais. Dieu m’ayant fait la grâce de réussir, ou du moins d’aider au succès (car c’est notre abbé de la Val-Sainte à Fribourg qui a entrepris cette œuvre et quoiqu’il m’ait créé supérieur, je lui suis toujours soumis).

Notre grande pauvreté nous fait manquer de plusieurs choses.

Notre coutume est de recevoir gratis, cependant j’aime que notre extrême pauvreté ne nous permet pas de recevoir ainsi celles qui peuvent apporter quelque chose.

Archives de Bellefontaine, dom Urbain - Pièce 21 - Lettre du 18 déc. 1797

(…) Oui, mon cher frère, rien ne se peut comparer à la charité qui règne parmi nous, surtout en ce moment où je suis très dangereusement malade. Je me vois entouré de mes chers enfants qui tous s’empressent de me soulager, s’offrant pour mourir pour moi et ne peuvent manquer de m’ouvrir le ciel. Je suis cependant mieux depuis 24 heures…

P.S. Les troubles nous menaçant à chaque moment d’une prochaine émigration. Il est à propos d’adresser mes lettres à MM les frères Berguerand à Martigny sous enveloppe. Je les avertirai et leur indiquerai le lieu de ma retraite. Ce sont des gens de probité reconnue.

Annexe 21

## Personnel du Valais

(Archives de la cure de Sembrancher, pièce 12, du 21 février 1796)

Le groupe fondateur comprenait : dom Urbain prieur, dom Michel, dom Dosithée, dom Élie, dom Romuald, dom François, les frères convers Achard et Dosithée, les frères oblats Jean-Marie et Vincent de Paul, avec trois jeunes élèves, Ludovic, Joseph et François.

Dom Urbain - Pièce 19 du 10 octobre 1796

Pour nous, nous sommes 21 y compris 6 enfants dont le sixième vient d’arriver tout à l’heure (c’est un pauvre exilé que notre vicaire vient de ramasser au milieu du chemin ne sachant où aller).

Lettre de dom Urbain à Mgr Caroll - Bardstown le 12 octobre 1808

(…) J’ai été envoyé dans le Valais fonder un monastère avec 2 religieux toujours malades, un vieillard qui n’avait plus de dents et un novice, n’ayant pas la valeur de 25 sols. Il me fallait bien alors me mêler davantage du temporel. Mon vieillard qui était maçon était occupé au bâtiment et le novice lui portais des pierres et du mortifier. Les 2 infirmes étaient incapables de toutes choses excepté de laver quelques feuilles de choux qui pendant plusieurs mois furent notre seule nourriture. On me blâmait aussi dans ce pays de ce que je conduisais moi-même la voiture à la ville, cependant il me fallait bien le faire. J’étais supérieur il est vrai, mais j’étais en même temps pourvoyeur, portier, jardiner, sacristain, cuisinier, tailleur, etc. On me blâmait, mais ont-ils eu raison de le faire ? Il ne parait pas que Dieu ait désapprouvé ma conduite en cette circonstance puisqu’avec son assistance je vins à bout du bâtir 2 monastères, un d’hommes et un de femmes et un collège pour les enfans. En 2 ans j’y rassemblai 80 religieuses, 12 ou 15 religieux et 25 enfans et lorsque les français nous en chassèrent, je n’avais presque plus besoin de sortir.

\*

Dargnies donnant des indications sur ceux qu’il a connu et qui sont mort pendant son séjour chez les trappistes, précise s’ils sont passés par Sembrancher - p. [283] - Frère Antoine dit Georges André Gérard, diacre, de Strasbourg, mort en 1796, âgé d’environ 22 ans. Comme son nom ne se trouve pas sur les registres des réceptions, il y a lieu de croire qu’il fut reçu au Valais où il demeura, avant de venir à la Valsainte. Je crois même qu’il y fit profession. C’est ce dont je ne me souviens nullement. Cependant il me semble qu’il partit de la Valsainte pour aller au Valais et qu’il en revint malade avec une vomique scorbutique dont il parut guérir pendant quelques mois, mais bientôt il devint enflé de toutes les extrémités. Il fut saisi d’une toux sèche qui annonça une nouvelle explosion.

P. [284] - Frère Michel dit Jean-Baptiste Renaud, franc-comtois, entré le 27 avril 1793, âgé de 29 ans, mort en 1797. Après avoir fait son noviciat et fait profession à la Valsainte, comme il était d’une très faible santé, le R.P. l’envoya au Valais comme cellérier pour essayer si le changement d’air ne le rétablirait pas. Mais ses infirmités ne firent qu’y prendre de nouveaux accroissements. Le rhumatisme fixé sur la hanche gauche dont il était attaqué, augmenta considérablement. Il s’y établit même un dépôt froid considérable. Les jambes enflèrent, la poitrine s’attaqua et le R.P. le fit revenir à la Valsainte.

P. [291] - Frère Achard, convers, profès de Sept-Fons et puis de la Valsainte, mort au Valais dans les premiers tems de cet établissement avant notre émigration.

P. [292] - Frère Malachie dit Pierre Hanty, franc-comtois, entré à la Valsainte le 22 8bre 1795 âgé de 30 ans. Il avait été capucin et avait eu la faiblesse de se laisser ordonner prêtre par un évêque constitutionnel à l’époque de la révolution. Il vint à la Valsainte pour en faire pénitence et se condamna lui-même librement à n’exercer de sa vie aucune fonction sacerdotale. De la Valsainte il passa au Valais. Il fit avec nous le voyage de Russie et en revint. Il était sujet à des infirmités qui lui rendirent très pénibles les austérités de la réforme.

P. [292] - Frère Hylaire, ancien militaire, plus que sexagénaire. Comme son nom ne se trouve pas dans le registre des postulants, je crois qu’il fut reçu au Valais. Cependant autant qu’il peut m’en souvenir, il me semble qu’il fit profession à la Valsainte. Il fit avec nous le voyage de la Russie. Ce bon religieux, malgré son grand âge, nous a toujours édifié par sa régularité. De retours à la Valsainte le R.P. l’envoya au Valais où il tenta de former de nouveau un établissement et il y est mort. Je n’ai là aucune renseignement sur sa maladie ni sur sa mort.

P. [293] - Frère Richard dit Nicolas Richard Morin, religieux, prêtre, de Sept-Fons, normand, âgé de 66 ans, entré le 29 7bre 1797, mort à Biberach, novice, en 1798. Il ne fit que paraître à la Valsainte et partit pour le Valais presqu’aussitôt qu’il eut pris l’habit. Je n’ai rien su de particulier sur lui.

P. [293] - Frère François, diacre, profès du Valais, mort en Bohême au château de Prague en 1799. Il pouvait bien avoir 24 ans. Je le vis en passant à Kaizercem. Il était déjà malade, enflé de toutes les parties du corps, pulmonique et couvert de vermine. C’était un religieux d’une grande régularité et d’une grande patience.

P. [293] - Frère François, Joseph Letondal, prêtre, religieux de chœur, mort à Dirnast en Bavière en 1799. Je n’ai point trouvé son nom sur le registre des postulants, ce qui me fait croire qu’il vint du Valais. Il me semble cependant l’avoir vu à la Valsainte avant notre départ. Le R.P. en faisait le plus grand cas et lui avait confié la direction de ses religieuses. Il est mort d’hydropisie de poitrine, âgé d’environs 54 ans.

P. [299] - Frère Valentin dit Jaques Pallius, lyonnais, ex-chartreux, entré à la Valsainte le 24 juillet 1797, âgé de 54 ans. Il fit son noviciat et sa profession à la Valsainte et fut aussitôt après envoyé dans le Valais. Il était d’un caractère extrêmement gai et actif. Il nous édifia beaucoup pendant le peu de tems qu’il resta au monastère, par son exactitude à s’acquitter de tous ses devoirs. Il partit de Vienne pour aller à Oresca en Russie, avec la première colonie et il y est mort en 1800. Le R.P. abbé en faisait beaucoup de cas et tous ceux qui l’ont connu l’ont regretté. Il pouvait bien avoir 50 à 54 ans.

P. [299] - Frère Raphaël dit Silvestre Petit, de Dunkerque, entré le 26 avril 1797, âgé de 24 ans. Après avoir fait son noviciat à la Valsainte. Il me semble même qu’il n’était pas tout à fait terminé lorsqu’il fut envoyé au Valais. Il fit avec nous le voyage de Russie et mourut à Derman en Volhinie, en 1800, d’une dissolution putride scorbutique des humeurs à laquelle il avait comme naturellement une disposition car en état de santé il exhalait sans cesse une odeur cadavéreuse. Il nous a beaucoup édifié par sa piété, son exactitude, son amour pour la régularité et son obéissance. Le R.P. l’occupa pendant la route à l’instruction des enfants allemands.

P. [300] - Frère Marie Joseph dit René, Gervais Morin, d’Amboise, entré le 15 8bre 1791 âgé de 21 ans. Ce jeune homme fut d’abord frère donné à la Valsainte, ensuite il prit l’habit du chœur. Il était novice lorsque j’y arrivai. On lui donna la coule au bout de son tems d’épreuves mais il ne fit pas profession parce que comme il était extrêmement scrupuleux sur son bréviaire, s’il se fut vu obligé de le réciter, la tête lui aurait tourné. Comme il était bon enfant d’ailleurs, plein de piété et de charité, le R.P. ne jugea pas à propos de le priver de la consolation de vivre dans l’état religieux où, à [301] quelques singularités près, il nous a toujours édifié. Tout le tems qu’il a demeuré à la Valsainte il a rempli l’emploi de réfectorier. C’en était assez pour occuper toute sa journée, avec la récitation de son bréviaire et de ses prières car il était habituellement infirme des membres et ne marchait qu’avec la plus grande peine, cependant il s’acquittait fidèlement de toutes les observances. Quelque tems avant notre émigration il fut envoyé au Valais. Il en est parti avec les autres pour nous suivre en Russie d’où étant revenu, il fut envoyé à Dribourg dans la Westphalie où il est mort en 1801.

P. [27] - Frère Marie Bernard dit Joseph Marie de Larnage, entré le 13 8bre 1793 âgé de 22 ans. Ce parfait religieux a été en tout et partout un modèle de douceur, de charité, de silence, d’obéissance, de mortification, etc, etc… Il ne resta pas toujours à la Valsainte. Avant notre sortie de la Suisse il fut, je crois, envoyé au Valais et je pense aussi que ce fut pendant le séjour qu’il y fit qu’il fut promu aux Ordres. Quoiqu’il en soit, il le méritait à tous égards. [302] Il ne s’est pas démenti un seul instant pendant tout notre voyage de retour de la Russie. Il fut envoyé à Dribourg où il est mort en 1801.

Annexe 22

## Pauvreté

En quittant la Trappe, les religieux préférèrent ne pas emporter les objets que leurs confrères restés au monastère faisaient difficulté pour leur laisser. D’autre part la loi prévoyait que ceux qui voulaient partir de France, devaient se munir d’un passeport et sortir du département dans les huit jours et de la République dans les quinze jours, n’emportant que 7 livres de numéraire par personne, juste de quoi subsister quelques jours.

Rglt tome 1, p. 41 - Histoire de l’établissement des religieux de la Trappe en Suisse

On n’essayera point d’exprimer ici les transports de reconnaissance des nouveaux solitaires de la Valsainte envers la divine Bonté, lorsqu’ils se virent, loin de leurs ennemis, rendus à la solitude dont une vue rapide du monde [à l’occasion du voyage jusqu’en Suisse] venait encore de leur mieux faire sentir le prix. Aussi tout (p. 42) ce que put leur donner à souffrir la pauvreté et le dénuement de toutes choses leur parut-il des délices.

On imagine facilement l’état où ils se trouvèrent en arrivant dans une maison abandonnée depuis plus de dix ans. Tout y était dans le délabrement, quoiqu’au dehors la maison parût neuve. (…) Du pain de son plutôt que de farine (car n’ayant pas de quoi acheter du grain, on achetait du son pour joindre au peu de farine qu’on avait), ce pain, dis-je, était souvent le meilleur mets qui y fût servi, des cosses et des tiges de grosses fèves, des feuilles de navets, de grosses raves qu’on ne donne même pas aux bestiaux en ce pays, formaient la portion. Après avoir passé la journée à fouir des terres ou plutôt des amas de cailloux de deux pieds de profondeur, pour y faire des jardins, ils se mettaient une douzaine dans chaque cellule des pères chartreux pour y dormir comme ils pouvaient, sans lit, sans couverture, dans un temps où il gelait encore quelques fois durant la nuit. (arrivée le 1° juin 1791). Le peu de couvertures qu’ils avaient apportés servait aux postulants et aux novices et les anciens s’en privaient volontiers pour eux. Ils manquaient de hardes pour changer et n’avaient même pas ce qu’il fallait pour blanchir ce qu’ils quittaient. Mais enfin, ils réussirent peu à peu à se procurer les choses les plus nécessaires et comme ils ne les étendaient pas beaucoup, ils se regardèrent bientôt comme jouissant de toutes les douceurs et de toutes les commodités qu’ils pouvaient désirer. Alors, si leur pauvreté fut moins rigoureuse, elles étaient en récompense plus volontaire, car ces pauvres de Jésus Christ se considérèrent comme dans un état fixe, dans l’état qui leur convenait et auquel ils n’auraient rien changé quand ils auraient eu des millions. Ils se firent des couvertures piques avec de la mousse desséchée, en place de laine (dont ils se servent encore) et se garantirent ainsi du froid de la nuit, afin de pouvoir donner à leur corps un repos sans lequel il aurait nécessairement bientôt succombé. Pour le froid du jour, ils se mettaient assez peu en peine.

**AEvS 377-31**

Nous, Joseph Antoine Blater, par la grâce de Dieu et du Sige apostolique, évêque de Sion, prince S.R.I., comte et Margrave de l’un et l’autre Valais, etc…

Nous exposons dans ces lettres patentes, le cas des révérends et religieux frères dom Jean Delacroix et dom Maur de l’Ordre cistercien de la Bienheureuse Vierge MArie, de la Trappe, qui vont partir dans le cadre de l’obéissance à leur supérieurs légitimes et à leur sujet nous attestions que ceux qui sont porteurs de ces lettres sont bien nantis de la mission dont ils disent être chargés, à savoir q’uils vont quêter pour rassembler des aides pour la construction dans notre diocèse de deux monastères de leur Ordre, l’un de moines, l’autres de moniales de la même observance. Les dignes membres de ces deux monastères dont les fondations ont déjà été commencées et mises sous le titre de la Sainte Volonté de Dieu, nous notons et attestons que nous les avons pris sous notre protection et que les monastères ont été élevés en vue de la sanctification des fidèles de ntore diocèse. L’établissement de la vie très pieuse de pénitence de ces pères, frères et moniales, la confession de leur foi par leurs œuvres et la sainte odeur de leurs vertus héroïques illustrent de plus en plus chaque jour aux yeux de tous, que c’est de l’union au père et d’une générosité sans borne qu’ils ont demandé pour le progèrs et l’accroissement tdu très saint Ordre qu’il obtiennent le plus et le meilleur mérite.

De notre paternelle protection et de notre bénédiction épiscopale que nous leur accordont dans le Seigneur.

Donné à Sion en Valais le 6 février 1797,

+ Joseph Antoine évêque de Sion

Annexe 23

## Relations de la population de Sembrancheravec les moines

Avant de partir en exil les moines vendirent la maison de Sembrancher où les moniales avaient vécu seize mois, en même temps que le domaine proche, l’Île-Bernard où ils habitaient.

Par contre, le domaine de la Valsainte était conservé : 68 hectares de prés, champs, pâturages et forêts avaient été achetés en 1791. (Cité par Laffay, p. 110) Lors de sa comparution devant la Commission des émigrés fribourgeoise, le 7 février 1798, il (dom Augustin) annonça son départ tout en réservant l’avenir : “(…) Je prie leurs souveraines Excellences qu’en cas que le bon ordre revienne, elles veuillent bien se hâter de procurer notre rentrée dans la Valsainte où je laisserai un fermier (…). (Cité par H. Laffay)

Sœur Stanislas : *Cîteaux* p. 211

Notre monastère du Valais ayant été vendu avec celui que nos Pères y possédaient, par le supérieur, pour éviter la méchanceté de quelques gens mal intentionnés qui menaçaient de les brûler, ce fut à Villarvolard qu’on plaça [la communauté de moniales à son retour de Russie].

Dès l’arrivée des moines à Sembrancher, le curé se plaignait à l’évêque de Sion que l’enthousiasme n’était pas général pour les accueillir. (Archives de Sion) Puis il y eu des contestations quand dom Augustin voulu acheter du terrain. Il fut contraint à signer un engagement comme quoi il n’acquerrait que des sols incultes et surtout pas de prairies.

Faut-il voir en cela ‘les manipulations de l’enfer’, comme le curé de Sembrancher, ou plus prosaïquement la manifestation des difficultés provoquées par le manque de terrains agricoles pour une population en augmentation ? Quelques années plus tard le problème sera résolu par l’émigration vers l’Amérique latine. (cf. Nos cousins d’Amérique de Chatelain…)

Pièce 24 - Fr. Augustin - La Sainte Volonté de Dieu - St-Maurice - 27 février 1796

À Monsieur Ballet très digne curé de Sembrancher

[En marge, d’une autre écriture] : Le supérieur de la Trappe donne connaissance au curé, de la conduite peu correcte des Sembranchans à l’égard de leur maison.

Je m’empresse de vous faire sçavoir ce que j’apprends ici à St-Maurice. Les députés de votre paroisse sont effectivement venus ici avec quelques uns de Volège. Ils ont été trouver Messieurs le grand baillif, le gouverneur et l’abbé de St-Maurice. Ils ont témoigné leurs craintes au sujet de notre agrandissement présumé et surtout ont insisté sur leurs praieries dont ils ont déclaré qu’ils ne pouvaient se défaire, sans être obligé de manquer le service public, (…), ou sans se mettre dans le cas de ne pouvoir plus nourrir leurs vaches.

Ces considérations, vous sçavez combien je les estime justes mais ils n’ont pas tout dit car, loin de rapporter que j’avais promis de ne point acquérir de praieries sur leur territoire, et que j’avais même ajouté que quand même on m’en voudrait donner, je ne les recevrais pas, ils ont, au contraire, dit que j’avais refusé de signer un acte qui aurait fait foi de cette promesse.

Vous vous rappellerez sans doute que lorsque Mr le châtelain me parla de mettre cette promesse par écrit, tout le monde s’y opposa, disant que ma parole suffisait car je vous avoue sincèrement que j’aurais signé cet acte si on avait témoigné le désirer. J’ai rapporté la vérité des faits à Son Excellence Mr le gouverneur, Mr l’abbé de St-Maurice. Ils sont tous très portés en notre faveur et en particulier Son Excellence qui m’a dit, entr’autres choses, que le châtelain Monnet lui avait parlé là dessus pendant environ une demi heure, mais qu’on voyait bien qu’il n’avait pas de bonnes raisons à apporter. Toute la ville de St-Maurice en général regrette que nous ne nous soyons pas établi auprès d’elle.

Les enfants demandent et insistent pour que je les reçoive dans notre nouvelle maison. Trois se sont présentés ce matin pour être admis. J’ai été obligé de les renvoyer après Pâques parce que nous n’avons pas de place en ce moment. Ce délai pourra servir à les éprouver.

Nos députés ayant décidé qu’ils feraient au conseil leurs arrêtés au sujet des achats et acquisitions qu’ils nous supposaient disposés de faire, ont dit qu’ils les apporteraient, ceux de Sembrancher à Mr le gouverneur ou même à Son Excellence, pour les signer et ceux de Volège à Mr l’abbé de St-Maurice. C’est ce que m’a dit Mr l’abbé, car Son Excellence doutait qu’ils revinssent une seconde fois.

Cependant comme je ne veux point paraître être repris par Messieurs de la commune, comme d’ailleurs, sinon nous étions véritablement mis dans le cas d’être repris, ou seulement si on pouvait le faire croire au peuple, quoique à faux, cela contribuerait beaucoup à l’indisposer ; pour prévenir ces inconvénients, j’ai voulu démentir hautement le refus dont j’ai parlé plus haut. À cet effet, j’ai prié Son Excellence de vouloir bien écrire à la commune pour les obliger d’insérer dans les arrêtés qu’ils prendront, la clause suivante, et elle l’a fait sur le champ : Conformément à l’intention de ces bons religieux qui ont déclaré ne vouloir point acquérir de praieries sur la paroisse de St-Brancher, et qui pour n’être point à charge au peuple, ont offert encore plus qu’on ne leur demandait, à sçavoir de ne pas même accepter, quand on voudrait leur en donner.

Mr le marquis de Lensen qui partait de St-Maurice pour Martigny a emporté la lettre avec lui et s’est chargé de la faire remettre par mains sûres demain à sept heures du matin entre les mains de Mr le châtelain, afin qu’elle soit luë au Conseil. Je vous confie, Mr le curé, tout ce que j’ai pu sçavoir à ce sujet, afin que vous en usiez selon votre prudence. Brûlez, s’il vous plaît, ma lettre.

Vous connaissez mes sentiments de respect profond et de reconnaissance la plus vive avec lesquels j’ai l’honneur d’être, Monsieur le curé, votre très humble et très obéissant serviteur, fr. Augustin, abbé quoique indigne de la Maison de Dieu de la Valsainte de N.-D. de la Trappe.

Je me recommande instamment à vos prières

(Archives de la Cure de Sembrancher - pièce 26)

Lettre du curé Ballet à l’évêque au sujet de la conduite des habitants de Sembrancher vis-à-vis des trapistes qui veulent se fixer à l’Île-Bernard, mars 1796.

Le mandement que vous m’avez adressé en faveur du Rme Abbé dom Augustin de la Trappe, n’a produit aucun mauvais effet par sa publication, le monde fut calme pendant toute la semaine, mais Sa Révérence [dom Augustin] ayant présenté samedi dernier à notre châtelain une lettre de Mr le gouverneur, qui lui était adressée et une autre de Son Excellence pour l’honorable Conseil, il ne fut pas (tenu?) qu’on opposait une effervescence, si bien que ceux qui vendaient du bois et ceux qui fesaient les commissions de Sa Révérence, n’osent plus se présenter à lui, ni personne pour faire quelque chose en sa faveur.

L’on parle d’une députation faite à Votre Illme Grandeur et à Son Excellence pour rappeler les lettres de recommandation à lui accordées et pour (mettre?) à néant tout ce qu’il a fait jusques ici pour son établissement d’après l’octroi gracieux que le souverain lui a faite.

Voici l’histoire de sa conduite. Comme il délibérait s’il s’établirait à Outre-Rhône ou aux environs de St-Maurice, quelqu’un vint à parler des édifices et du petit domaine de Mr. Luder, au lieu où s’exploitait autrefois une mine de plomb, vis-à-vis de l’entrée de la paroisse de Sembrancher, à l’extrémité occidentale de la paroisse de Volèges. Il vint à cet effet le 29 janvier [1796] voir le lieu et conclut le même jour un projet d’achat avec Mr Luder, qui fut rectifié et mis en due forme le 8 du courant, au sçu dès l’instant de tout le monde, sans opposition quelconque jusques ici qui lui aye été manifestement communiquée. Il se mit donc en train de faire faire les réparations convenables à son dessein. Il a acheté beaucoup de bois pour des (chaufour?), pour des chambres. Il a donné ordre pour le transport des meubles nécessaires et pour l’arrivée de ses religieux qui devaient arriver dimanche prochain. Ne voulant pas paraître moins empressé à les recevoir que les autres pays catholiques, je publiais dimanche passé qu’on irait à une petite distance les recevoir le matin et les conduire après vêpres en procession jusqu’à leur établissement, ce qui ne paraissant pas être goûté. Je l’omettrai, crainte de les outrager et de les scandaliser, au lieu de les honorer si quelques malveillants venaient à y causer quelque trouble ou quelque confusion.

Sa Révérence trouvant ce local propre à ses vues, il serait bien fâcheux pour lui et au grand regret de toutes ces âmes honnêtes et chrétiennes, que son dessein ne pût s’accomplir. Quand ils auraient 200 quadarrains de terrein labourées et incultes dans cette extrémité, les deux paroisses respectives n’en seraient point endommagées, ayant suffisamment de champs. Elles sont à la vérité pauvres en prairies, mais à cet égard, on pourrait leur déterminer une quantité de prairies ou sa Révérence prendrait des arrangements ailleurs, ayant permission d’acquérir les fonds nécessaires dans le pais.

Les motifs dont les malveillants se servent pour contrecarrer cette œuvre de Dieu, c’est la crainte d’immobiliser les biens, qu’ils n’envahissent tout, à la suite des temps, qu’ils ne rendent la denrée trop chère pour les pauvres gens. Il ne tient qu’à eux de s’instruire des conditions de leur réception, Sa Révérence n’aurait point refusé de leur en lire la charte, mais ils aiment mieux vivre dans leurs sinistres préventions et cette crainte peut aussi bien être alléguée par toutes les autres communautés, ainsi la concession du souverain deviendrait illusoire.

J’espère que ces premiers efforts du monde et du démon, n’auront pas leurs effets, que ce que Dieu a commencé aura sa réussite, surtout s’il plaît à Votre Illme Grandeur et à Son Excellence d’appuyer ces saints religieux de toute leur autorité. Cependant comme les temps sont si mauvais, je prie Votre Grandeur de ne point me compromettre.

Ayant l’honneur d’être avec la plus profonde vénération…

CHAPPAZ Achille, “ Les Trappistines, *La Revue de la Suisse Catholique*, 1893

Les religieux rejoignirent par petits groupes leurs frères de la Valsainte et resté seul à Saint‑Brancher avec un Frère convers, dom Urbain s’occupa de réaliser de son mieux la petite fortune de la communauté. Voici le texte d’un acte que dans cette occurrence, il fut appelé à rédiger :

Moi, Prieur du Monastère de la Sainte‑Volonté‑de‑Dieu, de l’Ordre de Cîteaux, de la réforme de la Trappe en Bas‑Valais, reconnais avoir vendu à M. le Banneret Dallèves et à M. le Banneret Luder, de Saint‑Brancher tous les deux, la possession de *l’Île-Bernard* avec ses bâtiments, soit tout ce que j’ai acheté de M. le Banneret Luder et de la communauté de Vollèges[[1]](#footnote-1), ainsi que le pont, le puits et toutes dépendances, excepté cependant la moitié du vieux raccard[[2]](#footnote-2) que j’ai vendu à Joseph Maret.

Enfin, je vends tout ce que je puis avoir de droit à la dite possession et tout ce qui fait partie de la maison, pour le prix de cent louis d’or payables ce soir ou demain matin avant mon départ. J’y joins aussi le bois[[3]](#footnote-3) que j’ai acheté de la communauté de Vollèges pour la somme de quatre louis et demi, payables au même terme.

Pour foi, à Saint‑Brancher, le 16 février 1798. Au nom de l’Abbé de la Valsainte, F. Urbain.

Le lendemain matin, 17 février, un acte authentique[[4]](#footnote-4), stipulé à Martigny‑Bourg, à l’auberge des Trois‑Couronnes, venait confirmer cette vente (…).

Dargnies [52] - Dès qu’en effet on eut appris à Charmay le départ précipité du révérend père, on commença à former des soupçons sur nous et dans la crainte que quelqu’un de nous vint à s’évader ou à entretenir quelqu’intelligence secrète au-dehors ou à enlever de l’argent et des effets, etc… la commune de Charmay délibéra d’envoyer une garde composée de 12 hommes qui seraient à la charge de la maison. La plupart étaient ou anciens domestiques ou des ouvriers qui avaient été [53] qui avaient été à nos gages. Mais l’espérance qu’ils avaient fondés sur de mauvais propos, de trouver leur fortune faites cher nous fut cause qu’ils usèrent à notre égard des plus mauvais procédés. Ils cherchaient à s’y autoriser en faisant courir le bruit que le R.P. abbé était détenu prisonnier à Fribourg et que nous ne devions plus avoir d’espérance de le revoir jamais. La crainte, en effet, qu’il avait d’être insulté par ces rustauds, était bien suffisante pour l’empêcher de reparaître au monastère.

\*

Archives de l’Évêché de Sion (AEvS), cote 377-26

Lettre du curé de Sembrancher à l’évêque de Sion - Que j’ai de regret de ne pouvoir donner à Votre Illustrissime Grandeur toute la consolation que j’eusse bien désiré, au sujet de la réception du Révérendissime abbé de la Trappe et de sa communauté. J’avais prévenu les [responsables] qu’il convenait de les recevoir et de les conduire en procession, ainsi qu’on l’a fait en d’autres païs catholiques. On mit la chose en délibération dans le conseil. Le résultat fut pour la négative, dans la crainte que cet acte public ne fut un signe d’acceptation de cet établissement.

AEvS 377-25 - Lettre de dom Augustin à l’évêque de Sion, du 24 février 1796 - Malgré toutes ces oppositions, nous sommes cependant établis au nombre de 14 dans les bâtiments de l’Île Bernard à l’endroit de la mine de plomb. J’espère voir prospérer cette communauté naissante. Le démon suscite des obstacles, mais j’en suis content, c’est que cette œuvre lui déplait.

AEvS 377- 27 - Lettre du curé de Sembrancher à l’évêque de Sion, du 16 mars 1796 (…) J’espérais qu’après la délibération du conseil des jurés, de laisser les RRPP de la Trappe tranquilles et de ne point assembler le peuple à leur sujet, celui-ci entrerait dans de justes sentiments. J’ai été frustrés, il est encore des agitateurs qui effrayent par des menaces, les gens de bien qui voudraient les protéger et qui voudraient soumettre au tumulte d’un peuple qu’on égare tous les jours par de plus horribles mensonges, la demeurance dans notre canton de ces respectables religieux

AEvS 377-36 - Lettre de dom Urbain de St-Maurice, cher nos frères que j’emmène avec moi, le 10 février 798 -

Monsieur. À la veille d’un départ forcé et dans le plus grand embaras, je n’ai que le tems de vous prier de remetre cette lettre à Sa Grandeur si toutes fois cela est à propos, car je crains que les pouvoirs de Sa Grandeur ne puissent pas s’étendre au delà de son diocèse. Cependant il faut observer que je demende des pouvoirs, non d’aller confesser des étrangers, mais seulement de confesser nos religieux et religieuses qui peuvent toujours passer pour diocésins de Sion, puisqu’ils ne s’en éloignent que pour un tems, l’intention du R.P. Abbé étant que nous revenions, si cela se peut, au moins en grande partie.

Je ne puis vous donner de nouvelles du R.P. Abbé, si ce n’est qu’il vient de m’écrire qu’il avait été conduire 50 des religieux et autres à Constance et qu’il datte de Fribourg. Il ajoute que les religieux qui sont restés à la Valsainte sont guetés comme les souris par le chat et qu’on n’en peut rien faire sortir. Pour moi je tourne mes pas avec 20 religieuses et 30 ou 40 religieux, y compris les enfants, vers l’Italie. Pour le reste : *Deus providedit*.

Votre très humble et dévoué serviteur, f. Urbain, prieur indigne.

P.S. Vous voudrer m’excuser et vous-même et auprès de Sa Grandeur, si je vous écris sur un papier si peu présentable, mais je n’en ai pas d’autre, ni le tems d’en aller chercher sans manquer l’occasion de faire partir la lettre.

Le domaine de l’Île-Bernard fut acheté 200 louis par les religieux. Ils y construisirent des bâtiments, améliorèrent des terres. Ils revendirent le tout dans la précipitation pour 100 louis d’or le 17 février 1798.

AEvS 377-36 - (Note du secrétaire de l’évêque) - Sion ce 19 février 1798 - Le projet de voyage… insinué fut contremandé par le Rme abbé de la Trappe en leur assignant la route par le Haut-Vallais vers l’Allemagne ou même en Russie. En conséquent, passant aujourd’hui par Sion, les deux communautés des religieux et religieuses de la Trappe de la Sainte-Volonté, près Sembrancher, se sont constituées devant Monseigneur l’évêque de Sion pour recevoir sa bénédiction épiscopale avec laquelle les adieux ont été pris avec consternation de part et d’autres.

Signé : Valleran a sacris.

Extrait d’un récit authentique de la fondation dans le Valais, aux Archives de la Trappe, in *Odyssée monastique*, p. 99. Il y eut dans la paroisse de Sembrancher plusieurs personnes qui parurent ne pas voir de bon œil cet établissement et qui témoignèrent leur répugnance dès le premier jour, en s’opposant à ce que les religieux qui venaient en procession depuis Martigny, fussent reçus avec la solennité que le respectable curé de la paroisse aurait désirée. Ces oppositions se fortifièrent de plus en plus, sous divers prétextes, surtout parce que, prétendait-on, les trappistes allaient acquérir beaucoup de terres et par conséquent gêner beaucoup les habitants déjà si resserrés dans cette gorge de montagne. Le révérend père les rassura par des promesses écrites et signées de sa main. Les opposants inventèrent d’autres prétextes et voulurent soulever le peuple en lui faisant dire que notre établissement lui portait ombrage. L’esprit français révolutionnaire soufflait là. Nos ennemis en vinrent jusqu’à se présenter à la Diète du mois de mai de l’année suivante, 1796, pour obtenir de leurs souveraines Excellences tout ce qui, dans leur dessein, pourrait nous proter préjudice. Ils ne réussirent pas dans leurs injustes prétentions, car il y a beaucoup de religion en ce pays — et ce sont leurs Excellences qui donnent l’exemple… — Ils convinrent, en présence du grand bailli et du gouverneur de Saint-Maurice, de faire un accommodement et de terminer tout à l’amiable sous la sauvegarde de l’autorité de leurs Excellences.

La Valsainte ne fut pas vendue, les deux monastères de Sembrancher le furent. Du coup les religieuses se trouvaient sans lieu de référence pour émettre leur profession. Il leur a fallut attendre d’être installées à Orcha pour s’engager définitivement.

Annexe 24

## Paix et joie

La Princesse Louise de Condé écrivait à son confesseur : Je vous avoue que le silence me coûte parfois, par l’unique besoin que j’ai de dire que je suis heureuse et que tout m’enchante ici ; je voudrais parfois grimper sur les rochers pour appeler tout le monde dans notre petit désert… (Cité par Kervingant, *Des moniales*…, p. 101)

Sœur Sainte-Marie Bigaux, sous-prieure à Sembrancher, écrit, en 1797

Ayant obtenu de mon Dieu la grâce de rentrer dans mon saint état, je ne puis sans ingratitude, ne pas m’efforcer de faire connaître combien grande est cette miséricorde… Je ne suis pas seule à goûter cette paix… Plus de vingt-six novices dont je suis chargée attesteraient aussi bien que moi qu’elles ont commencé à sentir, en entrant ici, la joie, la paix, en un mot le bonheur qui jusque là leur avait été inconnu… J’avoue qu’il paraît surprenant que dans un noviciat composé de personnes de tout âge, de toutes conditions, religieuses, séculières, toutes soient contentes. Mais quand la foi est un peu vive sur l’éternité que nous espérons, on aime jusqu’à la peine qui précède l’acquisition des vertus et cela est si vrai que si nous voulions seconder les désirs de la pluspart de nos sœurs novices, nous ajouterions à nos pratiques plusieurs genres de mortifications auxquelles notre règle ne nous oblige pas. (Cité par Kervingant, p. 98-99)

Sœur Stanislas Michel… p. 199

C’est pour votre édification, mes chères Sœurs, et pour animer votre reconnaissance pour la grâce de votre vocation, que nous allons vous tracer en abrégé comment cette sainte maison de la Trappe en Suisse [à la Riedra, en 1804, au retour de Russie] où vous avez le bonheur d’habiter, a pris naissance dans un temps où tous les monastères qui étaient en France, et un grand nombre encore dans d’autres pays, ont été détruits. C’est pour vous encourager à soutenir avec ferveur et courage la régularité et la pénitence que l’on y a établies, que j’entreprends de vous décrire de quoi j’ai été témoin. En effet, que peut-il y avoir de plus puissant pour vous soutenir dans vos peines, que d’apprécier le choix que le Seigneur a fait de vous, préférablement à tant d’autres, pour vous placer dans sa sainte maison, pour le dédommager et réparer les offenses qui se sont commises contre sa divine majesté dans ces temps malheureux, et remplir les places que ces dignes épouses ont été forcées de quitter dans ces saints asiles. Cette préférence, dis-je, doit vous animer d’un saint zèle pour soutenir la Règle et vous faire craindre que si vous ne répondiez pas à cette marque de son amour par une grande fidélité à toutes vos observances, vous n’attiriez sur vous un juste châtiment qui vous priverait d’un bien que nous avons acquis après tant de peines et de sollicitudes. Que le Dieu des consolations et de miséricorde qui vous a appelées, vous soutienne et vous affermisse dans le bien que vous avez entrepris. Soyez fidèles à sa voix et ne vous éloignez jamais des sentiers de la justice. Voilà l’objet de nos désirs, de nos vœux et de notre entreprise. Que le Seigneur soit servi, aimé et loué par toutes celles qu’il appellera dans ce monastère que vous devez regarder comme l’arche sainte qui a été construite pour vous préserver des eaux du déluge.

Annexe 25

## Itinéraire vers Constance

Dans la nuit du 13 au 14 février 1798, le Directoire ordonna de marcher sur Berne, vraisemblablement à l’instigation de Bonaparte. Brune s’avança de Lausanne et Schauenbourg du Jura ; la ville succomba après d’assez vifs combats… Ils saisirent le trésor de Berne dont la richesse motiva en partie l’entreprise et qui servit à financer l’expédition d’Égypte. (G. Lefebvre, *La Révolution française*, Paris, 1968, p. 522, cité par Kervingant, *Des moniales*… p. 107, note 5.)

La présence des troupes de la Révolution dans le canton de Fribourg rendait impossible à des religieux français leur passage par la route la plus directe vers Constance. Il leur fallait fuir par le Haut-Valais. Sur une carte l’itinéraire rejoignant la vallée du Rhône à celle du Rhin passe par le col de la Furka (2431 m), mais à cette époque de l’année, il fallut faire le détour pas le col du Simplon (2005 m) descendre en Italie, sur Domodossola, le Lac Majeur et remonter pas le col de San Bernardino (2065 m) pour revenir en Suisse dans le canton des Grisons. Dès leur départ de Sembrancher, les moines savaient qu’ils étaient contraints à un tel détour.

AEvS 377-36 - Lettre de dom Urbain le 10 février 798 - (…) Pour moi je tourne mes pas avec 20 religieuses et 30 ou 40 religieux, y compris les enfants, vers l’Italie. Pour le reste : *Deus providedit.*

AEvS 377-36 bis - Sion ce 19 février 1798 (jour du passage des moines par cette ville) - Le projet de voyage (…) fut contremandé par le Rme abbé de la Trappe en leur assignant la route par le Haut-Vallais vers l’Allemagne ou même en Russie. Valleran a sacris (secrétaire de l’évêque).

Dargnies [167] - Des religieux et religieuses du Valais, de l’émigration desquels je n’ai eu aucuns détails. Tout ce que j’ai su c’est qu’ils ont eu grandement à souffrir aux passages des montagnes et qu’ils ont été exposés plusieurs fois à être inquiétés par les troupes.

Sœur Stanislas Michel p. 201 : Nous fûmes la dernière colonie qui sortit de la maison du Valais, au commencement du mois de février en l’année 1798, au nombre de dix-sept (…) Nous fûmes destinées pour aller dans l’Allemagne et comme les Français répandaient la terreur et étaient déjà dans le pays du Valais, il fallut, pour éviter leur fureur, prendre des routes détournées et écartées, traverser les montagnes de la Suisse et des rochers d’une hauteur à épouvanter les plus intrépides. Les voitures ne pouvant y monter, nous fûmes obligées de passer les unes à pied, les autres sur des mulets. Je vous laisse à penser, mes chères sœurs, la peine que nous avons éprouvées dans ce premier voyage ; des filles peu accoutumées à marcher et à monter à cheval, faire cent quarante lieues de cette sorte sur des montagnes escarpées, couvertes de neige et de glace, bordées de précipices affreux dont le seule vue saisit de frayeur et dont on ne pouvait sortir si on y était tombé, et dans des sentiers si étroits que souvent il n’y avait que la place du mulet. Enfin nous marchâmes plus d’un mois de cette sorte, ayant toujours la mort devant les yeux par le danger évident où nous étions, souffrant beaucoup du froid, par la rigueur de la saison, et de la faim, ne pouvant trouver où nous arrêter dans la journée et attendre souvent bien tard pour arriver à de mauvaises auberges. (…)

Il faut observer que les détours que nous avions été obligés de faire nous avaient occasionné cent lieues de plus de chemin pour arriver à cette ville [Constance] qui n’est éloignée du Valais que de quarante lieues et nous en fîmes cent quarante. [Mère Marie de Kervingant et ceux qui regardent une carte de Suisse s’étonnent de l’augmentation du chemin de 100 lieues. Cf. Kervingant,*Des moniales…,* p. 120-121]

*Vie de RP dom Urbain Guillet*, cite un manuscrit des archives de l’abbaye de Bellefontaine, (qu’il ne fut pas possible de consulter) p. 78-79 : Par quel côté quitta-t-il (Père Urbain) le Valais ? Les renseignements laissés par lui sur ce point, sont peu précis et très incomplets. Dans un de ses manuscrits il raconte qu’il lui fallut escalader le Simplon, et il se dépeint lui-même guidant en cette ascension sa petite caravane, allant et venant de la tête à la queue, encourageant les uns, soutenant les autres. (…) Ce qui paraît incontestable c’est qu’il s’en alla de Martigny par le Haut-Valais. Arrivé à Brieg, il avait à droite le sentier du Simplon, mais du col du Simplon, on descend vers Domo d’Ossola et le lac Majeur. Ce n’est point la direction naturelle pour atteindre Constance. La route la plus courte est, depuis le Haut-Valais, le sentier qui remonte près du glacier du Rhône, puis le col de la Furka. De la Furka, on descend sur Andermatt, puis le long de la Reuss, vers le lac des Quatre-Cantons. Ou bien, d’Andermatt, on gagne le sentier de Dissentis et de la source du Rhin, on descend par Thusis et Coire jusqu’au lac de Constance.

Annexe 26

## Voyage sur le Danube

Dargnies [81] lettre 16 - Déjà la première bande nous avait devancé de quelques jours pour aller à Passaw attendre l’arrivée du R.P. abbé et c’était aussi dans cette ville que nous avions ordre de nous rendre. Nous partîmes donc le premier jour de mai pour descendre vers les rives du Danube où nous devions nous embarquer. (…) La première chose que fit le cellérier en arrivant fut de s’informer s’il y avait quelqu’un de ces bateaux qui portent du sel et qui s’en retournent ordinairement à vide. Heureusement, il s’en rencontra un. Il fallut ensuite faire marché avec le patron qui disputa longtems avant de s’accorder et pendant tout ce tems nous attendions avec patience dans un mauvais cabaret. Enfin l’accord étant fait que moyennant telle somme et une petite cabane que l’on bâtirait à la hâte dans un coin du bateau pour les infirmes, nous serions rendus sans répondre des accidens, dans la ville de Passaw. Nous nous embarquâmes au nombre au moins de 25 à 30. Je me nichai dans une cabanne qui était ouverte de toutes parts avec un vieillard infirme et le reste de la communauté prit place sur des bancs que l’on avait pratiqué sans beaucoup de façon tout autour de la gondole, n’ayant en cas de mauvais temps d’autre abri que le ciel, mais à brebis tondues Dieu mesure le vent. Il fit fort beau pendant tout le voyage et nous eûmes plus à souffrir de la chaleur que de la pluie.

[82] Tout notre approvisionnement consistait en une pièce de fromage pourri que l’on avait réservé avec soin pour les cas de nécessité, quelques miches de pain grossier qui nous furent donné par le monastère que nous quittions et de l’eau du fleuve à boire non à discrétion, mais aux heures de repas seulement. Un peu de pain blanc et quelques œufs durs étaient toute la ressource des infirmes qui pouvaient, en guise de tisanne hors des repas participer plus librement au soulagement que la nature leur offrait en abondance. (…) Nous nous arrêtions tous les soirs et toujours dans quelque ville ou village à la proximité du rivage, pour que les voyageurs pussent trouver à passer la nuit commodément et se ravitailler, et en cela nous eûmes grandement lieu d’admirer les soins de la divine Providence à notre égard.

(…) Un soir que le vent contraire nous avait singulièrement retardés et empêché d’arriver où nous nous étions proposés, nous fûmes obligés d’arrêter vis-à-vis un village distant de plus d’un quart d’heure de la rive. Il n’y avait pas à choisir ou d’y aller demander l’hospitalité ou de rester dans notre bateau. L’endroit parraissait fort pauvre et ne nous prommettait pas fortune. Le supérieur cependant ne laissa pas d’y députer deux des plus raisonnables pour aller reconnaître les lieux et se recommander à la charité des habitants. Ils s’addressent d’abord au curé à qui ils exposèrent notre situation. Le curé fut trouver le maire ou sindic de la paroisse, celui-ci fit aussitôt battre la caisse et assembler les principaux du lieu. Il proposa de nous recevoir chez eux, chacun au prorata de leurs familles. En un instant tous les logements furent marqués. Celui-ci en prit un, l’autre en voulut avoir deux, un autre quatre, etc… et ils finirent par se disputer entre eux à qui aurait [83] l’avantage de nous loger. On vint rendre cette agréable nouvelle à notre supérieur qui fit débarquer tout son monde, se mit à leur tête et vint au village où on lui fit la meilleure réception, surtout lorsque les femmes virent les enfants. C’était à qui pourrait en avoir. Il ne resta personne au bateau que le bon viellard infirme et moi pour avoir soin de lui, car à l’aide de mon bâton j’eus encore pu me traîner jusqu’au village.

On peut juger l’agréable accueil que les bonnes gens firent sans façon à leurs hôtes qu’ils regardaient dans leur simplicité comme des envoyés de Dieu. Le lait, la crème, le beurre, le fromage, les œufs, rien ne leur fut épargné. On s’empressa de nous apporter au bateau tout ce dont nous avions besoin et peu contents d’avoir pourvu aux nécessités du moment, ces braves gens remplirent encore les poches des enfants de tout ce qu’ils purent et firent pour nous selon leur pauvreté beaucoup au-delà de ce que nous aurions pu espérer.

Il donne une description du voyage, lettre 17, p. [89]-[94].

Sœur Saint-Maur Miel : *Cîteaux*, 1990 p. 410-411

Quand tous les religieux et religieuses de la Trappe furent réunis, nous partîmes (…) au nombre de cent pour le moins [254 selon *l’Odyssée*]. On nous mit dans 7 ou 8 bateaux. (…) Nous chantions l’office sur nos bateaux, excepté matines que nous disions à voix basse. Pour le repas, on rapprochait les bateaux les uns des autres et du bord de l’eau et on nous passait nos pitances dans des baquets. lorsqu’on pouvait arriver le soir en quelque ville, on allait passer la nuit dans quelques maison religieuse, s’il y en avait, sinon en quelque maison séculière ou à l’auberge. Malgré notre grand nombre, nous ne faisions pas grand embarras, car nous couchions à plate terre ; nous portions avec nous notre couverture et notre sac à ouvrage qui nous servait de chevet, nous mettions la moitié de notre couverture sous nous, pour ne pas salir nos habits, qui étaient blancs et nous dormions parfaitement bien. Madame la princesse Louise était toujours la plus active et la plus vigilante. Le lendemain, le Père Abbé nous disait la messe en quelque église, pendant laquelle on chantait les litanies du Sacré-Cœur et le *Salve Regina* à la fin de la messe. Lorsque nous arrivions en quelque village, nous couchions dans les granges ; souvent il arrivait que l’heure des repas étant passée, nous ne trouvions rien, et il fallait que les bons pères allassent par tout le village acheter le dîner pour tout ce que nous étions de monde, ce qui n’était pas une petite affaire, car ils avaient peine à le trouver dans beaucoup de petits villages par où nous passâmes. Ensuite il le fallait cuire et le préparer, ce qui nous retardait 4 ou 5 heures, aussi le Père Abbé nous envoyait faire la méridienne [sieste]. J’ai oublié de dire qu’il nous confessait souvent, même dans les bateaux.

Sœur Stanislas Michel : *Cîteaux*, 1984, p. 203

Nous abordâmes à cette ville [Linz ou Passau?] par eaux. Étant sur nos bateaux, les uns et les autres, nous faisions chemin en chantant le saint office, les religieux sur le leur faisaient un chœur et nous sur le nôtre faisions l’autre. Il n’y avait rien de plus touchant que ce spectacle nouveau. Le peuple s’assemblait sur les bords du rivage et dans la surprise était saisi de divers sentiments : les uns, de compassion, étaient touchés de voir un si grand nombre de personnes religieuses dans l’exil, obligés de fuir ainsi dans des terres étrangères pour se soustraire à la persécution et conserver son état ; les autres nous raillaient, nous méprisaient. C’est là ce que nous avons éprouvé dans différents endroits où nous avons passé. Étant donc abordé de cette sorte à Linz la veille de la Pentecôte, nous fûmes de suite dans une église où nous chantâmes le *Salve* le plus beau et le plus solennel que j’ai entendu.

Annexe 27

## Cracovie

Dargnies p. [121] À 15 lieues environs de Cracovie, dans un bourg appelé Kenty, nous trouvâmes une de ces divisions qui déjà depuis plusieurs jours, était logée chez de bons pères récollets qui ne les laissaient manquer de rien selon leur pauvreté et c’est ici un témoignage que je dois rendre à la charité des enfants de saint François : pendant tout le cours de nos voyages, quoique nous ayons habité dans de grandes et superbes abbayes, jamais nous n’avons été reçu avec la cordialité, je dirais presque avec la profusion, que les R.P. capucins et récollets ont fait paraître en nous donnant l’hospitalité. Aussi toutes les fois que nous avons rencontré quelqu’un de leurs monastères, nous nous y sommes toujours adressés préférablement aux maisons les plus riches et nous y avons toujours été très bien accueillis.

[122] En arrivant à Cracovie, ce qui eut lieu vers les premiers jours de décembre, le commissaire nous fit assigner nos logements dans différentes communautés religieuses. Nous étions divisés en trois bandes égales, composées de religieux, convers et enfants, y compris ceux qui ne tardèrent pas à arriver de la Bohême. Pour les religieuses elles ne furent pas divisées mais habitèrent toutes dans la même communauté. Comme la plupart de ces maisons étaient pauvres, elles souffraient avec peine une contribution aussi onéreuse et souvent l’on nous refusait le nécessaire.

Nous eûmes d’abord pour supérieur le Père Colomban. L’on nous plaça dans une maison de chanoines réguliers où nous fûmes si mal reçus de toutes manières, qu’au bout de deux jours nous fûmes obligés, avec l’autorisation du Gouvernement, d’en sortir, sans quoi nous y serions morts de faim et de froid. L’on nous transféra de là dans la maison des R.P. dominicains, sous la conduite du Père Louis de Gonzague car le Père Colomban étant poitrinaire, il eut eu trop à souffrir dans cette auberge et comme d’ailleurs les dominicains n’étaient pas riches, pour les décharger en partie, il fut placé aux capucins avec deux de ses religieux et tous les enfants attachés à notre division.

Les RR.PP. dominicains nous reçurent avec bonté et nous traitèrent honnêtement pour des gens qui eussent fait deux repas, en supposant que l’on nous aurait donné matin et soir pareille quantité de nourriture, mais nous étions dans le tems des jeûnes, nos frères mouraient de faim en [123] en sortant de table et nous fûmes obligés de suppléer à ce déficit en leur fournissant du pain après leur repas. Pour moi je n’étais pas fâché en mon particulier de ce régime parce que, si nous avions à souffrir un peu de la faim, au moins nous n’avions point de malades.

Le froid excessif qu’il fit cet hiver nous mit dans le cas de souffrir beaucoup. La pauvreté ne permettant pas aux dominicains de se fournir de bois qui était très rare, on allumait à peine une fois notre fourneau en 24 heures. Pendant tout l’hiver nos vitres dans l’intérieur de la chambre n’ont pas été un seul jour sans être couvertes d’un givre glacé de l’épaisseur de deux à trois lignes. En vain nous chargions-nous pendant toute la journée de nos couvertures, nous étions sans cesse pénétrés par le froid. Obligés de laver nous-mêmes nos hardes, notre chambre était le seul endroit où nous puissions les étendre pour les faire sécher et comme nous en avions continuellement, nous n’étions pas un seul instant sans être plongés dans un atmosphère humide qui contribua beaucoup à altérer notre santé.

Annexe 28

## Sortie de novice

Rglt tome 1 p.152, - Il (Le maître des novices) lui (le novice qui part) retire tout ce qu’on lui a donné de la maison et lui rend tout ce qu’il a apporté du monde, absolument tout et on se gardera bien de demander jamais rien pour la pension. Il doit mettre dans la manière dont il s’acquitte de ce dernier devoir toute la douceur, toute l’affabilité et les égards nécessaires pour qu’aucun ne s’en aille affligé ou mécontent de la maison.

Rglt tome 2, p. 354 - On recevra gratuitement, c’est-à-dire sans exiger ni demander quoi que ce soit, toux ceux qui se présenteront pour être reçus parmi nous et en qui on reconnaîtra les marques (p. 355) d’une véritable vocation, étant bien persuadés que Dieu qui daigne les appeler, fournira à la maison ce qui est nécessaire pour les entretenir. S’ils se retirent ensuite ou qu’on se trouve dans le cas de les renvoyer, on ne leur demandera encore rien, sous quelque prétexte que ce puisse être, comme de payer leur pension, leurs habits ou quelqu’autre chose. Tel est l’esprit de notre sainte Règle et telle a été la pratique de nos Pères que Dieu a bénie.

Rglt tome 2, 362 - (Après la prise d’habit) le religieux chargé du vestiaire prend ses habits séculiers, les porte dans l’endroit où l’on conserve avec soin tous les habillements des novices et y attache le nom du novice. Il a soin de se faire donner au plutôt un état de tout ce qu’il reçoit du novice et de le lui faire signer.

Sortie de Sœur Marie-Joseph (princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé)

Je n’avais rien, pas même une chemise et j’ai été obligée d’emprunter de l’argent… Correspondance cité par KERVINGANT, *Des moniales…*, p. 159.

(Sœur Marie-Maur rejoignit les trappistines en Bavière) “Nous lui [à dom Augustin] racontâmes notre voyage et nous lui dîmes qu’il nous restait très peu de chose, car je n’avais que 80 francs et ma compagne 300. Il nous dit de remettre cela à la Mère Prieure.” *Cîteaux*, p. 409. Après un an de noviciat elle ne fit pas profession. Elle sortit brusquement de la communauté quelques mois plus tard au cours du voyage de retour de Russie, sans que les supérieurs ait eu le temps de lui rendre ce qu’elle avait apporté en entrant dans l’Ordre.

« J’annonçai à la Mère prieure ma résolution de quitter la Trappe dès le même jour pour faire moi-même les démarches nécessaires pour obtenir ma permission [de s’établir dans le monastère de bénédictines de la ville de Thornn] parce que personne ne s’en occupait. On ne pouvait me rendre les hardes et effets que j’avais apportés à cause de l’embarras des voyages. Ainsi je sortis de la Trappe avec l’habit qui me couvrait, un petit paquet qui eût pu tenir dans un sac à ouvrage et pas un sou ! » *Cîteaux*, p. 425

Quelques jours plus tard sœur Maur rencontra le prieur des Trappistes « Je lui dis que j’étais sortie de la Trappe sans un sol. Sur quoi m’ayant demandé si j’avais apporté quelque chose et ayant su que apporté 80 francs, il m’assura qu’on me les rendrait parce que le Père le faisait à tous ceux et celles qui en sortaient. En effet, on me les remit de suite (…) en ajoutant un rouble. *Cîteaux* P. 429.

Dargnies p. [293] [Notice de] Frère Bernard Petit, religieux profès de la Trappe. Il s’était retiré avec dom Gérard dans le voisinage de Soleure. À la mort de ce religieux il vint à la Valsainte et y apporta tout son petit avoir, ce fut vers la fin de l’année 1795. La différence de la réforme de la Valsainte avec celle de la Trappe faisait dans son esprit un contraste auquel il ne pouvait s’accoutumer. Il était d’ailleurs accablé d’infirmités qui lui rendaient les exercices infiniment pénibles, ce qui fit que jamais il ne put se résoudre à faire le vœu de stabilité dans la réforme.

Il aurait bien voulu pouvoir se retirer en son particulier ou dans quelque maison religieuse [294] lorsque nous sortîmes de Suisse, mais l’impossibilité de ravoir et l’argent et les effets qu’il avait apporté l’empêcha de satisfaire ses désirs. Il fallut se mettre en route avec ses infirmités qui n’étaient pas petites car il avait eu un dépôt rhumatismale au sacro-lombaire auquel on avait été obligé de faire plusieurs incisions et qui était resté fistuleux avec carie au sacrum.

Annexe 29

## Tiers-ordre

Dargnies - p. [41] (…) Un si grand nombre d’enfants ne pouvant plus être gouvernés et instruits par un seul, il fallut songer à leur procurer des pédagogues. Mais comment faire ? Il n’y en avait aucun. Ce nouvel établissement qui était l’ouvrage de trois mois au plus, n’avait été nullement prévu. On se trouvait chargé d’enfans et personne pour les soigner et les instruire. Tout autre que le R.P. eut été sans doute très embarrassé. Cependant, sans sortir de son monastère, il trouva le moyen de pourvoir à tout. Quelques novices de chœur à qui les circonstances firent trouver qu’ils n’avaient point de vocation pour être religieux, quelques novices convers et des frères donnés lui fournirent en un instant, ce qui, selon bien d’autres, eut exigé plusieurs années de préparation. Tous les frais du doctorat consistèrent en un changement d’habit et ces bonnes gens se trouvèrent fort étonnés d’être devenus en un instant capables d’élever et d’instruire les enfants. Comme le nombre ne laissa pas d’en être assez considérable, ils formèrent une espèce de corporation à part dans l’ordre, à laquelle le R.P. voulut donner un nom et après une délibération capitulaire, il fut décidé qu’on les appellerait les frères du Tiers-Ordre de la Trappe. Et afin qu’ils fussent distingués des enfants, le R.P. voulut que tout maître en charge porta la couronne, que sur le scapulaire devant la poitrine, il eut un morceau d’étoffe rouge taillé en forme de cœur, de même que sur les parements des manches, avec cette inscription ou en latin ou en français : *La Sainte Volonté de Dieu*. On a depuis supprimé le cœur des manches, parce que il a sans doute paru trop militaire. Vous comprenez facilement, Monsieur, que cette création subite de nouveaux docteurs n’était qu’en attendant, le R.P. était bien persuadé qu’une fois que son établissement serait connu, ils ne manquerait pas de gens [42] instruits qui s’empresseraient de le venir aider à faire la bonne œuvre. Mais il compta devant son hôte et tout le tems que j’ai été au monastère je n’y ai jamais vu que deux à trois sujets capables d’enseigner ou s’il y en a eu quelqu’autres, ils y ont tenus si peu de tems qu’on peut les compter à peu près pour rien. Il a presque toujours été obligé de puiser dans la même source.

Emmanuel Bonjean fut élève à la Valsainte d’avril 1805 à août 1807.

Je me familiarisai assez vite avec tous les exercices de la communauté, étude, prière, lecture, silence absolu, je m’y fis sans beaucoup de peine. Mais une chose me peinait singulièrement : c’était le lever. Je trouvais insupportable l’obligation où nous étions de sortir du lit à trois heures et demie. Je n’avais pas encore éprouvé les souffrances du bivouac et les autres tourments de la vie militaire. Nous menions, il est vrai, une vie très pénible dans ces premiers temps. Tout jeunes que nous étions, nous avions quatre heures et demie d’exercices de piété par jour. Nous couchions tout habillés ; notre nourriture hormis le pain et le lait était détestable. Souvent on allait cueillir dans les champs des plantes qu’on nous faisait manger comme légumes. Venons aux études.

J’avais fait sous le maître d’école [Reuse] de mon village [Vouvry en Bas-Valais] quelques études dans la langue française ; on m’avait même appris à conjuguer des verbes ; tout cela ne me servit de rien, il fallut me ramener aux principes. Un maître habile sut m’inspirer du goût pour le travail et je gagnai sa bienveillance par mon application et ma docilité. Je fis cependant à cette époque quelques sottises qui me valurent des corrections assez sensibles ; mais où le sévère P. Michel m’avait surpris une fois, il ne m’y rattrapait pas une seconde. Mes deux camarades (soit dit en passant) ne pouvaient s’habituer au régime monacal ; l’un était presque toujours à l’infirmerie, dévoré par la fièvre et le chagrin ; l’autre, par contre, figurait presque toujours parmi les pénitents.

Ainsi s’écoulaient nos journées lorsqu’il s’opéra un grand changement dans notre corps ; nous avions une colonie dans la ville de Fribourg ; M. Philippe de Praroman l’avait reçue dans sa maison qui, par là, était transformée en monastère, On n’envoyait à Fribourg que ceux qui se destinaient spécialement aux sciences ; c’était pour les enfants de la Valsainte un lieu de récompense ; c’était le *nec plus ultra* de tous nos vœux. A chaque caravane qui partait, je brûlais d’envie de m’y associer. A la fin, tous nos colons à mon grand contentement rejoignirent le monastère ; les raisons qui les y obligèrent me sont inconnues, je sais seulement qu’ils avaient inspiré dans la ville beaucoup de jalousie.

D’après mes petits calculs, nos deux corps devaient se fondre l’un dans l’autre et n’en former plus qu’un seul ; ma surprise fut grande quand je vis que nous restâmes séparés ; dès ce moment, il y eut parmi nous deux esprits et deux intérêts. La bande du P. Abel mieux gouvernée et plus recueillie était appliquée exclusivement aux études ; la bande du P. Michel s’occupait beaucoup plus d’œuvres serviles ; ceux‑ci faisaient l’office de Marthe et ceux‑là avaient en partage l’office de Marie. La partie n’était pas égale et moi, qui payais ma pension, je prétendis me vouer à l’étude et non au travail des mains. Mes désirs connus des supérieurs furent enfin réalisés ; je passai dans la première bande et je me crus un homme d’importance. J’étais au comble de mes vœux ; je me mis de bon cœur à l’étude, j’aimais les livres et la lecture ; cela fixait ma légèreté, et en faveur de ces bonnes dispositions, on me pardonnait bien des fautes contre la discipline.

Je viens de parler du P. Abel ; comme cet homme figurera souvent dans la suite de mon histoire, je dirai ici deux mots à son sujet. Quoique mon supérieur je ne l’aimais point ; il était minutieux dans toutes ses actions, tous ses procédés respiraient un flegme désespérant ; tout était compassé chez lui, tout jusqu’à sa pensée ; s’il riait, c’était méthodiquement ; s’il parlait, c’était avec de certaines règles que jamais il n’outrepassait ; s’il marchait, s’il se mouvait, c’était comme symétriquement : que l’on ajoute à cela un cœur froid, un esprit peu cultivé et l’on aura le vrai portrait de l’homme qui nous conduisait. Je crois avoir aimé tous mes maîtres hormis celui‑ci.

J’étais loin de prévoir en mettant le pied aux Camaldules que ce séjour serait l’écueil de ma réputation de sagesse et d’habileté dans les lettres. J’y perdis l’une et l’autre. Âgé de douze ans, j’avais à instruire des jeunes gens qui étaient ou plus ou presque aussi âgés que moi ; j’avais à lutter contre la légèreté, la méchanceté parisienne ; j’avançais peu et je me dégoûtais de mon ouvrage. Le P. Abel, opiniâtrement entêté à suivre son projet de faire régner parmi nos frivoles Parisiens le sérieux, l’humilité et l’abnégation de soi‑même qu’il avait laissés à la Valsainte, y perdait aussi son temps et la faute en tomba en majeure partie sur moi. Son zèle amer me tança cruellement. Je me suis toujours roidi contre les airs d’autorité, contre les expressions humiliantes. Avec de la douceur, on m’eût fait prendre patience, on m’eût rendu un peu de courage ; en faisant le contraire, il arriva ce que le P. Abel aurait dû connaître et prévoir s’il eût mieux étudié mon caractère. Enfant encore moi‑même, je me jetai dans le parti des enfants et le désordre s’en accrut.

Annexe 30

## Voyage en Lithuanie

Dargnies p. [143] Notre route, Monsieur, était dirigée vers Terespol, petite ville frontière de la Russie polonaise. Si j’en juge par la carte, le chemin que nous avions à faire ne laissait pas encore d’être fort long. Combien de tems y avons-nous mis ? C’est ce dont il ne me reste aucun souvenir. Tout ce que je sais, c’est qu’obligés de changer de voitures et par conséquent de charger et décharger tous les jours, attelés toujours de la même manière, ayant à parcourir des chemins affreux, tantôt en traversant d’immenses forêts pleines de trous où nos voitures versaient les unes après les autres, tantôt de vastes plaines remplies d’un sable mouvant d’où nous ne pouvions faire sortir les roues qu’à force de bras. D’autrefois ayant à passer dans des marais fangeux dont les chemins étaient jonchés de branches d’arbres pour empêcher les voitures de s’embourber, etc, tout ce que je sais, dis-je, c’est qu’avec de tels embargos nous ne pouvions aller bien vite et que nous eûmes du mal au-delà de toute expression.

Pour moi c’est la partie de notre voyage où j’en ai eu le plus car un soir que nous étions arrêtés dans un de ces superbes et immenses châteaux, restes de l’aristocratie polonaise et qui semblent n’avoir été élevés que pour écraser les humbles et simples habitations des meilleurs particuliers, arriva le Père Urbain avec quelques uns de ses frères pour se joindre à nous. Sa première destination avait été au partage qui fut fait avant d’arriver à [144] Vienne, d’aller en Bohême. Mais il parait qu’il n’y resta pas longtemps. Le désir de tenter fortune lui fit prendre, avec l’agrément sans doute du R.P. abbé, la route de la Prusse. Il y fut mal reçu lui et ses compagnons et quelque chose qu’il ait pu faire, il n’a éprouvé partout que de mauvais traitement.

Leur santé était dans le plus grand délabrement et de six qu’ils étaient, trois étaient frappés à mort. Le R.P. abbé me les remit entre les mains. Il eut fallu au moins séjourner quelques jours, mais on ne ralentit pas la marche un seul instant. Ce qui me donna un surcroît d’ouvrage qui était au-dessus de mes forces car outre les soins qu’ils exigeaient dans la route, il me fallait à chaque fois que l’on descendait, les coucher, leur préparer moi-même ce qui leur était nécessaire, soit pour la nourriture, soit pour les remèdes qui étaient compatibles avec le voyage. Je n’avais le tems ni de manger ni de dormir. Me voyant prêt à succomber, je demandai un aide qui me fut accordé et avec ce petit secours je pus, non sans beaucoup de difficultés, terminer ce pénible voyage, qui, s’il fut tel pour moi, ne le fut pas moins pour tous les autres. (…) Nous arrivâmes enfin, vers le milieu de juin, à Terespol.

P. [145] La communauté passa environs huit jours dans ce château proche de Terespol, occupée de ses exercices ordinaires et se reposant un peu de ses fatigues, pendant que le R.P. abbé pensait sérieusement à nous placer, en attendant que l’empereur le fît d’une manière définitive. Outre un nombre considérable de religieux et d’enfants, il avait encore une communauté nombreuse de religieuses accompagnée de petites filles qui n’étaient pas pour lui les moins embarrassantes. J’ai toujours ignoré par quelle voix il se fit toujours assigner provisoirement des maisons religieuses qui, comme à Cracovie, eurent ordre de nous loger et de pourvoir même à notre subsistance.

(…) Quoiqu’il en soit, les religieux furent divisés en deux bandes ayant chacune partie égale des enfants. L’une fut destinée pour aller à 15 à 20 lieues de là habiter dans un monastère de chartreux, l’autre à six à sept lieues environs dans un monastère de bernardins cisterciens de la dernière réforme et les religieuses furent toutes placées à Breck dans deux communautés de filles.

Annexe 31

## Les enfants

**ACS - Pièce 3** - Dom Augustin - La sainte Volonté de Dieu - 10 mai 1795 - [Seule la signature est de la main de dom Augustin]

Monsieur le curé de Sembrancher

Je vous ai envoyé dernièrement suivant que vous le désiriez, des exposés du genre de vie que nous menons à la Valsainte. J’aurais été bien aise de vous envoyer aussi des prospectus concernant la manière de gouverner nos enfants. J’ai pensé que vous en recevriez avec plaisir un exemplaire que je prends la liberté de vous adresser. Peut-être le père qui nous a amené dernièrement ses enfants sera satisfait de le voir et vous-même vous pourrez en suez utilement, si vous avez encore quelques enfants de votre paroisse à nous envoyer, nous les prendrons volontiers à l’âge de 6 ou 7 ans environ. Quand ils ont déjà huit ans, ils commencent à ne nous pas convenir autant et nous les aimerions même mieux à l’âge de 5 ans qu’à celui de 8 à raison de la plus grande facilité qu’il y a d’enraciner dans leur jeune cœur les principes de leur religion et afin de rencontrer moins d’obstacles à l’acquisition des vertus que nous nous proposons de leur faire pratiquer et aimer. Je me recommande instamment à vos prières et j’ai l’honneur d’être avec un profond respect…

Rglt tome 2, p. 446 - Des enfants que l’on reçoit dans le monastère -

Si nous avons du zèle pour le salut des ames, nous n’en manquerons pas pour recevoir les jeunes enfans que la piété des parens engagera à offrir au Seigneur dans le Monastère. Aussi St; Benoît, dont le zèle était si ardent et si étendu, n’a-t-il pas manqué d’en faire un article important de sa Règle.

Je sais que bien des esprits peut-être plus superficiels que vraiment judicieux, et certainement plus politiques que pieux, ont trouvé beaucoup à redire à cette disposition de la Règle de St. Benoît. Mais comme nous ne voulons point entrer en contestation avec personne ni faire des dissertations, nous prévenons que notre intention n’est pas de reprendre ce point de notre Règle de la même manière et dans la même opinion que l’a pratiqué St. Benoît, mais seulement avec les mêmes vues qu’ont tous les pères chrétiens et les mêmes pieuses lorsqu’ils s’appliquent à éloigner leurs enfans de tous ce qui pourrait les porter au mal, et lorsqu’ils font tous leurs efforts pour en faire des Saints dès leur plus tendre enfance; Voilà tout notre but, tout notre dessein en recevant des enfans dans notre Monastère;

Si nous observons ce que S. Benoît observait de les offrir à Dieu au pied de l’Autel, ce n’est que comme une pure cérémonie capable d’attirer sur eux les bénédictions de Dieu, et non point comme une Offrande irrévocable.

Si nous exigeons à leur réceptions que les parens y renoncent entièrement et pour toujours, ou du moins jusqu’à ce que nous consentions de nous-mêmes à les leur rendre, quand nous aurons reconnu que parce que nous sommes persuadés que cette condition nous est nécessaire pour pouvoir enraciner dans leurs jeunes cœurs une piété solide et aussi parfaite que nous désirons : mais cette condition n’impose aux enfans aucune obligations, ne leur fait contracter aucun lie, ; et quand ils ont l’âge de discrétion et de maturité ils sont également libres et les maîtres de retourner dans le monde ou de rester parmi nous. Seulement si nous avons été assez heureux pour pouvoir leur inspirer une telle horreur du monde qu’ils préfèrent la sage folie de la Croix à la folle sagesse du monde, nous nous en réjouissons; c’est une fête pour nous, et nous nous glorifions d’avoir remporté une victoire sur l’enfer et arraché une proie précieuse au démons; Si au contraire ils se déterminent d’eux-mêmes à nous quitter, nous les plaignons et en somme vivement affligés pour eux.

Voilà à découvert toutes les raisons, tous les motifs, tous les buts et toutes les fins de notre conduite à cet égard.

C’est maintenant aux parents à voir si ces vues leur plaisent, et s’ils veulent y entrer. Tout ce que nous codons devoir ajouter, c’est qu’ils peuvent être bien assurés que, lorsqu’ils auront l’âge de délibérer sur le parti qu’ils auront à prendre, s’ils ne nous paraissent pas appelés par dieu à notre état, nous aurons bien soin de les renvoyer dans le monde; parce que nous sommes plus intéressés que personne à n’en pas recevoir sans une bonne vocation. D’ailleurs ce que nous cherchons et désirons si fort, c’est de gagner leur ame ; mais les recevoir parmi nous s’ils n’étalent pas destinés de Dieu à cet état, ce serait les mettre dans un danger très pressant de se perdre pour jamais. Ce serait donc nous éloigner entièrement de notre but.

Quant à leur admission, conduite et gouvernement, voici tout ce que nous croyons en devoir dire ici :

1°. On ne les recevra ordinairement que depuis 6 ou 7 ans jusqu’à 9 ou 10 ans.

2°. Ce sera toujours gratis, et on n’exigera jamais rien des parens, pas même des habillemens. Cependant si leur piété les porte à témoigner leur reconnaissance au monastère par quelque don, et leur inspire de faire un acte de charité en cela, on ne s’y opposera pas. On recevra par conséquent aussi volontiers les enfans des pauvres que ceux des riches. Bien plus ; on les recevra, et surtout les pauvres petits orphelins, avec bien plus de plaisir et d’empressement, puisque la bonne œuvre sera alors plus agréable à Dieu. On aura soin de ne point recevoir d’enfans qui aient quelques infirmités capables de se communiquer aux autres. C’est pourquoi on interrogera les parens sur cet article, et on les préviendra que, si cela est, on les leur renverra.

3°. Ils auront de huit à neuf heures de sommeil.

4°- Ils feront trois ou quatre repas par jour. On aura grand soin de leur santé jusqu’à ce qu’ils soient engagés parmi nous, afin que, s’ils venaient à sortir, on n’eût rien à se reprocher.

5°- Leur habillement consistera en un scapulaire brun et une robe blanche avec des habits de dessous, autant qu’il sera nécessaire pour les préserver du froid.

6°- On leur apprendra à lire, à écrire, à chiffrer, mais surtout leur catéchisme et l’histoire de leur religion. On leur donnera aussi quelque teinture de latin, si on les en croit capables. On aura soin, pour les travaux du corps, qu’ils n’y commettent point d’excès, mais aussi qu’ils ne se laissent point aller à la paresse.

7°- On les fera aller à confesse tous les quinze jours avant leur première communion et tous les huit jours après. Pour ce qui est de la communion, ils suivront les avis de leur confesseur.

8°- On ne les laissera jamais seuls, c’est-à-dire, sans qu’il y ait quelqu’un de leurs maîtres pour les surveiller.

9°- On aura grand soin de leur faire observer leur petite règle avec toute la fidélité possible et en général de les accoutumer à une vie pieuse, obéissante, réfléchie et occupée. Par ce moyen, soit qu’ils restent dans le monastère et que nous trouvions bon de les recevoir, soit que nous leur conseillions de rentrer dans le monde, ils n’auront pas perdu leur temps parmi nous. La piété qu’ils remporteront leur servira pour l’importante affaire de leur salut, pour gagner la bienheureuse éternité ; l’obéissance fera qu’ils seront agréables à tous ceux avec qui ils vivront ; la vie réfléchie les rendra capables de tout, et l’amour du travail fera qu’ils ne seront jamais à charge à personne et les préservera de tous les vices.

10°-Il n’y aura jamais personne dans le monastère, excepté ceux qui en sont chargés, qui puisse les reprendre. Qui que ce soit cependant, s’il s’apercevait de quelque chose d’essentiel, devrait en avertir le R.P. Abbé.

11°- On ne chargera jamais un religieux de chœur du soin habituel des enfans. Leur éducation demande une assiduité incompatible avec ses devoirs, et il est impossible qu’il s’acquitte de l’une et de l’autre de ces deux fonctions tout ensemble. Or ses obligations de religieux doivent passer avant tout. Il y en aura seulement un qui sera chargé de veiller sur la manière dont ils seront élevés, si le R.P. Abbé ne s’en charge pas lui-même ; et il doit le faire avec le plus grand soin, et avec autant de soin que s’il en était chargé lui seul. On pourra cependant, s’il est nécessaire, envoyer un religieux de chœur leur donner quelques leçons pour différentes choses qu’on est dans l’usage de leur apprendre, comme nous l’avons dit plus haut ; mais on ne doit jamais le dispenser d’aucun exercice pour cela, si ce n’est du travail et encore seulement d’une partie.

12°- Nous défendons expressément dans toutes nos maisons d’aller jamais contre aucun des différens points de cet article, sous quelque prétexte que ce soit.

13°- On finit ce chapitre par remarquer que l’éducation des enfans est une chose si essentielle qu’au cas que dans un monastère il n’y eût personne de propre à y travailler, il vaudrait mieux n’en avoir point. Et nous ordonnons à tous les Visiteurs de nos maisons de tenir la main à cet article, ainsi qu’au précédent. L’infraction de l’un serait la perte des enfans qu’on aurait et celle de l’autre vraisemblablement tôt ou tard la ruine du monastère.

Nous croyons être sûrs de ce que nous disons, c’est pourquoi nous le défendons absolument et avec toute l’autorité que Dieu nous a donnée.

\* \* \*

Dargnies p. [219] - Puisque nous sommes sur le compte des enfants je vais, Monsieur, vous dire à peu près tout ce qui peut les regarder pendant les six années qui se sont écoulées depuis notre retour à la Valsainte. Dès que le R.P. abbé se vit ainsi accablé au monastère, il crut servir le public en multipliant les établissements du Tiers-Ordre dans le canton. Déjà il en avait formé un à la Roche. Bientôt on en vit se former à Bulle, à Raumont, à Gruyères, à Estavayer-le-Lac.

Il eut fallu à la tête de chacun, des sujets instruits et capables d’enseigner, mais il n’y en avait aucun et je puis dire que je n’en ai jamais connu aucun qui fit capable d’enseigner qui eut ces qualités. Aussi tous ces différens établissements, après avoir occasioné des frais très considérables, finirent tous par échouer entièrement. Il n’y eut que celui d’Estavayer-le-Lac qui subsista parce qu’il y avait un frère vraiment propre pour l’instruction de la jeunesse. Le R.P. après beaucoup de dépenses inutiles, fut donc obligé de rappeller au bout d’une année tous les maîtres et les élèves qu’il avait envoyé dans ces différents endroits et de se borner à sa seule maison de la Valsainte où, malgré toutes les promesses qu’il faisait au public dans les différens imprimés qu’il faisait circuler, ceux qui avaient quelques dispositions n’y prenaient que des connaissances très superficielles.

Il lui vint en pensés de choisir les meilleurs sujets qu’il avait au monastère, de les envoyer à Fribourg et de leur faire suivre les classes au collège, en les tenant sous une discipline exacte et en leur préposant ce qu’il avait de mieux parmi ceux qui étaient en état d’enseigner. Il forma en conséquence dans cette ville une petite communauté de ses élèves qui se distingua d’une manière toute particulière, remporta tous les prix et excita bientôt la jalousie des écholiers de la ville. Ce n’eut été là que le moindre des inconvéniens mais cet établissement était dispendieux.

Les jeunes gens étaient exposés à voir et à entendre des choses qui les éloignaient beaucoup des principes dans lesquels on voulait les élever. Bientôt on chercha à attirer les meilleurs sujets et à les dégoûter de la Valsainte. Toutes ces raisons firent que le R.P. abbé ne laissa pas subsister son établissement plus de deux ans et prenant le prétexte de la guerre dont on était menacé en 1805, il les fit tous revenir au monastère de manière qu’à l’exception d’Estavayer-le-Lac où il existe toujours un pensionnat dirigé par le Tiers-Ordre de la Trappe, la Valsainte est aujourd’huy le seul endroit où il y ait des élèves.

Je me servirai de ce nom d’élève dorénavant, car ce serait à tort que l’on emploierait celui d’enfant, attendu que ceux que l’on y reçoît aujourd’huy ne sont pour la plupart que de grands garçons de 15 à 18 ans et plus, presque tous Français, qui sous le prétexte de venir étudier, n’ont d’autre intention que de se soustraire aux réquisitions. Comme malgré l’espèce d’engagement que l’on a contracté avec le public, de recevoir tous les élèves gratis, les étrangers payent pension, les habitants du pays ne peuvent plus aujourd’huy trouver place dans la maison que très difficilement et encore plusieurs d’entr’eux sont-ils obligés de payer.

Il n’est plus question comme dans le commencement, de préférer les pauvres et les orphelins à tous autres. On ne les y reçoît que sur fortes recommandations et quand on ne peut pas faire autrement, encore s’en débarasse-t-on le plus vite que l’on peut. Deux maîtres enseignent seuls depuis les premiers éléments de la latinité jusqu’à la réthorique, sans parler de l’arithmètrique, la géographie et l’histoire. D’où il résulte que même ceux qui ont les meilleures dispositions n’y peuvent faire que des études tronquées. En moins de deux ans j’en ai vu passer des principes à la philosophie et même à la prêtrise. C’est cependant sur de pareilles études que le R.P. se flate de voir sortir de ses élèves des restaurateurs du clergé, des colonnes de l’Église.

De tous les sujets que j’ai vu à la maison, je n’en ai connu que deux qui ont fait de véritables progrès parce que doués des plus heureuses dispositions. Ils y ont appris l’art d’étudier seuls de manière que ce qu’ils ont acquis, c’est à eux seulement qu’ils le doivent. Mais encore ces sujets lorsqu’ils sont formés que deviennent-ils ? Élevés trop près du monastère pour n’en pas connaître tous les inconvéniens, ils sont bien loin de s’y attacher et on a la douleur de les voir porter à d’autres le fruit des dépenses que l’on a faites et des peines que l’on a prises pour leur éducation. J’en pourrais citer un bon nombre, de manière que l’on peut appliquer au R.P. abbé, malgré toutes ses belles espérances, le *Sic vos non vobis*[[5]](#footnote-5) du poëte de Mantoue. Ainsi le plus grand nombre ne tire presque aucun profit de l’éducation de la maison ou, s’il en est qui en profitent, c’est à pure perte pour elle. Voilà, Monsieur, en deux mots l’analise des succès du R.P. dans toutes les peines qu’il prend pour élever à grands frais des jeunes gens dans son monastère. Cela cependant ne le dégoûte pas d’en recevoir autant qu’il peut tous les jours parce qu’il est convaincu qu’il fait le plus grand bien [221] possible quoi qu’il voie qu’il n’a point de maître suffisament pour les surveiller. Il en a encore moins pour les instruire.

Emmanuel Bonjean - Séjour (1809—mars 1811)

Je fus reçu à la Valsainte avec enthousiasme ; ma réputation n’y avait rien souffert. Mais il était survenu un grand changement dans le pensionnat ; tous les Suisses avaient disparu et il ne restait que des Français dont on ne pouvait faire façon. Le défaut d’instituteurs avait occasionné dans les études un relâchement et un désordre extraordinaires ; l’incapacité des sous-directeurs, leurs fréquentes mutations, avaient dénaturé l’institution primitive ; en un mot, le corps des élèves n’était que l’ombre de ce que je l’avais laissé. J’arrivai fort à propos pour remplir une lacune dans les rangs des instituteurs. Je fus établi maître des langues française et latine et en même temps j’étudiai la logique et l’algèbre.

Je repris bien vite les habitudes extérieures du monastère, mais j’étais loin de pouvoir reconquérir mon ancienne simplicité d’esprit et ma première modestie. Je rapportais dans ces parvis sacrés un cœur déjà entamé ; le monde y voulait partager avec Dieu l’empire sur mes pensées, si bien que je n’étais entièrement ni à l’un ni à l’autre. L’œil pénétrant de mon directeur s’aperçut bien vite de ce changement, il se plaignit à moi de ce que le siècle avait fait une brèche à ma vertu. Je la sentais et j’eus le courage de l’avouer. Il fallait donc travailler à bannir de mon cœur toutes les idées frivoles qui l’occupaient ; je ne sus pas le faire et après cinq mois d’une tiédeur coupable, je sortis du couvent par un coup d’éclat que je compte parmi les plus insignes de toutes mes folies.

[Troisième séjour à la Valsainte (octobre 1811—1812)…] Je renonçais ainsi à un dessein longtemps idolâtré, mais je persistais dans la résolution de fuir loin de ma terre natale et de me soustraire aux avanies dont j’étais accablé. Mais où aller ? Où aller traîner ma triste existence ? Où arrêter enfin ma course vagabonde ? — “ La Valsainte ”, me dit une voix secrète ! “ La Valsainte ” ! — “ Eh bien, soit ! Allons oublier dans son enceinte qu’il existe un monde et que j’y ai des parents ! ”

Ma grand-mère maternelle fut la seule que je mis dans la confidence ; tout le reste de la famille resta, à cet égard, dans la plus profonde ignorance. Je partis avec onze batz dans ma poche, emportant pour toute fortune la bénédiction maternelle. Mon père, à cette nouvelle, me poursuivit pour la forme ; j’étais déjà loin et je disais le dernier adieu aux lieux qui virent les premiers jeux de mon enfance.

J’arrivai donc pour la troisième fois à la Valsainte (octobre 1811). Tout le passé parut y être oublié ; l’on affecta de ne voir en moi que ce que j’avais été avant d’aller à Paris. On aurait bien plutôt pu me comparer à une brebis égarée qui, n’ayant pu trouver nulle part le repos, revenait au bercail. Réintégré dans tous mes titres et fonctions, je commençai une vie nouvelle ; mon âme oppressée se soulageait de ses misères passées ; mes esprits abattus reprenaient quelque énergie lorsque des bruits sinistres vinrent jeter l’épouvante dans nos murs.

Nos innocents cénobites s’étaient attiré l’animadversion de l’empereur des Français. Dom Augustin [de Lestrange] avait perdu toute sa faveur auprès de lui pour s’être refusé à prêter le serment qu’il exigeait des ecclésiastiques de son Empire et pour avoir colporté et répandu dans la France les bulles que Pie VII persécuté avait lancées contre ses oppresseurs et ses tyrans. La peine de mort avait été décrétée contre celui qui ferait circuler ces bulles et la tête de l’abbé était mise à prix, lorsqu’il trouva le moyen de s’embarquer pour les États-Unis[[6]](#footnote-6). La colère de l’empereur tomba sur ses religieux ; toutes les colonies de la Valsainte répandues sur la surface de l’Empire furent supprimées et le chef d’Ordre lui-même fut attaqué[[7]](#footnote-7). Napoléon demanda sa suppression au gouvernement fribourgeois. Cette demande était un ordre, il fallut y obéir ; l’habit de saint Bernard qui longtemps avait vivifié ces déserts, en disparut ; ces hommes qui répandaient au loin la bonne odeur de leurs vertus prirent la fuite et quittèrent en majeure partie les terres du canton[[8]](#footnote-8).

Oh ! qu’il était déchirant le tableau du départ de ces bons pères ! Réunis en quelque sorte de tous les coins de l’univers dans un même lieu où ils espéraient de mourir en paix, ils se voyaient relancés après trente, quarante ans de pénitence, sur la mer orageuse du monde et de ses passions. Nombre d’entre eux, cassés de vieillesse, n’ayant plus aucune propriété sur la terre, ne vivant pour ainsi dire que dans l’éternité, virent rompre brusquement toutes leurs habitudes et se trouvèrent dans la nécessité de songer de nouveau à leurs besoins temporels ; plusieurs durent se trouver en proie aux plus pressants besoins.

Parmi les enfants, cet événement fut envisagé sous des rapports bien différents. Ceux qui chez leurs parents jouissaient d’une certaine aisance s’en réjouirent ; ceux qui perdaient par la suppression, en gémirent et je fus de ce nombre. Je commençais à peine à jouir d’un peu de repos et je le voyais déjà anéanti.

Annexe 32

## Voyage vers Zidizine[[9]](#footnote-9)

Dom Urbain - Pièce 28 - À son frère - 23 décembre 1802.

J’ai passé par bien des épreuves qui cependant n’égalent pas les tiennes. Je n’ai pas fait naufrage mais j’ai essuyé une furieuse tempête dont je croyais bien mourir, n’ayant rien pu manger pendant 15 jours et même après avoir pris terre. J’ai été deux ans à me rétablir. Je n’ai pas été seulement sans pain mais encore sans aucune ressource ne pouvant plus mettre un pied devant l’autre. Couché au pied d’un arbre je n’attendais plus que la mort, lorsque 3 voyageurs me rencontrèrent et eurent pitié de moi. Pendant plusieurs mois je n’ai eu, ainsi que plusieurs de mes camarades, pour nourriture que de mauvaises feuilles de choux sans pain et même sans sel. À peine pour les faire cuir avais-je un peu de bois que j’allais chercher avec beaucoup de fatigue sur le rivage.

Combien de fois ai-je été demi gelé dans la Russie. J’ai perdu les ongles par le froid. La veille de Noël, il y a 3 ou 4 ans, voyageant avec un des miens nous nous trouvâmes à plusieurs reprises si bien gelés que nous ne savions plus si nous avions des membres (ils étaient insensibles). Un postillon passant à côté de nous tomba, ainsi que son cheval, morts de froid et par après mon camarade mourut aussi. Je n’ai pas fait naufrage sur mer mais deux fois j’ai manqué périr dans l’eau, une fois sous les ruines d’une maison, une fois sous un arbre que j’abattais et qui me tomba sur la tête, une fois par une chute au milieu d’une montagne glacée où j’eus le crâne à découvert et le péricrâne rabattu sur les yeux. Dieu sait combien j’ai essuyé de maladies, combien d’années j’ai été hors d’état de pouvoir marcher, presque aveugle, presque sourd et muet, paralytique de deux membres, hydropique des plus enflés, crachant continuellement le sang et même des morceaux de poumon et de petits graviers, attaqué d’un ulcère à la jambe, sans remède, etc… Enfin condamné plusieurs fois à la mort, même une fois je me fis porter sur le lieu destiné à me servir de cimetière, pour en faire la bénédiction, espérant en avoir besoin le lendemain.

Chargé outre cela d’une famille de plus de 150 personnes, n’ayant pas un sol de revenu, errant de côté et d’autre, rebuté, méprisé, chassé même à coup de pierre, chassé de Russie sans passeport ni argent. (…)

Dargnies, p. [160] - L’empereur avait accordé deux maisons (…) L’une était située à Zidizine, généralité de la Lucko et l’autre à Derman. Je n’ai jamais eu aucune notion de ce qui s’est passé dans celle-ci. J’ai su seulement que le Père Urbain y avait été envoyé comme supérieur avec un nombre compétent de religieux et d’enfans. (…) Le voyage qu’il m’a fallu faire pour y arriver a été un des plus pénible que j’eus encore fait.

Nous étions sur la fin de septembre, le tems était affreux. J’étais vexé par l’asthme [161] de la belle manière. Les chemins étaient horriblement mauvais. Il nous fallait tous les jours traverser d’immenses marais tout inondés ou des prés mouvants qui n’étaient rendus praticables qu’à force de branches et de troncs d’arbres. Le plus souvent nos voituriers étaient obligés de marcher dans l’eau jusqu’à mi-jambes. Les voitures s’enfonçaient quelques fois au point qu’il était impossible de les faire avancer sans les décharger entièrement.

Nous fûmes un soir pris par la nuit dans un de ces chemins affreux. (…) Une des premières voitures se renversa. On ne put, malgré tous les efforts, la relever. Il fallut dételer tous les chevaux et les conduire dans un village encore éloigné de près d’une lieue, pendant que trois ou quatre de nos frères restèrent sur le chemin pour faire la sentinelle, jusqu’à ce qu’on put les aller délivrer le lendemain matin. Nous n’arrivâmes que vers le milieu de la nuit dans l’auberge où nous fûmes très mal reçus car on ne trouve dans ce pays pas plus de commodités pour les voyageurs que dans le reste de la Russie polonaise.

(…) Au cabaret ils (les religieux) n’eurent pour toute nourriture que du mauvais pain avec du lait caillé en abondance. [162] Notre voyage fut à peu près de 8 à 10 jours pendant lesquels nous en eûmes plus de mauvais que de bons, mais qui bons ou mauvais ne laissèrent pas de nous conduire à Zidizine, lieu de notre destination, dans la principauté de Lucko en Volinie, village éloigné environs d’une heure et demie de cette ville dans lequel se trouve le monastère de baziliens.

Annexe 33

## Description de Zydydzine de Dargnies

Dargnies p. [162] - [Zidicine ou Zydyszyn en Volhynie] (…) Le monastère de baziliens [à Zidizine], c’est cette maison que l’empereur avait accordé à nos frères. Voici l’état où je trouvai les choses en y arrivant. L’abbé des baziliens demeurait dans sa maison abbatiale. Quatre ou cinq religieux composant toute la communauté étaient relégués dans un corps de logis destiné autrefois à ce qu’il parraît pour les hôtes et séparé du monastère. Nos frères habitaient la maison conventuelle. L’église était commune c’est-à-dire que les basiliens y faisaient leurs offices qui ne consistaient guère que dans la célébration de la sainte messe et quelques fois la récitation des vêpres à des heures libres. Du reste ils remplissaient les fonctions curiales et administraient les divins sacrements, le tout en rit grec et nous n’étions gênés en rien, la nuit comme le jour, pour la disposition des heures de nos offices. Nous étions propriétaires des jardins attenants à la clôture, d’une grande partie des terres labourables et de tous les bâtiments de basse-cour. L’abbé était tenu pour le première année, de pourvoir à la plus grande partie de notre subsistance, jusqu’à la récolte, conjointement avec les religieux.

Vous comprenez facilement, Monsieur, l’impression que devait produire un pareil arrangement sur l’esprit de l’abbé et des religieux de cette maison. Cependant ils exécutèrent sans mot dire les ordres de l’empereur parce que quand Sa Majesté parle, il n’y a pas à reculer et que la moindre résistance de leur part les eut fait aussitôt supprimer. Nous eûmes cependant quelques fois un peu de peine à obtenir de l’abbé ce qu’il nous devait mais ceci était de nous à lui. Ce monastère est fort agréablement situé sur une colline au pied de laquelle coule une rivière assez considérable, très poissoneuse et abondante en tortues. Les jardins et les terres sont de nature à bien produire. Si le froid y est excessif en hyver, la chaleur qui y commence de bonne heure, ne l’est pas moins en été. J’y ai arraché moi-même de petites raves bien formées sur la fin d’avril.

Lorsque l’on considère les marais immenses de ce pays tous remplis de neiges, les rivières les plus étendues en largeur glacées à plus de six pieds de profondeur, on ne croirait pas que l’hyver dut jamais finir et l’on est tout étonné de voir tout disparraître vers la fin de mars, souvent en une [163] seule nuit par l’effet de vents doux venant du midi. Vous vous serez couché la veille que toutes les rivières étaient glacées depuis trois mois au point qu’il serait difficile de distinguer où elles doivent avoir leur cours et en vous levant le matin, vous les voyez circuler partout comme si elles n’avaient pas laissé un seul instant de le faire. Mais ces dégels subits sont pour le pays de terribles calamités car les glaçons entraînent par leur fracas tout ce qu’ils rencontrent et il n’y a aucun pont quelque solide qu’il soit qui ne cède à leur impulsion. Il en résulte aussi souvent des inondations considérables mais peu domageables pour les villages qui sont toujours assez éloignés des rivières et d’ailleurs la vaste étendue des marais laisse aux eaux une grande liberté de s’épandre.

Nos chasseurs français trouveraient là de quoi s’amuser car de ma vie je n’ai vu tant de cygnes, oies, canards sauvages, etc. mais les habitans du pays n’y font pas seulement la moindre attention. Il est vrai que pour la plupart ils n’ont point d’armes à feu chez eux mais ils pourraient prendre de ces oiseaux de mille manière et s’en servir pour leur nourriture mais l’on m’a assuré qu’ils n’en faisaient aucun cas. Ils s’occupent beaucoup de la pêche. La rigueur de l’hyver même ne les en empêche pas. Ils font des trous à la glace et par ces trous ilsl laissent filer une cordelette au bout de laquelle est attaché avec un gros hameçon un petit poisson de fer blanc. De gros brochets pesant souvent 15 à 20 livres, trompés par ce leurre, se laissent souvent prendre par ce moyen. En été ils pêchent avec toute sorte de filets. On prétend que le poisson y est si commun qu’ils en engraissent leurs pourceaux. Les bois y sont abondans.

La maison avait en propre plusieurs forêts considérables, plantées de sapins, mélèze, chênes, hêtres, etc. En général le terrein de la Volinie est excellent. Il produit la plus grande partie de ce petit bled connu sous le nom de blé de Dantzic parce que c’est là qu’on le transporte pour l’exporter. Mais malheureusement par la paresse des habitans, la moitié des terres ne sont pas cultivées. Avec un peu de peine et de travail nous y eussions trouvé l’abondance.

Le monastère est une maison antique dont la distribution n’était [164] nullement disposé pour nos régularités, nous eussions été obligés d’y faire de grands changements mais le R.P. abbé, qui avait de bonnes raisons pour ne pas le regarder encore comme fixé dans ce pays, ne voulut point que l’on y commence la moindre chose. On se contenta d’y construire des latrines à proximité du cloître, chose indispen­sablement nécessaire. Du reste nous nous servîmes de la maison telle qu’elle était. Les religieux couchaient quatre à cinq dans chaque cellules. Le réfectoire était le lieu commun de tous les exercices à cause du fourneau, étant indispensable dans un pays aussi froid que l’on se tint habituellement dans un endroit un peu échauffé.

Ne pouvant placer les enfants dans l’intérieur de la maison, on les avait logé dans un corps de bâtiment asser vaste, situé au bout du grand jardin de l’abbatial, auprès des serres chaudes. Cette disposition nous fit le plus grand plaisir parce que nous étions par ce moyen, délivré de leur importunité. Ils y trouvaient d’ailleurs eux-mêmes de très grands avantages. L’exercice que leur procurait la nécessité de venir à l’église matin et soir, car ils avaient plus d’un quart d’heure de chemin à faire, le régime de vivre qui, vu leur séparation d’avec nous, devint différent, attendu qu’on pouvait alors leur faire manger de la viande, ce qui était plus salutaire pour eux, moins dispendieux et moins embarassant pour nous.

Ce qui nous fut le plus difficile ce fut d’allier nos pratiques et nos usages avec le froid rigoureux de ces contrées. Nous voulûmes d’abord demeurer au chœur la tête découverte mais il fallut y renoncer, plusieurs de nous seraient devenus fols. On permit donc de se couvrir à moitié. Nous y avons observé le carême sans rien déroger à notre usage, de ne manger qu’à 4 h. et quart, mais je ne crois pas de ma vie avoir jamais plus souffert de la faim et je suis persuadé que la santé de plusieurs de nos frères en a éprouvé des atteintes mortelles. Je ne doute pas, si nous y fussions resté, que l’on n’eût apporté les modifications indispen­sablement nécessaires pour rendre ces austérités praticables et avec cela nous eussions vécu nous nous estimions contents, trop heureux qu’après un si long et si pénible voyage que le Bon Dieu voulut bien nous accorder cet azile. Pour moi, là comme ailleurs et encore plus là qu’ailleurs, j’y ai eu bien du mal car le changement de climat fit impression sur plusieurs de nos frères. Il y en eut un grand nombre de malades, nous en perdîmes même plusieurs, ce qui ne me laissa pas le tems de me reposer beaucoup.

[165] Aussitôt que les glaces et les nèges furent fondues, nous nous mîmes à cultiver fortement nos terres (tout notre travail pendant l’hyver avait été de scier et de fendre du bois). Déjà nous avions presque tout ensemencé, nous avions planté force pommes de terre, nous n’avions rien négligé pour bien remuer et fumer nos jardins et nous y avions répandu avec ordre les semences de toutes sortes de légumes. Nous nous réjouissions dans notre travail par l’espérance de faire, avec l’aide de Dieu, une abondante récolte lorsqu’on vint nous dire que nous ne serions pas longtems dans le pays, que l’empereur ne voulait plus nous y souffrir. Cette nouvelle nous jeta dans la consternation mais elle ne me surprit pas car que je restais toujours persuadé que le R.P. abbé se trouvait gêné en Russie et qu’il ne négligeait rien pour s’en faire renvoyer. J’avais eu quelques jours auparavant un secret pressentiment de ce qui devait prochainement nous arriver. Je l’avais même communiquer au supérieur.

Annexe 34

## Des infirmes

Rglt tome 1, p. 59 - Résultat des avis de la communauté sur le chapitre 36, Des infirmes.

(1° - Viande fort rare…) 2°- Que les infirmes s’appliqueraient beaucoup à entrer dans les dispositions intérieures d’abnégation d’eux-mêmes, d’abandon de leur santé (60) entre les mains du supérieur, d’amour de la pénitence et autres que prescrivent les règlements. (3°-…) - 4° - Les religieux considérant que l’infirmerie est un lieu où l’on perd souvent l’esprit de pénitence et de mortification qui doit nous accompagner jusqu’à la mort et que cela peut venir de la condescendance dont les supérieurs croient devoir user alors, ils supplièrent le R.Père de ne pas leur accorder facilement ce qu’ils pourraient désirer dans ces moments, où il est trop ordinaire d’oublier son âme pour ne penser qu’à son corps et de les aider à se préserver d’un pareil désordre, en prenant lui-même plus soin de leur âme que de leur corps. (…)

Tome 2, p. 385 - Des infirmes - Quoique la vie d’un moine soit une vie de souffrance et de travaux et qu’un solitaire ne doive point avoir de pensée plus ordinaire que celle de la mort à laquelle le conduit insensiblement la plus grande partie de ses exercices, néanmoins il ne faut pas qu’il laisse de découvrir ses infirmités corporelles à son supérieur avec autant de soin qu’il les doit cacher à tout autres… sans prétendre qu’il prévienne par ses soins la déclaration qu’ils sont obligés de lui en faire et demeureront ensuite en repos, se tenant dans une grande indifférence pour ce qui regarde les remèdes. (…) Il faut se souvenir qu’on s’est abandonné à la conduite invisible de Dieu en se soumettant à la conduite visible de son supérieur et qu’il n’est non plus permis à un religieux de se mettre en peine de ce qui le regarde pendant la maladie, que pendant qu’il est en santé.

Tome 2, p. 406 - 1°- On doit être dans le désir de quitter au plus tôt l’infirmerie. Il est bon même de le demander, mais il ne fait pas le faire avec trop d’empressement, ce qui pourrait venir souvent d’un sentiment d’amour propre, plutôt que d’un vénérable esprit de pénitence, comme du dégoût naturel qu’on a pour les remèdes, ou d’un orgueil secret qui porte à fuir les soulagements permis et à se distinguer des autres etc.

Dargnies p. [188] - Il faut dire que selon les règlements, tout infirme qui se sent près de sa rétablissement doit témoigner au supérieur le désir de sortir de l’infirmerie, mais ordinairement un supérieur charitable se contente de la bonne volonté du religieux et le laisse un tems suffisant pour réparer ses forces.

Annexe 35

## Dom Colomban

Dargnies, Lettre 20 - p. [110] - J’ai terminé ma dix-huitième lettre, Monsieur, par le départ du R.P. pour la Russie, après qu’il eut fait au supérieur qu’il laissait à notre tête les plus belles promesses sur le succès qu’il aurait auprès de Sa Majesté impériale de la Régence, relativement à notre prochain établissement dans l’Autriche. Ce fut dans cette confiance que ce digne supérieur encore jeune, mais capable par sa prudence de commander à de beaucoup plus âgés que lui, s’empressa après quelques jours d’aller chez l’empereur pour savoir de lui-même quels étaient les arrangemens que nous avions à prendre pour nous rendre au lieu qu’il avait la bonté de nous destiner.

Mais si l’ardente charité de ces bonnes filles (les Visitandines de Vienne) les empêchait de sentir la pesanteur du fardeau qu’elles s’étaient imposé, nous le sentions pour elles et nous désirions ardemment de les en pouvoir décharger. Ce fut dans cette vue que le Père Colomban ne crut pas devoir attendre le retour du R.P. abbé et résolut de prendre toujours le chemin de la Russie qui était devenue notre unique ressource pour aller à sa rencontre. Il était nécessaire pour cela de s’addresser à la Régence à qui la proposition de notre départ semblait ne pouvoir être qu’agréable, pour en obtenir des passe-ports. Mais il fut fort surpris lorsqu’on lui en refusa, en lui disant que l’on n’avait pas coutume d’en accorder aux vagabonds, que l’on ne nous empêchait pas de rester dans le pays, qu’on nous y souffrirait même volontier, pourvu que nous n’y restions pas réunis. N’ayant rien à répliquer il se retira pour implorer la même grâce des ambassadeurs des provinces limitrophes d’Allemagne, mais il les trouva tous dans les mêmes dispositions à notre égard. C’était une espèce de ligue que l’on avait formé contre nous pour nous forcer enfin à nous désunir. (…)

Que faire alors ? De nouvelles tentatives pour obtenir des passe-ports ? Elles étaient inutiles. Toutes les puissances semblayent s’être liguées pour nous empêcher de sortir. Sur ces entrefaites arrive une lettre du R.P. abbé qui nous ordonnait de nous mettre au plus tôt en marche mais sans nous désigner le terme de notre voyage. Pour le coup nous crûmes que la Régence n’aurait plus rien à nous objecter lorsque nous lui communiquerions des ordres aussi précis. Mais on ne fit que rire de la lettre du R.P. On dit au Père Colomban qu’il ne voyait pas que le R.P. voulait nous faire tomber dans le piège où il s’était laissé prendre lui-même, que la Russie était un royaume d’où, une fois entré, l’on ne sortait pas quand on voulait, que la preuve en était claire puisque le R.P. abbé qui aimait tant à voyager, en était réduit à nous écrire de l’aller joindre, que nous avions grand tort de nous mettre en peine de lui, car nous ne le reverrions [115] jamais. Enfin l’on ajouta que nous n’avions pas besoin de courrir si loin pour chercher un sort au moins incertain pendant que nous pouvions rester à Vienne où l’on promettait de nous fournir à tous, les moyens de vivre chacun en notre particulier ou dans différentes communautés, qu’on se chargerait de tous les enfants que nous avions, que le Gouvernement les ferait élever dans les maisons d’éducation, etc.

Quoiqu’il y eut bien des choses à répondre à toutes ces propositions, le pauvre Père Colomban aima mieux se retirer en silence, délibérant en lui-même sur le parti qu’il avait à prendre pour se tirer d’un si cruel embarras. Mais ce qui l’augmentait encore, c’est que les intentions de la Régence à notre égard étant devenues publiques, chacun s’ingérait de lui donner son avis. Tous et les personnes les plus respectables elles-mêmes, tant ecclésiastiques que laïques, pensaient que, vue l’impossibilité où le Gouvernement nous mettait d’obéir aux ordres du R.P., nous ne devions nous faire aucune peine de rester et de profiter des offres que l’on nous faisait. Les Dames religieuses de la Visitation, au parloir desquelles le Père Colomban n’allait que trop souvent parce qu’il était comme le rendez-vous de tous ceux et celles qui paraissaient s’intéresser au sort des trappistes, ces bonnes Dames, di-je, contentes de pouvoir nous retenir, appuïèrent fortement cet avis et vaincu par leurs sollicitations, il se laissa gagner et parut consentir à accepter les propositions de la Régence.

Il ne voulut cependant rien faire sans prendre auparavant l’avis de ses religieux qui pour la plupart étaient dans la plus parfaite ignorance de tout ce qui se tramait contre eux. Nous ayant donc tous assemblés, il nous fit en peu de mots l’exposé de la situation critique de nos affaires et nous demanda ce que nous en pensions. L’avis général fut que dans une circonstance aussi épineuse, pour mettre notre conscience en sûreté et qu’on n’eût rien à nous reprocher, nous ne devions absolument rien faire de notre propre mouvement, qu’étant privés de notre supérieur dont la volonté connue nous était impossible et que nous ne pouvions consulter pour le moment, nous devions recourir au seul supérieur que nous avions alors et dont la décision aurait pour nous d’autant plus d’authorité qu’il était supérieur de notre supérieur lui-même : Son Excellence. Mgr le nonce résident alors à Vienne.

Un seul religieux s’opposa à cet avis et dit que nonobstant toutes les oppositions de la Régence, il fallait se mettre en devoir de partir pour mettre en pratique l’article de la sainte règle qui nous impose l’obligation d’obéir même lorsque l’ordre est impossible. *Si cui impossibilia injunguntur*… [116] (…)

Ce fut à cette fin que le Père Colomban nous demanda à tous nos observations par écrit sur les moyens que nous avions à prendre pour conserver dans cette fâcheuse position, autant que nous en pouvions être capables une union parfaite et une grande fidélité aux principales observances, seul fondement de l’espérance que nous pouvions avoir de nous réunir un jour. Enfin le projet était fait, il n’y manquait que l’exécution. Déjà plusieurs de nous avaient été présentés aux supérieurs des maisons où ils devaient habiter. En mon particulier, je fus présenté aux prieur des Carmes dans le grand parloir de la Visitation. Nous n’attendions que l’ordre d’un départ général. Heureusement le Père Colomban prit encore quelque tems pour réfléchir. Il vit qu’il allait un peu trop vite, que le pas qu’il allait nous faire faire était un pas décisif car une fois désunis, nous perdions notre force et c’en était fait de notre état. Mais le Seigneur qui veillait sur nous, nous préserva du danger.

L’opposition que le religieux avait témoigné pour l’avis général, le jour où notre supérieur nous demanda nos avis lui revint à l’esprit et comme il avait résolu de ne rien faire qui ne fut approuvé de tous, il crut que c’en était assez, afin que personne n’eût rien à lui reprocher pour suspendre l’exécution d’un projet en apparence si bien concerté. (… Contre toute attente la communauté trouva un moyen pour restée unie.)

Dargnies p. [123-124] - [À Cracovie] Tous les jours nous vîmes apparaître à l’heure du repas un immense chaudron rempli de gruau d’avoine cuit à l’eau et au sel dont toute la communauté se remplit le ventre à discrétion. (…) En peu de temps tous furent bouffis et enflés de la tête aux pieds, quelques uns furent même dans le plus grand danger. (…) Pour moi, réduit à contempler cette mortelle nourriture, bornant tous mes repas à un petit morceau de pain sec, je tombai dans une faiblesse et un dépérissement si considérable que je pouvais à peine me traîner. Dans cette extrémité je crus que le seul remède était de recourir au Père Colomban, de lui exposer notre situation et de nous en rapporter à sa discrétion et à sa prudence car il ne [124] m’eut jamais été possible de faire entendre raison au Père Louis de Gonzague qui, amateur de la mortification, ne voyait dans ce genre de vie, et pour lui et pour ses frères, qu’un moyen de la pratiquer davantage. En conséquence je me transportai, non sans beaucoup de peine, chez les R.P. capucins, je n’eus pas besoin de m’étendre en longs discours pour prouver au Père Colomban l’état pitoyable où nous nous trouvions. Ma figure décharnée et mon excessive faiblesse lui en dirent assez. Il me suffit de lui en exposer la cause et j’en obtins facilement la permission de prendre tous les moyens convenables pour y remédier [: une bonne soupe trempée et une portion bien accomodée et d’une quantité raisonnable, plus du pain.] Nous vîmes en peu de jours toutes les infirmités disparaître, au grand contentement de tous mes frères qui ne savaient à quoi attribuer cet heureux changement. Mais ce ne fut pas sans une grande peine pour le Père Louis de Gonzague qui n’y voyait qu’à perdre pour sa mortification.

Dargnies p. [294-295] - Frère Colomban dit Jean Baptiste Morogue, entré le 9 avril 1792, âgé de 20 ans, franc-comtois, mort à Zidyzein en 1799. Il était nouveau profès lorsque j’arrivai au monastère. Ce jeune religieux plein des plus grandes dispositions pour la piété et pour les sciences fut sans cesse occupé par le R.P. dans le cabinet. Le premier travail qu’il fit fut la rédaction des règlements, ce qui lui demanda au moins deux ans d’assiduité, n’assistant presque à aucun office, passant du lit au bureau, du bureau à la table et de la table au bureau.

Sa santé ne tarda pas à en être notablement altérée. Pour le guérir on le mettait au soulagement mais on ne diminuait rien de sa besogne. C’est-à-dire que l’on augmentait [295] la cause de son mal, car au lieu de lui donner plus de nourriture on eut dû la lui diminuer, rien n’étant plus contraire aux gens de cabinet que d’avoir l’estomach chargé. Cependant le R.P. qui croyait procurer son bien, le forçait souvent par obéissance de manger tout ce qu’on lui présentait. Dès qu’il fut en âge on lui fit recevoir les Ordres. Il fut fait prêtre et après la mort de notre Frère Jean Marie Tassin, il occupa la place de prieur. Il ne cessa cependant de s’occuper toujours à des choses très applicantes. Il composa l’office du Sacré-Cœur, celui de la Sainte Volonté de Dieu. Il travailla aussi à faire un nouveau bréviaire de l’Ordre qui était presque fini lorsque nous sortîmes de la Suisse.

Les sollicitudes de sa place, jointes à ce genre d’occupation peu compatible avec nos exercices, le ruinèrent entièrement et s’il n’eut pas été aussi fortement constitué, il eut bientôt succombé. Vers la fin de l’année 1797 il fut obligé de garder l’infirmerie sans cependant rien relâcher de ses occupations. Le R.P. le fit enlever sur un traîneau le jour qu’il fit sortir une partie de ses religieux du monastère, pour éviter les inconvéniens de la révolution. Il serait impossible d’exprimer tout ce qu’il eut à souffrir dans le voyage où il fut toujours confirmé dans son emploi de prieur. Il eut à Vienne et à Cracovie des désagrémens sans nombre qui, joints à la fièvre qui ne lui laissait pas un jour de libre, achevèrent de ruiner entièrement sa santé.

Lorsque nous fûmes sur le point d’entrer en Russie, le R.P. ayant cru appercevoir de l’affaiblissement dans son esprit, mit un autre prieur en sa place, ce qui lui fit un grand plaisir et lui laissa ce qu’il désirait depuis longtems, la liberté d’employer ses moments pour penser à son éternité. Après avoir demeuré six semaines à Vistrice en Lithuanie, pendant lesquelles il fut toujours à l’infirmerie, il vint à Zindysein en Volhinie où je le trouvai à toute extrémité lorsque j’y arrivai. Je m’empressai de le secourir et de tâcher au moins de lui prolonger la vie car étant dans le dernier degré de la phtisie pulmonaire, il n’y avait pas moyen de lui rendre la santé. Il vécut encore près de six semaines et mourut dans les sentiments de la joie la plus grande de se voir enfin délivré de toutes les tracasseries auxquelles il avait plu à la divine Providence de l’exposer, et en gémissant sur les dangers que courrent ceux qui sont en place.

La veille de sa mort il me dit qu’il voulait que je reçoive ses derniers soupirs. Je lui dis que j’étais fatigué, que j’allais me coucher et qu’il n’avait qu’à m’avertir lorsqu’il voudrait partir. Il n’y manqua pas. Sur les 10 h du soir, sentant son heure approcher, il me fit éveiller. Je vins près de lui. Je lui dis quelques mots de consolation et il expira en pleine connaissance, au commencement de l’hyver 1799, âgé à peu près de 26 ans mais on peut bien dire que par sa maturité, ses vertus et par tout ce qu’il a fait dans le peu d’années qu’il a vécu parmi nous, il en avait plus de 40. Il n’est personne de ceux qui l’ont connu qui ne l’ait regrété et ne le regrète encore et certainement si on ne l’eut point surchargé, nous l’aurions encore et certes il nous serait en ce moment d’une grande utilité.

*Vie du RP dom Urbain Guillet*, p. 91-92

Une colonie devait se fixer aux environs de Vienne, avec le P. Colomban pour supérieur. Quoique infirme et presque toujours souffrant, on redoutait fort ce religieux, à cause de sa sévérité et de sa rudesse, quand il avait à réprimer quelque manquements à la règle ; mais encore plus dur pour lui-même que pour les autres, il était toujours charitable et bon ; on l’aimait quand même, à cause de son grand dévouement.

Annexe 36

## Lettres

Rglt tome 2, p. 110 - 22°- Il a été décidé d’un consentement unanime et sur la demande que les religieux de cette maison en ont faite eux-mêmes au R.P. que personne n’écrirait à sa famille et que le R.P. ne remettrait point aux religieux les terres qui leur serait adressées, à moins d’une nécessité particulière.

Dom Urbain à la Trappe (Arch. de Bellefontaine, pièce 18) - 28 déc. 1791

Lettre à son frère - Il tient au silence et à n’avoir pas de correspondance avec sa famille. Depuis son entrée il n’a reçu qu’une lettre qu’il n’a pas lue ni répondue mais il prie pour chacun. S’il écrit, c’est par nécessité. (NDE : Il ne fut pas possible de consulter l’original.)

Dom Urbain, Pièce 21 - Il est même fort inutile qu’ils m’écrivent car les lettres nous sont interdites et quoi qu’en qualité de supérieur je puisse en recevoir, ce n’est que pour les nécessités véritables et je suis élevé au-dessus de mes frères non pour détruire la règle mais pour la faire observer par mon exemple comme par mes paroles…

Dargnies p. [51] - [En 1798, les troupes révolutionnaires françaises menaçaient d’envahir la Suisse les moines de la Valsainte durent prendre des précautions alors que dom Augustin était absent.] Nous appréhendions qu’à cause de la grande correspondance qu’il avait en France, il n’en fut resté quelque capable de nous faire inquiéter si l’on venait à y pénétrer. Ce fut pour obvier à cet inconvénient que je demandai à entrer dans le cabinet et à faire une recherche exacte [52] de tout, afin de brûler tout ce qui pouvait être suspect. La première lettre sur laquelle je mis la main fut une lettre de mon oncle qui m’était écrite depuis près de 5 ans qui ne contenait rien que de propre à m’encourager et me fortifier dans ma vocation et que cependant l’on n’avait pas alors jugé à propos de me montrer, pendant qu’on m’aurait ordonné de l’aller voir au péril peut-être de ma vocation, mais pour favoriser les intérêts de la maison. Je regardai cette lettre comme un présent du ciel dans la circonstance. Je la baisai plusieurs fois avec respect et la conservai longtemps comme une précieuse relique car cet oncle qui m’a élevé et à qui je dois le bonheur du sacerdoce était mort alors. Le R.P. abbé en reçut la nouvelle dans le tems mais il ne me la communiqua pas. Ce ne fut que deux années après, un jour que dans la conversation, je lui parlais de mon oncle, il me dit d’une manière fort leste et qui me perça le cœur : “ Bon ! Il y a longtemps que vous n’avez plus d’oncle. ” Je n’ajouterai ici aucune réflexion, Monsieur. Vous sentez aussi bien que moi tout ce qu’un pareil procédé a de choquant et de rebutant. (…)

Dargnies [Lettre 19] p. [104] Un jour on me fit passer une boëte remplie de drogues, en me priant d’en faire au plus tôt des pilules. (…) Je travaillais avec toute l’activité dont j’étais capable, lorsque, venant à vider la boëtte, je trouve dans le fond un billet découpé avec élégance, en forme de cœur enflammé, tout couvert d’écriture. Croyant d’abord que ce ne pouvait être que quelques sentences pieuses et édifiantes, je m’empressai de les lire. Ce que je fis avec beaucoup de peine car, outre que l’écriture était difficile, l’idiome était en mauvais français. Mais quelle fut ma surprise de ne trouver sur ce papier que les expressions d’un amour effréné. La personne me sollicitait de lui faire connaître par la même voie si sa déclaration avait trouvé mon cœur insensible, etc,- (…) Enfin pour ne pas être toujours ainsi dans l’inquiétude, pour découvrir où était [106] niché le poulet, nous convînmes qu’une bouteille d’un verre très foncé, qui allait et venait tous les jours pour une tisane et dont le cul était très enfoncé (le billet était toujours écrit sur papier fin plié en boule, enfoncé dans le cul de la bouteille où il ne tenait pas la place d’un pouce de profondeur, et pour qu’on ne s’aperçut de rien, il était recouvert d’un morceau de taffetas gommé), serait le messager ordinaire. C’était exposer ses secrets à un confident bien fragile. (…) [108] - Elle m’a même encore écrit depuis des lettres qui sont tombées entre les mains du R.P. pour qui d’abord elles furent des énigmes parce qu’elle étaient écrites d’une écriture cachée et ne contenaient en apparence que quelques phrases [109] indifférentes.

Emmanuel Bonjean

Pendant deux années que j’avais habité aux Camaldules [de 1807-1809 dans la maison du tiers-ordre établie dans les environs de Paris à Gros-Bois], on ne m’avait donné aucune instruction, je n’avais rien appris que par moi‑même. Voyant l’opiniâtreté du refus de l’abbé [le supérieur de la maison] de me laisser partir, j’écrivis en secret à mes parents ; le portier du monastère soigna la sortie de ma lettre. Ce fut pour son malheur et [pour] le mien. L’abbé eut vent de ce qui s’était passé, expulsa le pauvre portier et moi, je fus condamné à rester quarante jours en prison sous des escaliers tournants où j’avais à peine la faculté de me tenir debout, où je ne recevais l’air que par une ouverture d’un pied carré pratiquée dans la porte, où pour tout grabat j’avais une couverture et la terre nue. Telle fut la vengeance que l’on tira de moi.

Ce point des Règlements fut diversement interprété par les supérieurs qui autorisèrent des moines ou des moniales à écrire à leur famille ou à des personnes extérieures, certaines sont conservées comme celles de dom Urbain Guillet ou de sœur Marie-Joseph, actuellement de précieuses sources de renseignements.

Annexe 37

**Règlements de la Valsainte (Extraits)**

**Tome 1**

Résultat des avis de la communauté sur la Règle de saint Benoît :

• Les chapitres 8 à 19 sur l’Ofice divin - P. 56 - Comme **plusieurs offices ont été ajoutés** depuis saint Benoît, jusqu’alors on ne disait point celui de la sainte Vierge, ni celui des morts, ni même de grand-messe, qu’il n’y avait pas non plus tant de messes basses à dire, n’y ayant que peu de prêtres, on s’est trouvé forcé, ou de retrancher considérablement du travail, ce qui serait tout à fait opposé à l’esprit de saint Benoît, la sainte Règle paraissant visiblement donner même la préférence au travail sur bien d’autres exercices, car (… elle dit) : “ils seront véritablement moines s’ils vivent du travail de leurs mains”, ou de retrancher de l’office divin, ce qui n’est pas permis, puisque saint Benoît l’appelle *l’œuvre de Dieu* par excellence, ou enfin de prendre et un peu sur le temps destiné aux lectures et un peu sur celui du travail. Ce dernier parti est celui qu’on a cru le plus sage et auquel on s’est déterminé, préférablement aux deux autres, abrégeant d’un côté un peu le travail et de l’autre ne laissant plus que des lectures assez courtes entre les exercices, parce qu’on y peut suppléer jusqu’à un certain point (comme nous l’avons fait) par d’autres moyens.

• P. 61 - Sur le chapitre 40 de la Règle - On ne servira jamais de **vin** à la communauté, non plus qu’aux infirmes, à quelque bon marché qu’on pût s’en procurer, pour se conformer au vœu de saint Benoît qui est que ses disciples s’en abstiennent. — L’on décida dans une autre séance qu’on ne donnerait que de l’eau aux religieux pour boisson, comme le conseille la sainte Règle, car saint Benoît en désirant que ses disciples ne boivent point de vin, ne parle pas qu’il faille le remplacer par d’autre liqueur. 3° - On donnera aux religieux qui sont à l’infirmerie à chaque repas, une chopine de boisson pesant environ 12 onces, faite avec une mesure d’orge, une mesure de genièvre et une mesure de fruits secs, infusée dans deux cent bouteilles d’eau.

**Observations générales** - P. 66 - Nous observerons ici avec quelle prudence, quelles mûres délibérations, quelle discrétion et tout à la fois quel zèle pour bien observer la Règle et s’acquitter entièrement de tous leurs devoirs, les premiers religieux de la Maison-Dieu de la Valsainte ont procédé dans leurs statuts. (…) C’est pourquoi **ils ne** **dressèrent point ces règlements en quelques mois** comme ils s’étaient proposé de le faire et cela leur avait d’abord paru possible, n’étant pas question de faire des règlements nouveaux, mais seulement d’ajouter à ceux de M. de Rancé leur vénérable Réformateur, les pratiques qu’il n’avait pu reprendre et que saint Bernard avec nos premiers Pères, nous ont laissées toutes tracées dans leurs constitutions. Trois annéesentières environ [juillet 1791 à fin 1794] furent employées à ce travail et l’on revint sur bien des articles plus d’une fois.

Puissent, ceux qui viendraient après nous, sentir combien ils sont obligés, d’après cette remarque, de se rendre fidèles à les observer ! Combien ils auraient tort et même se rendraient coupables aux yeux de Dieu, s’ils avaient jamais la témérité de vouloir les changer, sans une nécessité indispensable et évidente. Car vouloir y toucher, maintenant que chaque article a été examiné avec tant de soin, ce serait déclarer qu’on veut tout renverser et l’on peut regarder le premier qui osera ouvrir la bouche pour en faire la proposition, comme l’ennemi le plus à craindre de tout le monastère, comme un ennemi qui veut nous faire (c’est bien fort, mais c’est bien véritable) qui veut nous faire plus de mal que les malheureux patriotes, ou plutôt les impies et cruels tyrans de notre patrie, n’ont pu en exécuter à notre égard, puisque avec leur rage, toute leur malicieuse fourberie, tous leurs stratagèmes infernaux, ils n’ont pu ôter de notre cœur l’amour de notre état.

**Instructions aux religieux sur quelques points de nos Règlements** - P. 88 - • Nous tenons une conduite un peu différente de celle de nos Pères sur deux articles assez importants. Le premier est l’**usage des médecines** que saint Bernard condamne si hautement comme contraire à la pureté de notre État. Mais nous avons cru que les principes reçus aujourd’hui en médecine ne nous permettaient pas de rétablir, sans révolter tous les esprits, l’usage constant de se faire saigner, en santé comme en maladie, quatre fois par an, comme en usaient les premiers religieux de Cîteaux. Ce n’était cependant que par ce moyen qu’ils parvenaient à retrancher la cause d’un grand nombre de maladies, les réduisant en quelques sortes presque toutes à une faiblesse extrême et une espèce d’inanition habituelle dont le traitement ne devait pas se faire par le moyen des médecines, en sorte que nous nous trouvons dans l’impossibilité d’en interdire l’usage comme ils l’ont fait. — Le second est le **mixte** (petit morceau de pain que la sainte Règle permet en certains cas de prendre hors des repas) que nos Père n’accordaient qu’à ceux qui avaient été saignés, ou qui étaient assez malades pour être à l’infirmerie, ou aux plus jeunes dont le tempérament n’était point encore assez formé pour soutenir une longue abstinence. Pour nous, sachant par expérience que ce petit soulagement peut suffire quelques fois pour remettre un religieux, nous avons cru que, d’être un peu plus facile à cet égard, ce serait épargner à plusieurs la peine que leur amour pour la vie commune leur fait souffrir lorsqu’ils se voient obligés d’aller à l’infirmerie.

• P. 91 - Les **motifs** [des moines qui ont rédigé les Règlements] ? Les mêmes absolument qu’ont eu nos Pères et les saints fondateurs de l’Ordre de Cîteaux, s. Robert, s. Albéric, s. Étienne et s. Bernard, je veux dire, le désir d’observer la sainte règle dont nous avons fait profession, le plus littéralement et le plus parfaitement qu’il nous serait possible, celui d’assurer notre salut et par-dessus tout de contribuer en quelque chose à la gloire de Dieu. N’est-ce pas en effet ce dernier motif qui nous a portés tous, sans en excepter aucun, à prendre la résolution de nous exposer et de nous réduire à toute sorte d’extrémités plutôt que de rejeter un seul de ceux qui étant bien appelés, voudraient se rendre parmi nous et consentir à partager notre pauvreté, quoiqu’une pareille détermination semblât nous destiner à devenir toujours plus pauvres. C’est en effet ce que nous aurions dû craindre, si nous n’avions consulté que la raison humaine et si nous n’avions pas été persuadés, par les lumières de la foi et l’épreuve journalière de l’expérience, qu’il y a une protection de Dieu toute visible sur les maisons nombreuses, qui non seulement les soutient mais les rend ordinairement plus utiles aux pays où elles sont et fait même qu’en donnant plus d’édification, elle assistent aussi les pauvres avec plus d’abondance. Or, quoi de plus saint, quoi de plus pur que tout cela ? Il n’y a que Dieu qui ait pu mettre dans nos cœurs des dispositions si fort au-dessus de notre faiblesse, de notre lâcheté, de notre corruption, en un mot de toutes nos misères.

• P. 96-97 - Ne regardez donc, mes Frères, que comme des trompeurs ou du moins des personnes aveugles et qui sont dans l’erreur, ceux qui voudraient vous persuader que vous en faites trop, que votre genre de vie est au-dessus des forces humaines et que Dieu n’en demande pas tant. Dites-leur en deux mots que vous ne faites que ce qu’on fait vos Pères, les saints fondateurs de l’Ordre de Cîteaux et mille autres après eux et par conséquent que votre genre de vie n’est point au-dessus des forces de la nature. (…) Dites-leur que vous ne faites que remplir les vœux du saint concile de Trente lorsqu’il (…) “ordonne à tous les religieux de conformer leur vie aux pratiques de la Règle dont ils ont fait profession” (Sess. 25, cap. 1). Par conséquent vous êtes assurés que ce que vous faites est selon le bon plaisir de Dieu et que vos Règlements qui ne font que vous rappeler que aux pratiques anciennes, sont selon son cœur, puisque vous avez une concile œcuménique pour vous. (…) Puissent nos descendants, sentir toute la vérité de ces réflexions et avoir toujours pour ces règlements, toute la fidélité qu’ils méritent !

(…) Nous croyons devoir prévenir que nous avons fait ces Règlements non pour le moment, les circonstances et l’état où nous nous trouvions dans les commencements, mais pour les différents états ou changements dans lesquels on pourrait se trouver dans la suite [comme le chant perpétuel].

**Du sous-maître des novices** - P. 153, n° 21 - Il doit agir envers les novices avec beaucoup de prudence, ne les pressant pas trop sur leurs faiblesses lorsqu’il voit qu’ils ont bonne volonté, mais aussi ne les laissant pas trop dans leurs défauts, car quand on ne commence qu’à moitié au service de Dieu et dans la carrière de la pénitence, ordinairement on ne va pas loin.

**De l’infirmier** - P. 203 - L’infirmier donne aux infirmes toujours quelque travail proportionné à leurs forces pour les occuper pendant ce temps. […] Lorsqu’il y en a un certain nombre d’infirmes ou que quelques uns exigent des soins plus assidus, on donne un second à l’infirmier auquel il peut parler dans le parloir, mais celui-ci ne lui parle point, non plus qu’aux infirmes ni au cuisinier et pour cela le premier infirmier a soin de ne se décharger sur lui que des fonctions qui n’exigent point que l’on parle.

**Du cellérier** - 211 - Le cellérier n’écrit aucune lettre sans en avoir demandé la permission au R. Père et lorsqu’il les a écrites, il les lui remet pour les cacheter. Il n’en ouvre aucune qui lui soit adressée mais quand il en reçoit, il les porte au R. Père pour qu’il en fasse lui-même la lecture ou qu’il lui permette de la lire, selon qu’il jugera plus à propos.

• P. 212 - Le cellérier doit surtout avoir une attention particulière à empêcher qu’il soit fait le moindre changement dans le pain, la boisson pour les infirmes ou les habits, si ce n’est que la pauvreté mît dans le cas d’employer quelque chose de plus grossier que ce qui est prescrit par ces règlements.

• P. 213 - 7° - Le supérieur n’enverra aucun religieux devant les tribunaux pour y soutenir des procès et ne permettra jamais à personne de sortir pour en solliciter. […] Il ne fera point de difficulté de sacrifier quelque chose du droit de la maison pour acheter un avantage aussi précieux que la paix et pour éviter de blesser la charité […] : un mauvais accommodement vaut mieux qu’un bon procès.

• P. 217 - 3° - Le cellérier pèse le pain régulier : les jours de deux repas, 1/3 réservé pour le souper, plus du pain d’indulgence pour ceux qui ont mangé à dîner tout le pain qu’on leur avait servi, 4 onces, mais 6 onces les jours où l’on sert une livre et demie de pain.

Pitance, ou portion extraordinaire donnée aux infirmes.

**Du réfectorier** - P. 221 - Il mettra le pain que le cellérier lui donnera tout coupé, en la place de chacun et s’il arrive qu’il soit obligé de servir deux sortes de pain dont l’un soit tendre et l’autre dur, il donnera le dur aux anciens en commençant par le R. Père.

**De l’hôtelier** - P. 230 - Traiter les hôtes le mieux qu’on pourra, part copieuse, apprêtée comme dans le monde, pauvreté, mais propreté. Ils doivent pouvoir se rassasier.

• P. 231 On ne servira jamais de viande aux hôtes ni rien qui soit apprêté en gras ; ni poisson, ni aucune sorte de pâtisserie… On pourra cependant mettre du beurre dans la soupe (pas d’huile car dans ce pays il n’y a que les gens riches qui en fassent habituellement usage). Dans le pays où l’on pourra se procurer plus facilement de l’huile que du beurre, alors on n’usera pas de beurre pour l’assaisonnement des portions, mais seulement d’huile.

• P. 233 - On tâchera de leur donner du pain à peut près tel que celui qu’ils peuvent avoir chez eux et lorsqu’on ne pourra pas suivre cette règle, on leur donnera au moins du meilleur qu’on aura, i.e. de celui des infirmes.

• La boisson des hôtes sera du vin autant qu’on le pourra mais si l’on n’est pas en état de leur en donner, on y substitue aussi celle des infirmes.

4° - On gardera un silence exact à la table des hôtes et on ne manquera jamais d’y faire la lecture pendant tout le raps.

**Du portier** - P. 258 - Réception des hôtes - Dès que quelqu’un frappera à la porte, ou qu’il entendra la voix d’un pauvre, le portier en rendra aussitôt grâce à Dieu en répondant avec une sainte joie : *Deo gratias* et quittera tout pour aller ouvrir.[…] Lorsqu’il aura ouvert la porte il dira : *Benedicite* et après s’être prosterné sur les articles, il s’informera humblement de ce que l’on veut et s’empressera de satisfaire sur le champ la demande.

**Du serviteur de table** - P. 407 - Il ôte sa coule, met son scapulaire de travail et un tablier. […] Il sert le supérieur en premier. […] S’il y a des hôtes à dîner au réfectoire, il sert leur soupe la dernière afin qu’elle ne soit pas froide […] Il n’y a que les hôtes pour qui on doive avoir cette attention et ce n’est point là un des égards qu’il soit bon de rendre au supérieur, parce qu’il doit donner l’exemple de la mortification à toute la communauté.

**Des religieux chargés de recevoir les hôtes** - P. 417 - Ils se prosternent aux pieds des hôtes adorant Jésus Christ en leur personne, s’étant relevés, ils leur font une inclination profonde et les conduisent faire oraison à l’église, (…) l’espace d’un *pater* et d’un *ave* environ… Laver les mains des hôtes avant le repas, par supérieur, pour remplacer le mandatum.

**De l’église** - P. Les livres seront décorés au pochoir. Les caractères pourront varier pour la grandeur, mais la simplicité dont nous faisons profession nous interdit l’usage de ces enjolivures connus sous le nom de vignettes et culs de lampe […] Ces choses n’ont pour objet que de flatter et ne servent qu’à distraire dans les moments où l’on devrait être tout occupé de Dieu. Quelques croix, les saints noms de Jésus et de Marie, des figures du Sacré-Cœur, quelques têtes de mort et des larmes seront les seuls ornements dont on fera usage.

• P. 427 - Nos Pères défendent des peintures et des sculptures dans nos églises. Mais nous ne croyons pas que cette défense doivent être prise sans aucune explication comme bannissant indifféremment toutes sortes de tableaux et de statues. Nous pensons que, pour en prendre le véritable sens, il faut se rappeler que les murs des anciennes églises étaient tous chargés de sculptures et de peintures qui représentaient une multitude d’histoires et d’événements relatifs tantôt à l’Écriture sainte, tantôt à la fondation des monastères, quelques fois même les imaginations ridicules des artistes, comme on le voit encore dans les anciennes églises d’architecture gothique. Or on ne peut douter que nos Pères ne se soient proposé de bannir cet abus et non de défendre d’avoir quelques tableaux et sculptures peu recherchées et propres à inspirer la piété. Leur respect pour les anciennes pratiques de l’Église ne permet pas de croire qu’ils aient ainsi rejeté ce que tant de saints avaient défendu au prix de leur sang lorsque le culte des images fut attaqué autrefois par les iconoclastes. D’ailleurs cette erreur ayant été renouvelée dans ces derniers temps, il semble que ce soit une obligation nouvelle de les honorer d’une manière particulière, bien loin de donner à notre église cette espèce de ressemblance avec les temples des protestants.

• P. 429 - Il y aura toujours une suspense au-dessus du grand autel où résidera le très saint Sacrement, afin d’avoir la consolation d’être d’une manière plus spéciale sous les yeux de notre divin Rédempteur. Le saint ciboire sera couvert d’un petit voile ou pavillon blanc de soie et propre. - On n’aura jamais plus de cinq lampes (à huile) à l’église. On peut se contenter de trois.

**Tome 2**

**Avertissement** - P. 3 - - Il ne faut, mes frères, pour se sanctifier et arriver à la plus haute perfection, que passer des jours pleins, suivant l’expression de l’Écriture. Mais pour passer des jours pleins, il ne faut qu’avoir une journée bien réglée par de saints exercices et être fidèles à s’en bien acquitter. Nous avons lieu d’espérer avoir réussi à nous procurer le premier puisque cette distribution de la journée est la plus conforme qui soit possible, vu les circonstances présentes, à l’ancienne manière de vivre de nos Pères et au premier esprit de notre Ordre. Quant au second, qui est la fidélité à s’en bien acquitter, il doit être l’objet de tous nos efforts. Nous avons parlé des dispositions intérieures avec lesquelles on doit les pratiquer, du moins de la plupart, dans les *Instructions du noviciat*, dont nous recommandons singulièrement la lecture et encore plus la pratique.

**De l’office divin** - P. 48 - Si l’on arrive à l’office lorsqu’il est commencé, (après le *gloria* du premier psaume…) on vient au milieu du degré du presbytère, où, après avoir fait l’inclination ordinaire, on se prosterne sur les articles (…) on se relève aussitôt et on demeure dans la même place en cérémonie jusqu’à ce que le supérieur permette d’aller à sa place, ou s’il ne le permet pas, jusqu’à la fin de l’office.

• P. 50 - L’hôtelier n’est pas du nombre de ceux que cette exception regarde, non plus que l’infirmier, excepté lorsqu’il vient d’auprès d’un mourant, parce que l’un et l’autre doivent prendre toutes les précautions possibles pour n’être pas dans le cas d’arriver tard.

**De la manière de se comporter dans la maison** - P. 107 - […] On a soin de ne pas laisser les portes ni les fenêtres ouvertes sans les arrêter. On les ferme et on les ouvre doucement, les conduisant toujours avec la main et ne les poussant point pour qu’elles se ferment. — S’il arrive qu’on en ferme ou qu’on en laisse fermer quelqu’une avec un bruit un peu considérable, on se met à genoux et l’on récite un *Miserere*, ou, s’il’on était fort pressé, on dirait trois fois *Gloria Patri* etc. et on baisserait la terre. (…) — On aura attention de ne faire que le moins de bruit qu’il sera possible, soit en marchant, ou en faisant quelque autre chose que ce puisse être, surtout dans les lieux où les religieux sont assemblés.

**Du silence** - P. 110 - Le silence est regardé comme le fondement de toute la régularité de cette maison et les moindres atteintes qu’on y donnerait seraient de grandes fautes. Par ces atteintes on n’entend pas des paroles prononcées car c’est un désordre que nous ne supposons pas, mais des signes accompagnés de mouvement de lèvres qui aident à faire comprendre le signe, ou des bruits de bouche quoique non articulés, tout cela approche infiniment de la rupture du silence et y conduirait bientôt.

**Du repas** - P. 139 - […] On jette un coup d’œil au commencement du repas sur le couvert de son voisin par attention pour lui, afin de voir s’il n’y manque pas quelque chose ; si cela est, on frappe modestement deux coups sur la table avec le couteau et sans témoigner d’impatience, pour appeler le serviteur et le lui faire comprendre. Si on manque soi-même de quelque chose, on ne le demande pas.

• Des portions et du dessert - P. 157 - […] Lorsque le travail aura été plus long et plus pénible que de coutume, le supérieur, s’il le juge à propos, pourra faire augmenter le repas de quelques chose. Cette augmentation ne consistera qu’à donner ou une demi-livre de pain en plus, (…) ou à augmenter la quantité de la portion ou bien celle du dessert, mais jamais à ajouter un nouveau met aux autres, pas même un morceau de fromage.

La manière dont cette constitution a été faite parmi nous est trop remarquable et trop instructive pour nos descendants, pour la leur laisser ignorer. Comme dans les commencements de cet établissement les travaux ont été très considérables, puisqu’ils ont duré quelques fois jusqu’à quatorze heures, le R.P. voulut un jour faire ajouter au repas ordinaire, par esprit de discrétion, un peu de fromage, mais le zèle de tous les religieux pour la régularité et la mortification s’alarma de cette petite condescendance et quoiqu’ils fussent très touchés de l’indulgence et de la compassion que leur supérieur leur témoignait en cela, ils se réunirent pour le prier de ne jamais en suer ainsi, mais de se contenter de faire donner des portions plus fortes quand cela lui paraîtrait nécessaire.

**De l’intervalle qui suit le repas** - P. 163 - L’expérience apprendra que cet intervalle n’est pas celui des temps de nos lectures où l’on a le plus de facilité à s’unir à Dieu. Notre corps a un tel ascendant sur notre esprit, nos sens influent tellement sur les affections de notre âme et notre nature a un si grand penchant au mal que, pour peu qu’on lui accorde de soulagement, elle tend aussitôt à en abuser. Nous devons tirer de là cette double conséquence : — Que nous ne saurions mettre trop de modération, de retenue et d’attention sur nous-mêmes dans la manière de prendre nos repas — en second lieu, que nous devons faire tous nos efforts pour que l’intervalle qui suit le raps ne se ressente pas de la bassesse de cette action.C’est principalement alors que l’on peut aller ouvrir son cœur au supérieur (… ou bien aller) sous les cloîtres s’occuper à la lecture et apprendre les psaumes, ou à l’église pour y faire oraison.

**De la liturgie** - P. 205 - Les fêtes doivent être considérées comme des moyens extraordinaires que Dieu nous donne pour ranimer et augmenter notre ferveur comme une cessation du cours ordinaire qu’il nous ménage pour renouveler nos forces, ou plutôt comme la suite des mystères par lesquels notre divin Sauveur a consommé l’œuvre de notre rédemption.

• P. 206 - Nous espérons que tout ce qui regarde leculte de Dieu leur [ceux qui viendront après nous] sera infiniment cher et précieux.

**Règlement particulier de la retraite** - P. 318 - Lever un quart d’heure plus tôt, une demi-heure d’oraison avant vigiles, *Miserere* chanté de la façon la plus touchante, les bras en croix ; vigiles, début à une heure trois quarts les jours ordinaires, à une heure un quart les jours de fêtes de 12 leçons, fin après quatre heures et quart. (…) Trois exhortations de trois quarts d’heure ; totale, deux heures d’oraison par jour.

**De la neuvaine pour le maintien de la régularité** - P. 329 - Le samedi après la Purification on commence une neuvaine qui sera consacrée à procurer le bien général de la maison et à perfectionner la régularité. — Dans les trois premiers jours de la neuvaine, les religieux donneront par écrit au R. Père abbé les observations qu’ils auront faites sur la régularité de la maison et sur les relâchements qu’ils auront pu remarquer, car il est bien juste, après avoir pensé à son avancement particulier, de s’occuper de l’avancement général de la communauté dans la régularité, la piété et la perfection (…) On ne fera ses observations et on ne les écrira qu’après avoir lu à genoux le chapitre troisième de la sainte Règle et on tâchera d’entrer dans cette indifférence sur ses propres sentiments que saint Benoît recommande si expressément, de façon que, si le supérieur n’a pas égard ensuite à ce qu’on lui a représenté, soit parce qu’il ne peut pas y remédier, soit parce qu’on s’est trompé soi-même et que d’autres lui ont fait des observations peut-être tout opposées, ou pour quelque autre raison, on demeurera en paix et on se persuadera que, vu les circonstances, il est réellement mieux de souffrir cette imperfection que d’y remédier. Il faut être exact à donner ses remarques au R.P. Abbé dans le temps prescrit afin qu’il ait le loisir de les examiner et de consulter le Seigneur sur le moyens qui pourraient remédier plus efficacement à ce qui aurait été trouvé justement répréhensible.

**De la prise d’habit** - P. 357 - Lorsqu’un postulant est suffisamment disposé pour prendre l’habit, (…) on le prévient la veille. (… Après les cérémonies préparatoires) le R.P. Abbé, aidé du maître des novices, ôte d’abord au postulant son chapeau (qu’il a dû tenir tout le temps entre ses mains), son mouchoir de cou ou son col et son surtout avec sa veste ou gilet. (…) Il lui met ensuite la robe, le petit scapulaire, la ceinture et la chape. (…) Le père abbé impose un nom au novice. Il doit agir en cela par des vues de foi, regardant comme une chose très importante de donner à ce novice pour protecteur tel ou tel saint et ne cherchant en cela que son salut et la plus grande gloire de Dieu. Ainsi, à moins qu’il n’y ait quelque raison qui s’y oppose, il consultera la dévotion du novice à cet égard, on tâchera au moins de lui inspirer une grande dévotion envers le saint dont il voudra le faire porter le nom. (…) À la fin du chapitre, le maître des novices le conduit à la rasure pour lui faire couper les cheveux (mais non raser) et l’envoyer changer ses habits de dessous.

**Règlements pour les novices** - P. 362 - On éprouvera les novices avec soin et on emploiera pour s’assurer de leur vocation les moyens que la prudence et la charité permettront et surtout on ne leur laissera rien ignorer sur la grandeur des obligations religieuses et sur les difficultés qu’on rencontre dans la vie à laquelle ils se destinent.— Ils doivent apprendre par cœur dans l’année du noviciat tout le psautier et le service ordinaire du chœur en entier, c’est-à-dire l’office de la sainte Vierge, celui des morts, à l’exception des leçons, le *Venite* férial, les antiennes de tous les jours et les hymnes communes, les leçons brèves d’été et les répons brefs, les cantiques ordinaires et généralement toutes les choses que l’on est dans le cas de répéter souvent. Ainsi il sera bon de retarder la profession et de laisser en chape ceux qui auront été négligents à apprendre ces différentes choses et surtout le psautier. Pour ceux qui n’auront pu les apprendre malgré les soins et les peines qu’ils se seront donnés, ils pourront néanmoins être reçus à faire profession.

• P. 365 - [Vers la fin de l’année de noviciat] le R.P. Abbé propose le novice au chapitre, afin de savoir ce qu’en pense la communauté. Chaque religieux donne son avis et son suffrage dans un billet qu’il a soin de signer. Le R.P. Abbé nomme en particulier quatre religieux pour examiner avec lui les suffrages et si un novice avait contre lui la majeure partie de la communauté, le R.P. Abbé et le Père Maître pourraient prolonger ses épreuves et six mois après, procéder à sa réception par la voie des suffrages.

En général on doit éviter d’admettre qui que ce soit qui puisse être un sujet de peine à ses frères par la rudesse de son caractère ou autrement et surtout dont on puisse avoir quelque chose à craindre pour la régularité.

**De la récitation de l’office hors du chœur -** P. 374 - Si on adresse une prière à quelque personne puissante, on a une extrême attention à lui marquer par tout son maintien le respect qu’on lui porte. On n’oserait pas même songer à se couvrir, à s’asseoir ou à s’appuyer devant elle en lui parlant (cf. Règle ch. 20). À combien plus forte raison doit-on s’observer en parlant à la Suprême Majesté et faire en sorte que tout le corps loue également à sa manière le Seigneur et accompagne, par un digne maintien, les hommages que l’âme veut lui rendre. Rien d’ailleurs ne peut contribuer davantage à exciter ou à entretenir en elle le respect et la dévotion intérieure qu’une posture humble, modeste et bien composée.

**Des voyages** - P. 379 - Il ne fera aucune visite de pure cérémonie et évitera toutes les personnes avec lesquelles il pourrait avoir des entretiens et des communications inutiles, ne cherchant qu’à s’entretenir avec Dieu. Il ne s’informera jamais de nouvelles et se souviendra de ce qu’il est, un homme mort au monde, en un mot il se conduira avec tant de modestie et de retenue qu’il puisse édifier tous ceux avec lesquels il se trouvera, afin de ne pas donner à Jésus Christ le sujet de lui faire ce reproche et de lui dire : “Vous êtes cause par votre mauvaise conduite, que la sainteté de mon nom est déshonorée dans le monde”. Pour l’aider à se comporter ainsi on lui donnera ordinairement un compagnon et ils auront grand soin d’observer entre eux toutes les régularités qu’ils observaient au monastère, comme de ne pas parler pendant le temps où ils savent que leurs frères chantent l’office à la maison.

**Des infirmes** - P. 385 - Quoique la vie d’un moine soit une vie de souffrance et de travaux et qu’un solitaire ne doive point avoir de pensée plus ordinaire que celle de la mort à laquelle le conduit insensiblement la plus grande partie de ses exercices, néanmoins il ne faut pas qu’il laisse de découvrir ses infirmités corporelles à son supérieur avec autant de soin qu’il les doit cacher à tout autres… sans prétendre qu’il prévienne par ses soins la déclaration qu’ils sont obligés de lui en faire et demeureront ensuite en repos, se tenant dans une grande indifférence pour ce qui regarde les remèdes. (…) Il faut se souvenir qu’on s’est abandonné à la conduite invisible de Dieu en se soumettant à la conduite visible de son supérieur et qu’il n’est non plus permis à un religieux de se mettre en peine de ce qui le regarde pendant la maladie, que pendant qu’il est en santé.

• P. 387 - Nos pères se faisaient ordinairement saigner, quoiqu’en santé, quatre fois l’année. Mais comme les mœurs de notre temps sont fort éloignés de cette conduite, on se contentera de saigner ceux qui en ont besoin.

• P. 391 - Notre Père saint Bernard n’approuve pas que les religieux usent de médecines. On sait assez combien il en condamne l’usage dans plusieurs endroits de ses œuvres. Il les regardait comme peu convenable à la simplicité et à la modestie religieuses. “Votre vénérable abbé m’a demandé une chose que je ne trouve pas bonne. Or je crois qu’en cela j’ai l’esprit de Dieu et que le conseil que je vous donne vient de Dieu. Je sais que vous habitez dans un air malsain et que plusieurs d’entre vous sont infirmes, mais souvenez-vous de celui qui a dit : “Je me glorifierai dans mes infirmités, afin que la vertu de Jésus Christ habite en moi et lorsque je suis faible, c’est alors que je suis plus fort”. Je compatis certes, je compatis beaucoup à l’infirmité des corps, mais il faut encore plus craindre celle des âmes. C’est pourquoi il n’est pas expédient à votre salut de chercher des remèdes pour conserver la santé. On peut tolérer qu’on se serve quelques fois d’herbes communes et dont les pauvres peuvent user, mais il est indécent à la profession religieuse d’acheter des drogues, de rechercher les médecins et de prendre des breuvages de médecines. Cela est contrarie à la pureté, à l’honnêteté et à la simplicité de notre Ordre.” (Lettre 321, aux religieux de St-Anastase ou des Trois-Fontaines)

Cependant en considération des faibles, nous ne croyons pas devoir supprimer entièrement ce soulagement. Ainsi quand on croira ce remède absolument nécessaire à un religieux, on pourra le lui permettre, mais s’il était persuadé qu’il ne peut pas en user en conscience, il ne faudrait pas l’y forcer, à moins de quelques raisons particulières. Nos Pères ne s’en servaient point, à la vérité et c’est sans doute pour cela qu’il n’en est point parlé dans leurs Us. Mais puisque nos mœurs actuelles, ou plutôt notre lâcheté, ne nous permettant pas de suivre leur exemple, nous tâcherons néanmoins de nous rapprocher d’eux du plus près qu’il nous sera possible, en statuant qu’elles seront très rares, prises dans un véritable besoin et faites seulement de simples communes, telles que les pauvres peuvent facilement en avoir. On défend de les composer avec des drogues coûteuses ou qui viennent de fort loin, excepté en de certains cas où le R.P. jugera à propos de s’écarter des règles ordinaires.

• P. 394 - Lorsqu’un **religieux aura été jugé assez malade** par le R.P. Abbé pour devoir aller à l’infirmerie, avant de s’y rendre ou la première fois qu’il le verra, il viendra lui demander sa bénédiction. Jamais il n’en eut plus besoin car le temps de la maladie est un temps d’épreuves, un temps où l’on est exposé à bien des tentations, un temps enfin où il y a beaucoup à perdre et beaucoup à gagner.

La première chose que fera un religieux malade sera de purifier sa conscience par le sacrement de la pénitence et cela dès le premier ou le second jour. (…) Le temps qu’il passe à l’infirmerie est un temps de miséricorde et de grâce que Dieu ne lui accorde que pour se renouveler dans l’esprit de son état et se disposer plus particulièrement encore à ce grand passage du temps à l’éternité. […]

Les malades gardent rigoureusement le silence comme ils faisaient en santé. Ils peuvent parler avec l’infirmier mais seulement dans le lieu déterminée et cela encore brièvement, à voix basse et uniquement pour les choses nécessaires. […]

Ils ne se mêleront en aucune façon des remèdes qu’on devra leur donner. Ils n’en demanderont jamais aucun et ils paraîtront toujours contents de tout ce qu’on leur présentera. […]

Ils ne se chaufferont point pendant les offices sans une permission particulière du R.P. Abbé. Après complies, lorsqu’ils ont dit le *Miserere*, ils pourront se chauffer pendant un quart d’heure, s’ils ont froid, mais ils ne doivent pas y rester plus longtemps sans permission, c’est-à-dire qu’aussitôt qu’ils ont allumé le feu ils tournent le sablier et que, lorsqu’il est écoulé, ils couvrent le feu et se couchent. […]

Ils emploieront tous les intervalles à la lecture ou à la prière. Si cependant le travail était nécessaire à quelqu’un, comme pour lui servir de remède, on pourrait lui accorder, même dans ce temps-là, quelque occupation. Mais cela ne doit s’accorder que pour une véritable nécessité et on ne doit profiter de cette permission que suivant la manière dont elle a été accordée et seulement dans les temps pour lesquels elle a été accordée. […]

Les infirmes mangeront trois fois dans la journée, à l’exception des jeûnes d’Église où ils ne mangent que deux fois. […]

On leur donnera le mixte à la sortie du chapitre (le matin) On leur donne toujours pour le mixte une soupe. À dîner ou à souper on leur sert un potage, une portion et du dessert les jours où il est permis d’en donner à la communauté.

En général, leur nourriture ordinaire consistera en légumes, racines, herbes, laitages et œufs, que l’on apprêtera avec de l’huile, du beurre ou du lait, mais on ne leur servira jamais de poisson. On leur donne une livre de pain blanc par jour, savoir 8 onces à dîner et 4 onces pour le souper. On peut cependant leur en donner une plus grande quantité, si le R.P. Abbé le juge nécessaire, lorsqu’il y en a quelques uns à qui cela ne suffirait pas pour remettre leurs forces. Lorsqu’à dîner ils ont mangé tout leur pain, on leur donne à souper 4 onces de pain régulier en place de pain d’indulgence, outre la même quantité de pain des infirmes. Ils ont encore à chaque repas une quantité de boisson du poids de 12 onces environ.

Les jours de jeûne d’Église les infirmes ne prennent point le mixte et le soir ils font collation avec 4 onces de pain et quelques fruits cuits ou crus.

On ne mettra dans la nourriture d’autre distinction que celle que l’espèce de la maladie demandera. Ainsi un frère convers sera traité comme un des premiers religieux de la maison.

La saint Règle permettant l’usage de la viande, nous n’en interdirons pas non plus l’usage, mais on ne l’accordera que lorsqu’on aura enduré six ou sept accès de fièvre. On en usera autrement dans celles qui sont plus considérables et dans les fièvres continues aussi bien que dans les grandes faiblesses. On n’en fera point usage dans les maladies communes et ordinaires.

Selon les anciens statuts de l’Ordre, on ne donnera de viande qu’une seule fois par jour. Ce ne pourra être que du bœuf, du veau ou du mouton, en sorte que le tout n’excède pas une bonne livre de viande. On ne servira jamais de ragoût ni de rôti. On pourra cependant donner du bouillon et de la soupe grasse aussi souvent que cela sera nécessaire.

On ne donnera jamais aux infirmes de confitures ni de sucreries. On en se servira même de sucre dans les remèdes qu’à l’égard de ceux qui ne pourraient se composer sans cela et qu’avec la permission expresse du R.P. Abbé pour chaque fois. On bannira aussi de l’infirmerie les remèdes coûteux ou peu convenables à des pauvres et des pénitents et surtout à la simplicité primitive de l’Ordre. […]

Celui qui sort de l’infirmerie est au soulagement pendant huit jours. […]

Nous devons nous souvenir que nous sommes venus dans la religion, comme dit le bienheureux Fastrède, non pour faire trouver à notre corps ses aises et ses commodités, mais au contraire, pour lui procurer des incommodités. D’ailleurs, ajoute le même auteur, voici ce que saint Bernard lui-même disait entre plusieurs autres belles choses sur ce sujet : “Il ne sert de rien à un religieux d’alléguer ses infirmités pour excuser ses ménagements car nos saint Pères choisissaient pour bâtir leurs monastères des vallées basses et humides, afin que les religieux, étant souvent malades, eussent sans cesse le mort devant les yeux et se conservassent dans une saint crainte de ce redoutable moment.” Si donc, s’écrie le bienheureux Fastrède, à la vue des sentiments de saint Bernard et de tous nos autres saint Pères, “si donc les saints cherchent les moyens d’être malades, comment vous pouvez-vous chercher les moyens de vous bien porter.”

**De différences circonstances** - P. 441 - 1°- Des chapitres des conseils ou de délibération, parce que c’est là qu’une maison religieuse commence à se former - 2°- des grands travaux appelés travaux extraordinaires parce que c’est par le travail et l’amour du travail qu’elle se soutient - 3°- de la réception et éducation des enfants qu’on prendra dans le monastère pour toute leur vie… parce que c’est une preuve qu’elle prend de la consistance - 4°- de l’union et des rapports que doivent avoir avec cette maison-ci celles qui en sont sorties ou qui en sortiront, parce que cette union est une des marques certaines de son avancement et de sa force - 5°- de ce que l’on doit observer à l’égard du R.P. Visiteur et ce qui a rapport à l’acte de la visite…

• P. 442 - Lorsque le R.P. Abbé jugera à propos d’assembler la communauté pour la consulter ou pour traiter de quelque affaire importante, tous les religieux se rendront au chapitre. […]

Le Père abbé propose l’affaire dont il s’agit. (…) Chacun donne son avis quand le R.P. Abbé le lui demande, mais avec tant d’humilité et de soumission qu’il dépende entièrement du R.P. Abbé de prendre le parti qui lui paraître le meilleur et toute la communauté doit s’y soumettre avec confiance et avec joie. Il faut éviter avec soin ce que saint Benoît condamne d’une manière si expresse (…) de vouloir soutenir son sentiment contre celui de son abbé.

Des travaux extraordinaires - P. 445 - […] On pourra prendre le repas dehors, de même que la méridienne. […] En ces jours on dit très souvent vêpres dehors parce que c’est le moment où il y a le plus à faire. […] On tâche de revenir pour le souper. °°°

**De la visite régulière** - P. 450 - On doit recevoir le R.P. Visiteur avec des sentiments de confiance et de respect. - Tome 2, p. 451 - Il faut recevoir le R.P. Visiteur comme une personne qui est envoyée de la part de Dieu et qui vient en son nom, comme Jésus Christ qui a été envoyé de son Père sur la terre et y est venu en son nom pour notre sanctification, pour la confirmation de l’ouvrage de Dieu et de son royaume en nous, pour le soutien de tout le bien qu’il a établi parmi nous, pour la destruction de tout ce qui pourrait être en nous contraire à ses desseins et à nos obligations, pour notre consolation si nous sommes dans notre devoir et pour la punition de ceux qui s’en éloignement.

1°- Le supérieur avertit, invite et même ordonne aux religieux de suggérer et de proposer au R.P. Visiteur le moyens de remédier aux abus qui se seraient introduits dans la maison et n’oublie rien pour les engager et les porter à s’acquitter de ce devoir avec toute la fidélité et la confiance qu’ils pourraient le faire à lui-même.

Tome 2, p. 458 - **De la charité et de l’union** qui doivent régner entre tous les membres de notre réforme - Comme le Sacré-Cœur de Jésus est le principe de la plus pure charité, de l’union la plus parfaite, c’est dans cette source ineffable, divine et intarissable que nous irons puiser celle que nous tâcherons de faire régner parmi nous.

Tome 2, p. 459 - Une fois par an, on écrira de toutes les maisons, à la Valsainte et dans cette lettre on se fera part mutuellement de l’état où l’on se trouve et on se communiquera ce qui aura pu se passer de plus capable d’édifier dans chaque maison, car à la Valsainte, on répondra de la même manière et on aura soin de plus d’envoyer à toute les autres maisons un abrégé de ce qu’on aura reçu de chacune. (…) Dans le même temps on enverra de chaque maison lune liste des personnes qui la composent.

Tome 2, p. 461 - 1°- **À l’égard du Père immédiat** - Tous les ans, à Pâques dans toutes les maisons, chaque religieux écrira au Père immédiat et lui fera connaître soit les besoins de son âme, soit ceux de la communauté, s’il y a remarqué quelque chose de répréhensible, avec la même confiance qu’il lui aurait parlé s’il était venu en personne faire la visite régulière dans le monastère, de manière qu’il se fasse alors dans toute la réforme comme une petite visite par lettres. L’Abbé de chaque maison écrira aussi à plus forte raison et le Père immédiat ayant pris le temps de consulter avec lui sur les besoins spirituels de son monastère, adressera une lettre à la communauté où il réglera ce qu’il croira devoir régler et ce sera là la carte de visite.

2°- Pour ce qui regarde l’union qui doit régner entre les abbés ou supérieurs particuliers, voici ce que nous croyons devoir régler et ordonner : C’est qu’ils s’écriront mutuellement, au moins une fois chaque année, après qu’ils auront fini la neuvaine pour la régularité et si c’est possible, avant la fin du mois de février. Dans cette lettre ils se feront part les uns aux autres de leurs succès et de leurs traverses, de leurs consolations et de leurs peines, en un mot, de ce qu’ils auront pu apprendre d’utile par leur expérience dans la conduite de leurs religieux et de leurs monastères ou d’autres choses semblables. Enfin qu’ils sachent que rien ne sera plus capable d’engager Dieu à les secourir, à répandre ses bénédictions sur leurs travaux et à leur pardonner les fautes qu’ils doivent craindre de faire dans un emploi redoutable pour des anges mêmes, que la charité et l’union qu’ils feront régner entre eux.

Tome 2, p. 462 - Ch 7 - **Du chant perpétuel** - Comme Sa Sainteté a bien voulu agréer le dessein que nous avions formé d’établir parmi nous le chant perpétuel des louanges de Dieu et qu’elle a daigné nous promettre de l’approuver dans son temps, comme d’un autre côté ces règlements doivent être si invariables qu’on ne soit presque jamais dans le cas d’y faire aucun changement, nous avons cru devoir ici tracer d’avance l’ordre dans lequel cela devra s’exécuter lorsque le moment sera venu, afin qu’on ne prenne pas prétexte de cette occasion pour se relâcher dans le moindre des articles de ces règlements.

Article 1 - De l’ordre qu’on doit suivre pour aller successivement chanter les louanges de Dieu - On doit être d’autant plus fidèle à suivre ce que nous allons prescrire, que nous n’avons rien voulu régler qu’après avoir fait une épreuve de ce qui pouvait être et plus praticable et plus avantageux. Nous essayâmes donc en l’année 1794, pendant les trois jours qui précédaient le mercredi des cendres, de pratiquer le chant perpétuel. Pour cela nous divisâmes la communauté en trois bandes qui faisaient tous leurs exercices chacune à part, en différents temps et qui, par ce moyen, pouvaient se succéder les unes aux autres continuellement pour entretenir le chant perpétuel, de façon que, dans cette manière de régler les choses, les uns chantaient, tandis que ceux qui les avaient précédés, faisaient leurs lectures et ceux-ci faisaient leurs lectures tandis que ceux qui devaient suivre travaillaient. Mais nous renonçâmes bien vite à cet arrangement, parce que nous nous aperçûmes aussitôt qu’il était opposé à ce que nous avons eu le plus à cœur jusqu’à présent et à ce qui fait le bonheur de notre vie, je veux dire la douce charité, l’aimable union des frères, car la maison devint pour lors un petit monde où chacun s’acquittait de son côté de ce qu’il avait à faire, où nous n’avions presque plus de rapports les uns avec les autres et où nous n’aurions jamais, pour ainsi dire, eu la consolation de nous trouver ensemble. Et comme c’était en faveur de la charité que nous agissions, en rejetant cette méthode de pratiquer le chant perpétuel, ce fut d’un consentement unanime : elle ne plut à personne et quelque zélé que l’on fût pour le chant perpétuel, on aima mieux y renoncer pour jamais que de le voir établir à ce prix.

On pensa à trouver un autre arrangement où cet inconvénient si essentiel ne se rencontrât pas. On crut y avoir réussi en établissant : 1°- que la communauté serait divisée en cinq bandes afin qu’il n’y eu qu’un petit nombre séparé du gros de la communauté ; 2°- que ces bandes se réuniraient à tous les offices et cérémonies de l’église, à l’exception des vigiles et de la grand-messe ; 3°- qu’elles n’auraient qu’un même chapitre, qu’elles y assisteraient même toutes les cinq ensemble, parce que pendant ce temps on enverrait ceux du noviciat continuer le chant perpétuel. Cela remédiait beaucoup au mal, mais cependant pas entièrement. On était encore obligé de se séparer les uns des autres dans bien des exercices et comme notre charité mutuelle, notre réunion réciproque fait, je le répète et ne cesserai de le répéter (Dieu veuille qu’à force de le répéter, je puisse engager à la conserver avec plus de soin) comme, dis-je, notre charité fait tout notre bonheur et un bonheur incompréhensible, un bonheur qui nous rend plus heureux que des rois et même que qui que ce soit sur la terre, un bonheur que notre cœur peut bien sentir, mais que notre langue ne saurait exprimer, nous ne fûmes pas encore entièrement satisfaits.

Tome 2, p. 466 - [Il y a douze intervalles entre les différents exercices] On divisera la communauté en neuf bandes qui représenteront les neufs chœurs des anges et ces différentes bandes iront chacune à leur tour remplir un de ces intervalles par la continuation du chant perpétuel. Quand la neuvième aura rempli sa tâche, la première recommencera de façon que cela fasse comme un cercle perpétuel.

Tome 2, p. 517 - Décret rendu par Mgr le Nonce de Lucerne, en conséquence du bref de Sa Sainteté le pape Pie VI, du 30 sept. 1794, pour **ériger le monastère de la Valsainte en abbaye.** (…) Afin d’exécuter avec tout le respect qui convient les ordres de notre très saint Père le pape Pie VI, nous, en vertu de l’autorité apostolique qu’il nous accorde dans le susdit bref, nous érigeons et instituons, comme par les présentes, nous déclarons érigée et instituée en abbaye de l’Ordre et de la Congrégation de N.D. de la Trappe, avec tous et chacun des droits, privilèges et honneurs, grâces et indults dont usent, jouissent et sont en possession les autres abbayes de l’Ordre et de la Congrégation dont il s’agit, les nouvelles possessions desdits religieux, situées à la Valsainte, au canton de Fribourg, diocèse de Lausanne, appartenant autrefois au monastère de l’Ordre des Chartreux, supprimé par autorité apostolique, acquises aujourd’hui, du consentement et d’après la disposition de l’Illustre Sénat, par les religieux susdit de l’Ordre et de la Congrégation de la Trappe.

C’est pourquoi nous déclarons valable, nous confirmons et approuvons comme légitime et canonique l’élection du T.R.P. dom Augustin de Lestrange, qui s’est faite dernièrement, à savoir le 27 novembre de l’année courante, d’une voix unanime, comme le portent les actes et le procès authentique qui en a été dressé, à laquelle a présidé en notre nom, (…) et nous donnons au susdit R.P. dom Augustin de Lestrange tous les pouvoirs et toute l’autorité qui lui sont légitimement dûs à raison de sa charge, conformément aux constitutions très saintes dudit Ordre et de ladite Congrégation.

Nous voulons non seulement que l’abbaye de la Valsainte soit soumise à l’autorité du nouvel abbé, mais encore toute colonie quelconque tirée dudit monastère et établie dans quelque partie de l’univers que ce soit, de telle sorte que l’abbé de la Valsainte soit regardé comme le père immédiat de ces colonies ou de ces religieux et qu’il ait toute la puissance nécessaire pour les gouverner saintement et toute celle que les constitutions de l’Ordre de Cîteaux accordent aux Pères immédiats.

Enfin nous ordonnons, en vertu de la sainte obéissance, à tous et chacun des religieux du nouveau monastère abbatial et à leur successeurs qui doivent marcher sur les traces glorieuses de leurs prédécesseurs, de s’efforcer de maintenir constamment la ferveur primitive d’un si saint Ordre, surtout de resserrer toujours de plus en plus les liens de cette charité qui est aujourd’hui si parfaite entre eux et de transmettre à leurs descendants, par leurs bons exemples, cette excellente manière de vivre.

Pour vous, nos très chers fils, à qui Dieu, dans sa miséricorde, a fait la grâce d’être les premiers religieux de cette abbaye, nous vous exhortons paternellement en Notre Seigneur, de vous comporter d’une manière digne de la vocation à laquelle Dieu vous a appelés, en vous conformant en tout aux très salutaires avis de votre bien-aimé père et abbé. Efforcez-vous d’assurer votre salut par une fidélité parfaite à observer vos constitutions. Donnez-vous de garde de vous laisser séduire par les partisans insensés de ce siècle pervers, qui accusant votre institut d’une austérité excessive, regardent votre manière de vivre comme une folie et croient que votre fin sera sans honneur, cet institut, dis-je, qui, comme vous l’avez appris par votre propre expérience et comme vous nous l’avez prouvé par les déclarations que chacun de vous nous a remise, est un joug agréable et un fardeau léger. Persévérez, après avoir si bien commencé, jusqu’à ce qu’après avoir passé par les épreuves légères et passagères de cette vie, vous possédiez un poids éternel de gloire et vous méritiez d’être comptés au nombre des enfants de Dieu. L’infinie bonté et miséricorde du Seigneur nous font espérer que vous aurez ce bonheur et nous vous accordons, avec tout l’amour possible, à tous et chacun en particulier, notre bénédiction apostolique. Donné à Lucerne ce 8 décembre 1794.

Tome 2, p. 471 et suivantes : **Déclaration des religieux** lors de l’élection abbatiale le 27 novembre 1794.

F. Nicolas : Qu’il est doux d’habiter ensemble, en s’aimant tendrement comme des frères. Je le sens, je l’éprouve, voilà pourquoi je ne changerai pas mon sort contre celui de qui que ce soit.

F. Colomban : (…) Il n’y a que ceux qui se chargent du fardeau et du joug de Jésus Christ qui puissent éprouver combien ce fardeau est léger et combien ce joug renferme de douceur. Ce qui met le comble à ma félicité, c’est le bonheur inappréciable d’avoir en notre digne et respectable supérieur le meilleur et le plus tendre de tous les pères, de trouver toujours en lui une ressource et un asile assuré et qu’après Dieu il fait tout à la fois le bonheur de ma vie, ma joie et ma consolation.

F. Bernard : Je préfère, avec la grâce de Dieu, notre saint état à tous les trésors de la terre et j’ai plus de joie d’être le dernier dans la maison du Seigneur, que d’être roi et bien loin d’avoir du regret d’avoir embrassé l’état de trappiste, je puis dire que depuis le jour de mon entrée dans le monastère, jusqu’à celui-ci j’ai toujours été content de plus en plus. Au sujet des jeûnes et autres austérités, les jours de mon plus grand bonheur et contentement ont été ceux où les jeûnes ont été plus rigoureux et la pénitence plus austère.

F. Urbain : Jamais je n’ai davantage connu le bonheur de mon saint état que depuis que la divine Providence a daigné me placer dans cette sainte maison, où la sagesse et la prudence de notre supérieur et l’union des cœurs que la charité fait régner parmi nous, nous fait à tous passer ces jours heureux que goûtaient nos saints Pères que nous nous efforçons d’imiter en nous approchant le plus près qu’il nous est possible de leur esprit et de l’observation exacte de la Règle de notre Père saint Benoît.

**Bibliographie**

• Réglemens de la Maison-Dieu de Notre-Dame de la Trappe, par Mr l’abbé de Rancé, son digne Réformateur, mis en nouvel ordre & augmentés des usages particuliers de la Maison-Dieu de la Val-Sainte de Notre-Dame de la Trappe au canton de Fribourg en Suisse, choisis & tirés par les premiers religieux de ce monastère *de tout ce qu’il y a de plus* clair *dans la Règle de St. Benoît, de plus* pur *dans les Us & Constitutions de Cîteaux, de plus* vénérable *dans le Rituel de l’Ordre, & enfin de plus* réfléchi *dans leurs propres délibérations, en conséquence du dessein qu’ils formèrent de se renouveler dans l’esprit de leur état & de suivre les traces de St. Bernard de plus près qu’ils pourroient*, À Fribourg 1794, deux tomes, 20 x 25 cm, 1054 pages au total.

• DARGNIES Nicolas Claude, *Mémoires en forme de lettres*, et *Annexes* - Manuscrit original aux archives de l’abbaye de Tamié.

• Hédouville Nicolas Jérôme Ferdinand, *Relation sur mon séjour à la Trappe et voyage des religieux jusqu’en Russie, 1797-1800*. Copie aux Archives de l’abbaye de Tamié, original sans doute perdu.

• *Odyssée Monastique Dom Augustin de Lestrange et les trappistes pendant la Révolution*, La Grande-Trappe, 1898.

• Par un religieux [Hermeland], *Vie du R.P. dom Urbain GUILLET, fondateur de la Trappe de Bellefontaine*, La Chappelle-Montligeon, 1899, 428 pages, illustrations, 16 cm x 25 cm.

• Laffay Hervé, *Dom Augustin de Lestrange et la Réforme du monachisme sous la Révolution, l’Empire et la Restauration,* Thèse de doctorat d’histoire, 1994, éditée sous le titre *Dom Augustin de Lestrange et l’avenir du monachisme, 1754-1827*, Le Cerf, 1998.

• Kervingant M.T., *Des moniales face à la Révolution française, Aux origines des Cisterniennes-Trappistines*, Paris, 1989.

• Kervingant Marie de la Trinité, “ *Aux origines des Cisterciennes-Trappistines. Un document inédit* ”, Mémoire de Sœur Stanislas MICHEL, (1756-1813) in *Cîteaux commentarii cistercienses*, 1984, p. 185-214.

• Coudanne M.-L., “ Sœur Saint-Maur Miel, Relation des voyages d’une religieuse du Calvaire de Paris, pendant son émigration ”, in *Cîteaux commentarii cistercienses*, 1990, p. 403-466.

• BONJEAN Emmanuel, “ Souvenirs de jeunesse (1795-1822) ”, publiés par Anne-Brigitte DONNET, in *Annales Valaisannes*, 1986, p. 43-136.

• Archives de Bellefontaine, *Lettres de dom Urbain Guillet et pièces le concernant*, Choix effectué par sœur Myriam de ND des Gardes.

• Archives de l’évêché de Sion (AEvS)

• Archives de la cure de Sembrancher (ACS)

1. Acte du 22 septembre 1796, reçu par M. Pierre‑François‑Bruno Luder. [↑](#footnote-ref-1)
2. Grange à blé. [↑](#footnote-ref-2)
3. On voit dans les comptes de Jean Hiroz, de Vollèges, que peu de temps auparavant les Pères avaient acheté aux enchères une certaine quantité de bois. Gay. [↑](#footnote-ref-3)
4. Reçu par M. le notaire Emmanuel Gay. [↑](#footnote-ref-4)
5. Ainsi vous (travaillez) et ce n’est pas pour vous. [↑](#footnote-ref-5)
6. Le 15 août 1811, le prieur de la Valsainte fut averti de l’imminence d’une visite domiciliaire, ce qui permit à dom Augustin de s’enfuir avant l’arrivée des autorités venues pour l’arrêter. Sorti de Suisse par Schaffhouse, dom Augustin s’embarqua d’abord pour l’Angleterre avant de se diriger sur l’Amérique. (Courtray, p. 413‑414) [↑](#footnote-ref-6)
7. Le 28 juillet 1811, Napoléon riposta par un décret promulgué à Saint‑Cloud, lequel supprimait tous les couvents de la Trappe sur toute l’étendue de l’Empire. (Courtray, p. 412) [↑](#footnote-ref-7)
8. La riposte de Napoléon atteignit bientôt la Suisse, le 11 octobre 1811, l’ambassadeur de France reçoit l’ordre de faire supprimer la Valsainte ; Fribourg n’adopta le décret de suppression que le 30 novembre et 1’intima aux trappistes le 7 décembre. Le 30 avril 1812, tous les religieux se sont éloignés à 1’exception de trois d’entre eux. (Courtray, p. 412‑415) [↑](#footnote-ref-8)
9. Orthographe actuel ; ZYDYSZYN. [↑](#footnote-ref-9)